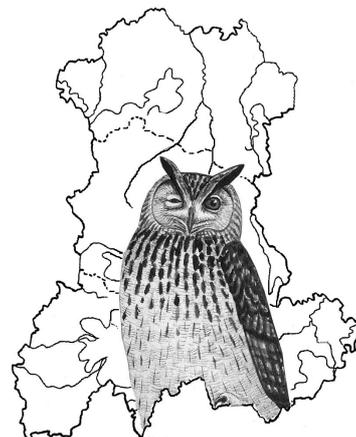
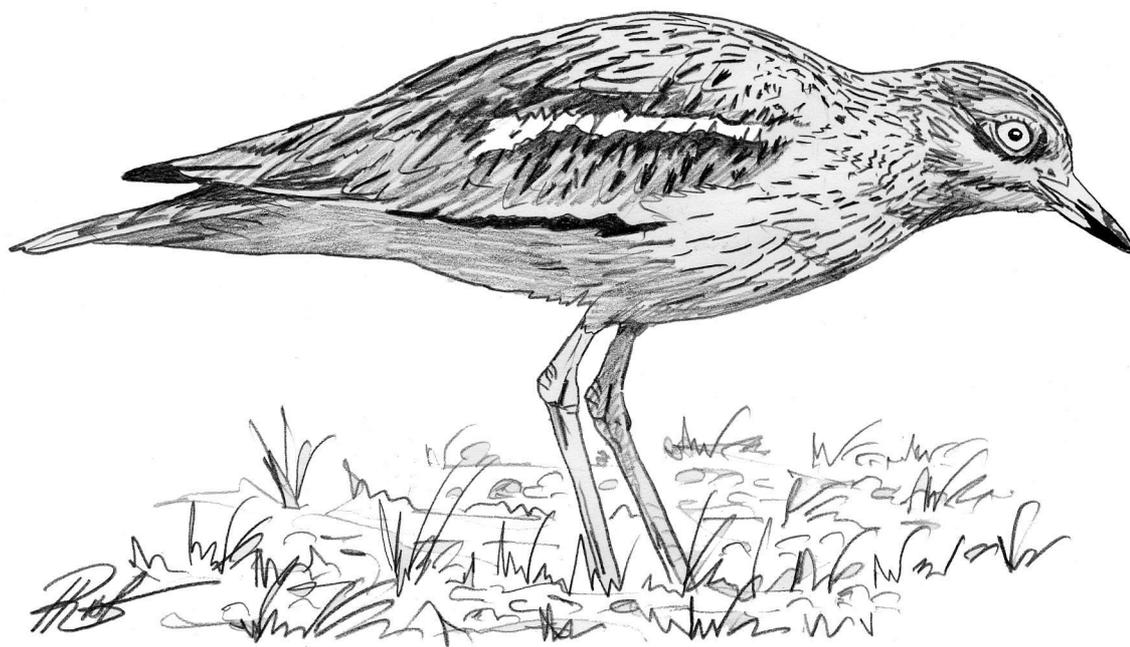


ISSN 0154 - 2109



Le Grand Duc

Année 2012 n° 80



DELEGATION AUVERGNE DE LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX



**Ligue pour la Protection des Oiseaux
Délégation Auvergne**

Association pour l'étude et la protection de
l'avifaune et des milieux naturels

Adresse

2 bis rue du Clos Perret
F-63100 CLERMONT-FERRAND
téléphone 04 73 36 39 79
télécopie 04 73 36 98 74

E-mail : auvergne@lpo.fr

Web : <http://www.lpo-auvergne.org>

Le Grand-Duc

Revue semestrielle naturaliste
de la LPO Auvergne

Comité de Rédaction

Jean-Pierre DULPHY, Jean-Marie FRENOUX

Comité de Lecture

T. BRUGEROLLE, A. CLAMENS, J.-P. DULPHY, J.-M.
FRENOUX, F. GUELIN, J.P. MEURET, P. NICOLAS,
R. RIOLS

Couverture

Oedichème criard (R. RIOLS)

P.A.O.

Jean-Marie FRENOUX



*Pour la réalisation et l'envoi des manuscrits
destinés au GRAND DUC, se reporter aux
instructions aux auteurs.*

Les demandes d'abonnement sont à envoyer à la
LPO Auvergne, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Tarif : Gratuit (consultation en ligne
<http://www.faune-auvergne.org>)

Conception et publication
© LPO Auvergne
Dépôt légal n°546 – Décembre 2012
ISSN 0154-2109



Le Grand-Duc

Année 2012 - n°80

SOMMAIRE

- 1) **Biologie de la Pie-grièche grise *Lanius excubitor* en Auvergne.** p 2-20.
Par Kelly BLOND.
- 2) **Premier hivernage de l'Hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris*) en Auvergne.** p 21-23.
Par Romain RIOLS.
- 3) **Caractérisation succincte de l'avifaune en Auvergne pour l'hiver 2011-2012.**
p 24-29.
Par Jean-Pierre DULPHY.
- 4) **Rapport du Comité d'Homologation Régional Auvergne : année 2011.** p 30-42.
Par Thibault BRUGEROLLE, Jean-Pierre DULPHY, Arnaud TROMPAT et le
CHR Auvergne.
- 5) **Etude de l'avifaune sur les plateaux granitiques au sud de Clermont-Ferrand :
20 ans après !** p 43-49.
Par Jean-Pierre DULPHY.
- 6) **Nidification de la Nette rousse en Auvergne : situation en 2010-2012.** p 50-53.
Par Jean-Pierre DULPHY, Arnaud TROMPAT et Jean-Pierre BOULHOL.
- 7) **Suivis (1995-2011) d'une vingtaine d'espèces d'oiseaux nicheurs dans la
Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier et dans le Domaine Public Fluvial
de Paray-sous-Briailles à Villeneuve d'Allier.** p 54-67.
Par Pierre-André DEJAIFVE et Nassima ESQUIROL.
- 8) **Nouveaux cas d'hivernages complets pour le Milan noir (*Milvus migrans*) en
Auvergne.** p 68-70.
Par Sébastien HEINERICH.
- 9) **Suivi et protection du Busard cendré sur le secteur de Plauzat (63) en 2012.** p
71-76.
Par Thibault BRUGEROLLE.
- 10) **Notes et Notules : Une nouvelle observation de Gélinotte des bois *Bonasa
bonasia* (Tetraonidae) en Auvergne.** p 78.
Par Bruno Corbara et Martine Court.
- 11) **Instructions aux auteurs.** p 79.



ISSN 0154 - 2109



Biologie de la Pie-grièche grise *Lanius excubitor* en Auvergne.

Kelly Blond

LE GRAND-DUC N°80 (ANNEE 2012)



© LPO Auvergne - R. Riols

Manuscrit reçu le 15 janvier 2012

☐ Kelly BLOND



Résumé

A l'heure actuelle, l'Auvergne compte une population notable de Pies-grièches grises avec 80% de l'effectif national. Cependant lors de ces dernières années une forte régression des effectifs a été mise en évidence. La mise en place de mesures conservatoires afin de stopper cette régression est inéluctable. Cependant, les manques de connaissance sur la Pie-grièche grise en Auvergne sont importants. Il semblait donc nécessaire de mettre en place un suivi dont l'objectif était de mieux cerner la dynamique de la population et les facteurs l'influençant. Ainsi, celui-ci devait permettre d'obtenir des données fiables et détaillées sur les densités, les habitats, le régime alimentaire et les pratiques agricoles afin de mettre en œuvre par la suite des plans de gestion et de conservation.

L'étude présentée s'articule autour de trois axes : (1) réalisation d'un suivi de la reproduction, (2) détermination du territoire de plusieurs couples, et (3) description des milieux et pratiques agricoles au sein de ces territoires. Pour cela, plusieurs couples ont été suivis de février à juin 2011. Cela nous a permis de récolter des données sur la reproduction, sur le comportement, sur le territoire, sur les milieux et sur les pratiques agricoles. Les données sur le suivi participent à l'amélioration des connaissances des pies-grièches grises en Auvergne. L'analyse des éléments paysagers, complétée par l'analyse des pratiques agricoles, permet de définir les caractéristiques territoriales de la Pie-grièche grise ainsi que les besoins et les menaces qui pèsent sur cette espèce.

Les résultats fournissent une première série de données concernant les caractéristiques reproductives et environnementales de la Pie-grièche grise. Ainsi, les densités obtenues sont de 0,23 couple/km² en moyenne dans les secteurs étudiés, ce qui correspond aux densités connues ailleurs en France. Le succès reproducteur quant à lui semble assez important pour cette année avec un taux d'échec exceptionnel de 26%. Les nids sont plutôt localisés dans des alignements d'arbres ou des bosquets, ce qui peut s'expliquer par la nécessité d'avoir d'autres arbres à proximité du nid lorsque la nichée prend son envol. De plus, l'aubépine semble être préférée, sans doute pour son caractère épineux qui protégerait ainsi mieux la nichée. La période de la ponte, quant à elle, se situe principalement entre le 10 et le 20 avril. En nombre les proies les plus représentées dans les lardoirs sont les bourdons, Cependant en biomasse c'est le campagnol des champs le plus important.

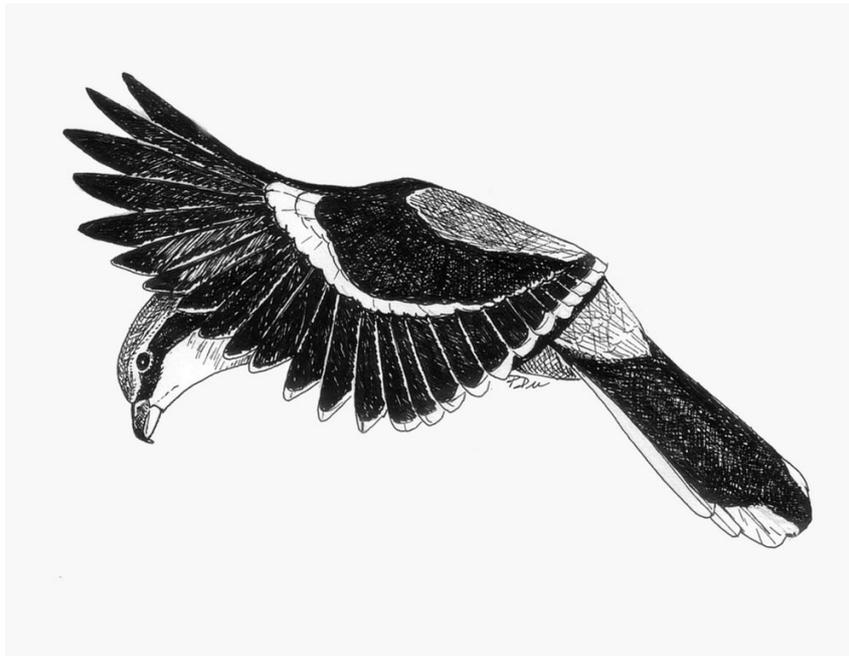
Par ailleurs, nous pouvons dresser des caractéristiques communes aux territoires des Pies-grièches grises. Notamment, la superficie moyenne des territoires est de 64 ha. Pour tous les territoires étudiés, la zone de chasse représente une part importante de ce territoire global (entre 20 et 51%). Le nid se place dans cette zone de chasse. On y trouve également de nombreux postes d'affût pour la chasse, aussi bien des piquets de clôture que des arbres isolés. Les lardoirs, lorsqu'ils ont pu être trouvés, se situent à une distance relativement proche du nid (au maximum à 320 mètres). Ainsi la caractérisation du territoire de chasse et de la présence de lardoirs permet de repérer l'emplacement du futur nid ou le nid lui-même. Quant au reste du territoire qui n'est pas utilisé pour la chasse, il est utilisé pour les déplacements.

Plusieurs éléments de typologie représentés de façon majoritaire semblent être importants pour la Pie-grièche grise. On remarque la présence de paysages de type ouvert où les haies arbustives, les bosquets ainsi que les arbres isolés, sont les plus représentés. On a pu constater également que la majorité de l'assolement était constitué de prairies permanentes.

Enfin, la présence de la Pie-grièche grise semble être fortement corrélée à la présence de pratiques agricoles particulières. Notamment, toutes les exploitations rencontrées dans le secteur sont de type élevage basé sur un système herbager (fauche et pâturage).

Toutes ces données récoltées constituent un point de départ pour la réalisation d'un travail à long terme qui permettra de suivre l'évolution des populations de Pie-grièche grise dans ces secteurs en relation avec l'évolution des milieux et des pratiques agricoles. D'ores et déjà, on remarque l'importance de maintenir les conditions paysagères et de pratiques agricoles existantes pour voir se pérenniser ces populations. En effet, l'agriculture sur les secteurs où la Pie-grièche grise est encore présente (notamment le secteur de la Chaîne des Puys), intègre des caractéristiques très intéressantes pour sa conservation. Ces données peuvent nous permettre de définir de manière généraliste des mesures de gestion pouvant être appliquées au niveau national.

Mots-clés : Suivi de reproduction, Pie-grièche grise, *Lanius excubitor*, Auvergne, milieux, pratiques agricoles.



Introduction

La Pie-grièche grise devient de plus en plus rare en France (LEFRANC & PAUL, 2011). C'est aussi le cas en Auvergne où l'espèce est suivie depuis 1970 (YEATMAN, 1976), bien que de très loin d'abord, puis de façon plus approfondie au fur et à mesure de sa régression (DUBOC, 1994 ; DULPHY *et al.*, 2008 ; GIGAULT, 2010).

Ainsi, les aires de répartition et les populations de la Pie-grièche grise sont en forte régression en France. Les raisons, bien que multifactorielles, sont, semble-t-il, largement liées aux modifications des pratiques agricoles qui, depuis le début des années 1960, ont profondément transformé et simplifié le paysage rural. Les pies-grièches, bien adaptées à des milieux façonnés par des types d'agriculture extensives et mixtes, ont été particulièrement affectées par cette évolution brutale qui a détruit ou dégradé des paysages entiers et donc éliminé sites de nid, perchoirs, terrains de chasse et ressources alimentaires. Plus localement, en moyenne montagne, les populations de pies-grièches grises ont également diminué mais, là, a contrario, en raison de la disparition de toute forme d'agriculture considérée comme non rentable et donc du retour spontané ou assisté de la forêt. Comme beaucoup d'autres espèces végétales et animales, ces oiseaux des milieux semi-ouverts ou « intermédiaires » sont donc éliminés à la fois par un excès d'agriculture (intensification et spécialisation), ainsi que par l'abandon de toute forme d'agriculture.

Dans ce contexte, un plan national d'action en faveur des pies-grièches est en cours de rédaction. Les principaux objectifs de ce plan sont, tout d'abord l'amélioration des connaissances sur la répartition et les effectifs des pies-grièches en France afin de pouvoir mieux définir les mesures conservatoires en leur faveur, ensuite la réduction des menaces identifiées (maintien ou amélioration des pratiques agricoles bénéfiques) et enfin la sensibilisation de tous les acteurs susceptibles d'être concernés. C'est dans le cadre de ce futur plan que cette étude se place (BLOND, 2011).

Le manque de connaissances sur la Pie-grièche grise en Auvergne est en effet flagrant. Il a donc semblé important de mettre en place un suivi dont l'objectif est de mieux cerner la dynamique de la population et les facteurs l'influençant. Reposant sur la récolte d'indicateurs précis et leurs analyses, ce suivi avait pour ambition d'obtenir des données fiables et détaillées sur les densités, les habitats, le régime alimentaire et les pratiques agricoles afin de mettre en œuvre par la suite des plans de gestion et de conservation.

Matériel et méthodes

1 – l'Auvergne

L'Auvergne couvre quatre départements : l'Allier au nord, le Puy-de-Dôme au centre, le Cantal au sud-ouest et la Haute-Loire au sud-est. Une large partie sud de la région appartient au Massif central (massif hercynien formé de plateaux entaillés de vallées profondes, de bassins d'effondrement et édifices volcaniques). La morphologie d'ensemble de la région se présente comme un entonnoir ouvert au nord (plaines des Limagnes et du Bourbonnais) et resserré au sud (gorges de l'Allier), s'encastrant dans les formations collinéennes et de moyenne montagne : monts de la Madeleine, du Livradois, du Forez et du Velay à l'est ; Collines des Combrailles, de l'Artense et de Châtaigneraie, Monts d'Auvergne et d'Aubrac à l'ouest. L'Auvergne culmine à 1886 mètres au Puy de Sancy. La région s'affiche donc comme une région aux paysages diversifiés au sein de laquelle existent de très nombreux espaces identitaires comme par exemple la Chaîne des Puys et les Combrailles. Les sites d'étude ont donc été choisis de manière à représenter plusieurs de ces identités paysagères.

2 - La nécessité d'une étude sur la Pie-grièche grise en Auvergne

A l'heure actuelle, l'Auvergne compte la plus grande population de Pie-grièche grise française avec 80% de l'effectif national. Plusieurs enquêtes régionales ont permis d'estimer les populations et de mettre en évidence une régression des effectifs lors de ces dernières années. Lors de l'enquête nationale de 1993, 6 quadrats spécifiques avaient été prospectés de façon quasi exhaustive (7840 ha au total). Au bilan, il avait alors été estimé que l'Auvergne abritait une population probablement comprise entre 830 et 2150 couples sur environ 1 700 000 ha. Cette population paraissait encore dynamique (DUBOC, 1994). Une enquête régionale en 2007-2008 a permis d'évaluer la population de 600 à 1000 couples nicheurs (DULPHY *et al.*, 2008). Mais la dernière enquête donne une estimation de 300 à 850 couples pour la période 2000-2009 (GILBERT *et al.*, 2009). En quinze années, il y a donc eu une diminution de 15 à 50% de l'effectif. Notamment, elle ne semble plus nicher en Allier depuis 2002 et même depuis 1980 pour certaines communes. Cependant elle est présente encore dans plusieurs régions naturelles de l'Auvergne comme dans les piémonts du massif du Cantal, la Planèze de Saint-Flour, la Margeride, le Cézaillier, la Xaintrie (Cantal), les Moyennes Combrailles, les Hautes Combrailles, la Chaîne des Puys et les piémonts du Mont-Dore, le Livradois-Forez (Puy-de-Dôme). Néanmoins, la présence de la Pie-grièche grise semble se concentrer dans la partie ouest de l'Auvergne au fil des années. Pendant la période de 1991 à 1995, le nombre d'observations a presque doublé par rapport à la période précédente, le nombre de communes en a été augmenté. Ceci est à mettre en relation avec l'enquête nationale de 1993 où plusieurs quadrats ont été suivis régulièrement. Dans un deuxième temps, on remarque que pour la période de 2001 à 2005 (période de l'enquête régionale pour l'Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne), pour un nombre d'observations équivalent à la

période 1996-2000, le nombre de communes est plus important. Cependant lors de cette période l'effort de prospection a été plus intense. On aurait donc dû retrouver un nombre encore plus important de communes si la population était stable. Ensuite, bien que l'on remarque la disparition de la Pie-grièche grise dans certaines communes pour la période 2006-2010, le nombre de communes occupées par la Pie-grièche grise est équivalent à celui noté pour la période 2001-2005. Cependant, le nombre d'observations entre 2006 et 2010 a triplé, ce qui se traduit lors de l'étude des données par la présence d'un grand nombre de doublons. Les observations et les prospections enregistrées durant la période 2001-2005 ont sans doute été équivalentes à celles enregistrées durant la période 2006-2010. Ainsi, après une nette diminution entre les années 1990 et 2000, le nombre de communes semble être stable actuellement. Il est néanmoins nécessaire de connaître les caractéristiques de cette espèce pour mettre en œuvre des actions qui pérenniseront la stabilité de la population auvergnate.

3 - Choix et caractéristiques des sites d'étude

Depuis plusieurs années, différents secteurs ont fait l'objet de prospections par les bénévoles. En 2011, quatre zones d'étude où les densités semblent importantes ont été définies et prospectées pour y mettre en place l'étude (suivi de la reproduction, détermination du territoire,...). Ces quatre secteurs, couvrant 185 km², sont : la partie sud de la Chaîne des Puys (suivi réalisé par Bruno Gilbert, Anne Citron et moi-même), la plaine d'Ambert (suivi réalisé par le Groupe Local d'Ambert et moi-même), la partie nord de la Chaîne des Puys (suivi réalisé par Irène Leroy et Jean-Christophe Gigault) et le nord-ouest du Cézallier en limite avec l'Artense (suivi réalisé par Thierry Leroy).

✓ La Chaîne des Puys

La Chaîne des Puys s'étend sur 40 kilomètres du nord au sud à quelques kilomètres à l'ouest de Clermont-Ferrand sur un plateau granitique situé à 900 m d'altitude. Elle est caractérisée par l'alignement de 80 volcans aux formes diverses. Cette entité se compose de plateaux bocagers (landes, prairies allouées au pâturage) qui s'étendent, à l'ouest, jusqu'au pied de la chaîne de volcans qui est, quant à elle, essentiellement boisée. Le climat est froid et humide. Les vents d'ouest dominant et apportent de la neige en hiver et de la pluie assez fréquente. Les précipitations atteignent 1000 mm.



© LPO Auvergne - JM Frenoux

✓ La Plaine d'Ambert

C'est un bassin d'effondrement encadré par les Monts du Forez à l'est et les Monts du Livradois à l'ouest. Elle est traversée par le cours de la Dore. A 500 m d'altitude, on retrouve ici un paysage bocager avec une activité agricole d'élevage, des vergers, des prairies et des cultures.

✓ Le nord-ouest du Cézallier

A cheval sur les deux départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, les hauts plateaux du Cézallier constituent un massif volcanique de basalte, d'une altitude moyenne voisine de 1200 m, et avec un point culminant de 1551 m (Signal du Luguët). De plus, il se caractérise par ses immenses pâturages d'estive parsemés de tourbières.

4 - Recherche des couples cantonnés

Cette étape s'est déroulée en 2011 à partir de mi-février. En effet, c'est à partir de cette période que les couples vont se former et parader. Les couples cantonnés ont été recherchés et cartographiés dans les zones d'étude. Ces recherches ont été réalisées à vue (jumelles et longue-vue).

5 - Localisation du site de nid, suivi de la couvaison et détermination du nombre de jeunes à l'envol

L'étape suivante est la localisation du nid durant la construction. Ensuite, le suivi de la couvaison jusqu'à l'envol des jeunes permet d'apprécier le succès de reproduction de l'espèce. Des données telles que l'essence végétale portant le nid, la hauteur du nid, les dates de couvaison, d'envol des jeunes et des données sur le régime alimentaire ont donc aussi été récoltées pendant ce suivi.

6 - Détermination du territoire vital.

De février à avril, les couples sont en cours de formation. Ainsi, en début de saison des manifestations territoriales rendent en général les oiseaux bien visibles. Le mâle, souvent perché au sommet des plus grands arbres, met bien en valeur son dessous d'un blanc éclatant (boule blanche éclatante à la cime des arbres). Il peut alors être facilement repéré par d'autres mâles, des femelles ou par l'observateur humain.

Le couple nouvellement formé se déplace énormément dans son territoire ; cela fait penser un peu à un « tour du propriétaire ». Les deux oiseaux sont souvent proches l'un de l'autre et peuvent effectuer des vols importants. On les verra aussi perchés au sommet des grands arbres (LEFRANC, 1993). De ce fait, cette période a été choisie pour cartographier le territoire des couples de Pie-grièche grise.

✓ Secteur de la partie sud de la Chaîne des Puys

Dans ce secteur, jusqu'au début de la couvaison, cinq territoires ont été suivis chacun pendant une journée chaque semaine. Un suivi sur la journée permet de bien noter les déplacements et donc d'évaluer les limites du territoire. Pour ce faire, sur une fiche terrain, à chaque nouveau déplacement ou comportement, une heure est indiquée en associant un point numéroté et placé sur une photo aérienne. A cette même période, les indices de présence, notamment les lardoirs, ont été recherchés pour récolter des informations sur le régime alimentaire ; des données comportementales seront également recueillies. Les autres sites dans ce secteur étant suivis par les bénévoles quelques heures par semaine, une estimation seulement sera faite pour ces territoires.

✓ Secteur de la plaine d'Ambert, du nord-ouest du Cézallier et de la partie nord de la Chaîne des Puys

Pour tous ces secteurs, grâce aux observations ponctuelles des bénévoles, il a été déterminé la superficie minimale pour chaque territoire. Celle-ci représente la superficie où les Pies-grièches ont été observées. Cette superficie a été augmentée « arbitrairement » en déplaçant de 200 mètres vers l'extérieur les limites constatées pour obtenir une estimation un peu par excès, mais probablement plus proche de la réalité. Cette estimation ne sera cependant jamais très précise.

7 - Etude des milieux et des pratiques agricoles sur les territoires de la Pie-grièche grise

✓ Etude des éléments paysagers et de l'assolement

Certains couples nicheurs dans le secteur de la Chaîne des Puys ont fait également l'objet d'une cartographie des milieux, à l'échelle cadastrale, dans les 300 mètres autour du nid. Pour ce faire, la prospection de terrain est la méthode la plus appropriée pour permettre une plus grande précision des relevés. Ceci a été fait à l'aide de photographies aériennes et reporté sur SIG. Plusieurs types d'éléments paysagers ainsi que l'utilisation des parcelles (pâture, fauche) sont pris en compte et caractérisés, notamment les alignements bocagers, les arbres isolés, les landes, les mares, les boisements et d'autres éléments comme les fils barbelés, les clôtures électriques, etc.

✓ Etude des pratiques agricoles

Pour réaliser cette étude, il a fallu prendre contact avec les agriculteurs. N'ayant pas accès à leurs coordonnées ce contact s'est fait directement en allant les voir sur leur exploitation. Cela a permis de leur présenter l'étude et de réaliser l'enquête. Ces enquêtes se réalisent à partir d'un questionnaire type qui prend en compte différents aspects des exploitations agricoles et de leur processus de production. Les points abordés durant les entrevues comprennent une description générale de l'exploitation (type de production, SAU, cheptel, etc.), l'analyse de l'assolement (surface cultivée et fourragère) notamment du type de couvert, de la fertilisation, de l'utilisation de produits phytosanitaires ainsi que des façons culturales et des pratiques d'exploitation de l'herbe (fauche, pâturage, ensilage, etc.). D'autre part, les produits vétérinaires utilisés ont été répertoriés. Enfin, la dernière partie du questionnaire concerne l'entretien des éléments paysagers et la vision de la biodiversité par les exploitants. Il a été rempli de manière plus ou moins approfondie selon la disponibilité des agriculteurs.

8 - Estimation du nombre de couples de Pie-grièche grise pour l'année 2011

En 2009, d'après les observations réalisées dans la région, la LPO Auvergne a réalisé une estimation des effectifs de Pie-grièche grise par région naturelle. Cette estimation se basait sur une densité minimale de couples rapportées à la superficie d'habitat favorable pour la Pie-grièche grise (GILBERT *et al.*, 2009). Sur le même principe, nous avons réalisé une estimation des effectifs de Pie-grièche grise pour cette année 2011 mais en utilisant les densités trouvées sur ces trois secteurs pendant l'étude. En comparant les estimations de 2009 et 2011 pour ces trois régions naturelles, un pourcentage moyen de différence sera calculé. On appliquera ensuite le pourcentage obtenu à l'effectif total de Pie-grièche grise du Puy-de-Dôme estimé en 2009 afin d'obtenir une estimation pour l'année 2011.

9 - Régime alimentaire et comportement de chasse

La nourriture de la Pie-grièche grise n'a pas fait l'objet d'études détaillées en France, mais les besoins de l'espèce sont relativement bien connus. Le régime alimentaire de la Pie-grièche grise est assez diversifié. Nous avons donc noté chaque fois que possible la nature des proies capturées, en particulier celles trouvées sur les lardoirs.

Résultats

1 - Suivi de la nidification

✓ Nombre de couples cantonnés et densités

Sur les quatre secteurs, au total 42 couples ont été localisés. Les densités mesurées sont variables selon les zones d'étude. Dans la partie nord de la Chaîne des Puys, on retrouve une densité minimale de 48 couples/100 km², dans la partie sud 20 couples/100 km², dans la plaine d'Ambert on a une densité minimale de 23 couples/100 km² et dans le nord-ouest du Cézallier une densité minimale de 22 couples/100 km². La moyenne sur l'ensemble des 185 km² prospectés s'établit donc à 23 couples/100 km².

Le tableau 1 récapitule, pour chaque zone d'étude, le nombre de couples localisés et les densités correspondantes.

Secteur	Surface (km ²)	Estimation min de la population (nb de couples)	Densité min (couples/100 km ²)
Chaîne des Puys nord	12,59	6	47,65
Chaîne des Puys sud	72,93	14	19,20
Plaine d'Ambert	35	8	22,86
Nord-ouest du Cézallier	64	14	21,88
Totaux/Moyenne	184,52	42	22,76

Tableau 1. Densités minimales de Pie-grièche grise par zone d'étude en 2011.

✓ Nombre de couples ayant réussi à produire des jeunes

Parmi les 42 couples identifiés, 34 couples ont pu être déterminés comme nicheurs certains. En effet, 7 couples ont été, soit perdus de vue, soit difficiles à repérer. Ainsi, parmi les 34 couples nicheurs, 25 ont produit des jeunes à l'envol (Tableau 2).

✓ Nombre de couples ayant échoué dans leur reproduction

Parmi les 34 couples nicheurs suivis, 9 ont échoué. Le taux d'échec s'élève donc à 26% (Tableau 2).

Secteur	Nb de jeunes							Nb de couples nicheurs certains	Nb de couples de producteurs	Nb de jeunes par couple nicheur certain	Nb de jeunes par couple producteur	Taux d'échec (%)
	0	1	2	3	4	5	total					
Chaîne des Puys nord	0	0	0	2	3	0	18	5	5	3,6	3,6	0,0
Chaîne des Puys sud	4	1	0	0	4	3	32	12	8	2,7	4,0	33,3
Plaine d'Ambert	3	0	1	2	1	1	17	8	5	2,1	3,4	37,5
Nord-ouest du Cézallier	2	1	1	1	4	0	22	9	7	2,4	3,1	22,2
Totaux/Moyennes	9	2	2	5	12	4	89	34	25	2,6	3,6	26,0

Tableau 2. Données concernant la reproduction de la Pie-grièche grise par zone d'étude 2011.

✓ Nombre de jeunes à l'envol

Les couples ayant réussi leur reproduction ont produit 89 jeunes à l'envol répartis en 2 familles à 1 jeune, 2 familles à 2 jeunes, 5 familles à 3 jeunes, 12 familles à 4 jeunes, 4 familles à 5 jeunes. Ainsi, le plus souvent ce sont 4 (58,8%) ou 3 (14,7%) jeunes qui ont quitté le nid, mais les envols de 5 jeunes (11,7%) ne sont pas rares. Les nids avec envol de 1 ou de 2 jeunes représentent le même faible pourcentage : 5,8 %. La moyenne globale est de $3,6 \pm 1,12$ jeunes à l'envol. Cependant, le nombre moyen de jeunes à l'envol par couple reproducteur est de $2,6 \pm 1,86$ jeunes seulement. Les causes des 9 échecs constatés ne sont pas connues. Il en est de même en ce qui concerne les pertes partielles au niveau des couvées, notamment de celles qui n'ont produit que de 1 à 3 jeunes à l'envol. Seules des hypothèses pourront être émises.

✓ Distances inter-nids

Les nids se trouvent le plus souvent entre 500 et 1500 mètres d'un autre nid. Cependant, la distance la plus petite entre deux nids est de 378 mètres et la distance la plus importante est de 5500 mètres (Figure 1).

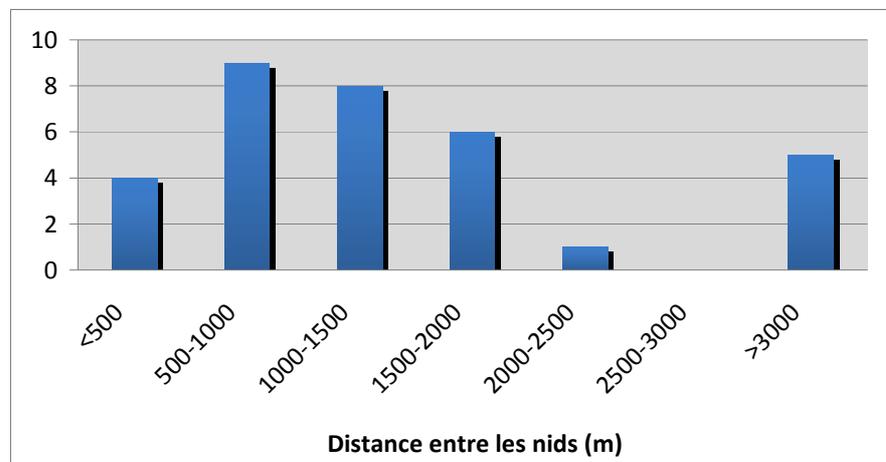


Figure 1. Distances inter-nids (n=33).

✓ Caractéristiques du site de nid

Les nids (n = 33) étaient le plus souvent (17, soit 51,5 %) localisés dans des alignements d'arbres plantés le long de chemins ou de clôtures. Moins fréquemment (8 soit 24,2%), les nids étaient situés dans de petits bosquets, généralement de moins de 0,5 ha de superficie. Plus rarement, les nids étaient localisés dans de gros buissons en pleine pâture (4 soit 12,1%) ou dans des plantations d'une superficie d'environ 1 ha (3 soit 9%) ou encore dans un arbre isolé (1 soit 3%).

En ce qui concerne l'essence portant le nid, c'est l'aubépine qui arrive en tête avec 25 % des cas. Puis en second vient l'épicéa avec 21% des cas. Le pin sylvestre suit de très près avec 18% des cas. On a ensuite : mélèze 3%, frêne 6%, chêne 9%, peuplier 12%, merisier 3%, autre feuillu 3%.

Il n'a pas été possible de mesurer la hauteur précise à laquelle se situaient les nids. En revanche, chacun des nids a pu être localisé dans l'arbre, ce qui nous permet d'estimer les hauteurs à quelques mètres près. La figure 2 indique la hauteur estimée des nids. La majorité des nids se situe entre 5 et 15 mètres au-dessus du sol. A savoir que les nids les

plus hauts (à plus de 15 m) sont très souvent ceux qui se situent dans les épicéas. En effet, les nids dans les épicéas se trouvent dans l'un des derniers verticilles de l'arbre. Quant au nid le plus bas il était situé dans une aubépine, à 2 mètres du sol environ.

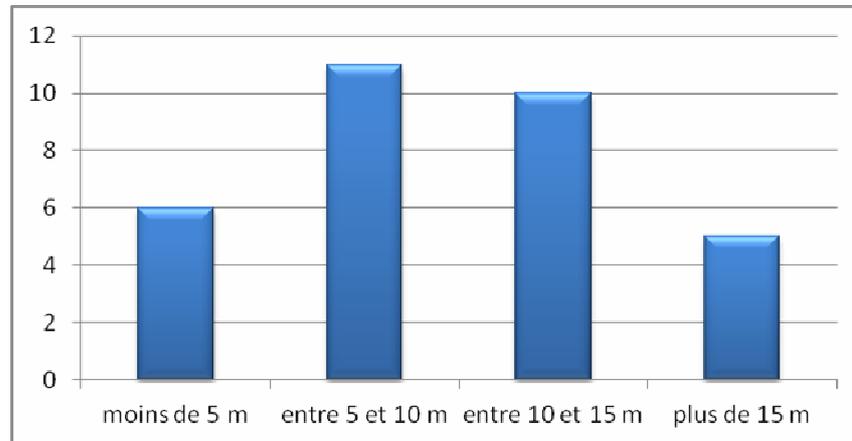


Figure 2. Hauteur estimée des nids (n=32).

✓ Période de la ponte

La figure 3 indique la période de la ponte. En l'absence de contrôle au nid, la date de début de ponte ne pouvait pas être connue avec précision. Les résultats sont donc prudemment présentés par décades. Ils s'appuient sur 32 données jugées exploitables, obtenues grâce aux observations et sur la base théorique d'une durée de 42 jours entre la ponte du premier œuf et la sortie du nid (LEFRANC, 2010). La ponte a culminé dans la deuxième décennie d'avril. Une seule fois, la ponte a commencé au début du mois de mai. Deux pontes de remplacement ont eu lieu lors de la troisième décennie d'avril.

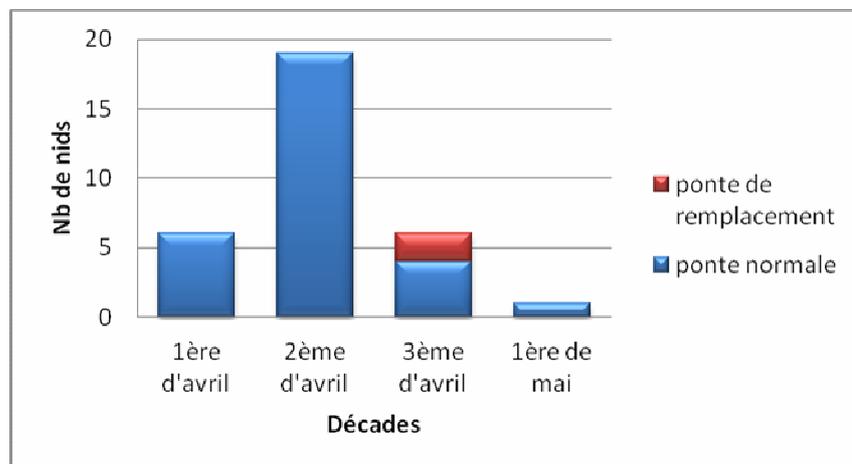


Figure 3. Période de ponte de la Pie-grièche grise en 2011 (n=32).

✓ Fréquences et localisations des pontes de remplacement

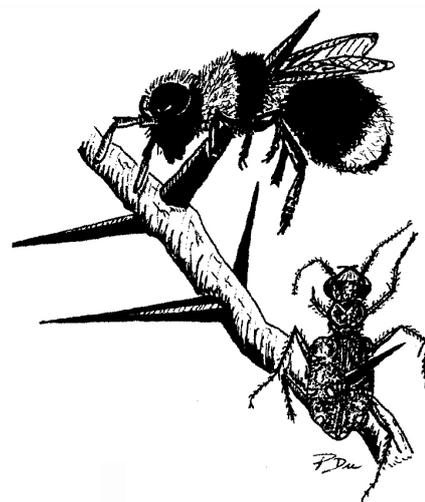
Parmi les neuf couples qui ont échoué, deux couples suivis après un échec ont entrepris une ponte de remplacement. Quatre des sept autres couples, malgré des recherches, n'ont pas été retrouvés dans l'immédiat ni dans leur territoire d'origine, ni dans les alentours. Cependant, un des adultes voire les deux partenaires de ces couples (du moins c'est notre hypothèse) ont été retrouvés plus tard en fin de saison entre 1 et 2 km de distance du nid échoué. D'autre part, dans trois cas, les deux partenaires ou l'un des adultes restaient sur place pendant quelques jours, voire quelques semaines, mais sans manifester d'activités liées à la nidification.

Quant aux deux nids de remplacement, ils ont été approximativement construits dans le même domaine vital, l'un à 847 m du premier nid et l'autre à 342 m. Dans ces deux cas, le nouveau nid a été construit sur un support différent du premier (pour l'un : d'abord dans un pin sylvestre dans un bosquet puis dans une aubépine dans un regroupement de buissons ; pour l'autre : d'abord dans une aubépine dans un alignement d'arbre puis dans un merisier dans un bosquet). Ces deux couples n'ont finalement pas réussi leur nidification.

✓ Données sur le régime alimentaire

42 proies ont été trouvées sur les lardoirs pendant la période de reproduction dans le secteur sud de la Chaîne des Puys. La majorité des proies trouvées empalées sont des bourdons (43%). Parmi eux, 78% sont des bourdons terrestres (*Bombus terrestris*) et 22% des bourdons des pierres (*Bombus lapidarius*). 17% des proies sont des lézards, soit des lézards des murailles (*Podarcis muralis*) soit des lézards des souches (*Lacerta agilis*). Les campagnols des champs (*Microtus arvalis*) représentent 14% des proies trouvées aux lardoirs. 12% de grillons ont également été trouvés, tous étaient des grillons des champs (*Gryllus campestris*). Les carabes, les papillons et les géotrupes sont en pourcentage minoritaire.

L'utilisation des poids de chaque type de proie (Tableau 3) permet de montrer que la biomasse la plus abondamment observée est constituée par les campagnols et les lézards. Ils représentent respectivement 63,5 et 29,6% de la biomasse totale. Les insectes comme les bourdons, les grillons, les papillons et les géotrupes ne représentent que moins de 10% de la biomasse.



Espèces	Poids (g)
Bourdon <i>sp.</i>	0,3
Campagnol des champs (<i>Microtus arvalis</i>)	20
Grillon des champs (<i>Gryllus campestris</i>)	1
Lézard <i>sp.</i>	8
Carabe <i>sp.</i>	0,5
Papillon <i>sp.</i>	0,3
Géotrupe <i>sp.</i>	0,5

Tableau 3. Poids utilisés pour calculer la biomasse des différentes proies observées aux lardoirs.

2 - Caractéristiques des territoires

✓ Secteur de la partie Sud de la Chaîne des Puys

- **Taille des territoires**

La taille de huit territoires a pu être déterminée précisément grâce au suivi réalisé avec l'aide de certains bénévoles (Tableau 4). D'autre part, la taille de sept autres territoires a pu être estimée d'après les observations des bénévoles et les miennes (Tableau 5). En effet, le manque d'observations et de suivi quotidien pour ces derniers territoires ne permet pas de déterminer précisément leur taille. Ils ne seront donc pas pris en compte pour effectuer la moyenne de la taille des territoires. Ensuite, deux territoires sont problématiques. Il y a un territoire où l'observation d'un couple a été faite en début de saison de reproduction mais ce couple n'a pas été retrouvé par la suite malgré des prospections dans son territoire présumé. Un autre territoire correspond à un individu seul en début de saison de reproduction puis l'individu n'a pas été retrouvé au cours des mois suivants.

La superficie moyenne des territoires déterminés est de 64 ha (Tableaux 4 et 5).

Communes	Territoire	Superficie déterminée (ha)
Vernines	Les Ribeyres	53,92
Aurières/Saulzet-le-froid	Ampoix	63,76
Aydat	La Croix du chemin	74,99
Saulzet-le-froid	La Tourette	79,85
Aydat/ Saulzet-le-froid	Pontavat	58,26
Le Vernet-Sainte-Marguerite	Les Bizoux	53,31
Le Vernet/Saulzet le-froid	Suc	46,34
Aydat	La Pierre piquée	82,20
	Moyenne	64,08

Tableau 4. Superficie des territoires déterminés précisément dans la partie sud de la Chaîne des Puys.

Communes	Territoire	Superficie déterminée (ha)
Aurières	Les Gigeoles	84,85
Vernines	Paulet	100,55
Aurières	Les Croûtes	27,33
Saulzet-le-froid	La Côte brûlée	82,41
Le Vernet-Sainte-Marguerite	Mareuge	119

Tableau 5. Superficie des territoires non déterminés précisément dans la partie sud de la Chaîne des Puys.

- Utilisation du territoire

Le suivi quotidien a permis de réaliser la cartographie de l'utilisation du territoire par le couple de Pie-grièche grise présent dans celui-ci. Cette cartographie situe les points correspondants aux postes de chasse, les territoires de chasse, les lardoirs, le (ou les) nid(s) ainsi que les lieux où il y a eu un comportement territorial (chant, conflit territorial, défense du territoire...). Voici les détails relevés pour 8 territoires.

- 1-Aux Ribeyres, la superficie des territoires de chasse représente 10,83 ha, soit 20% du territoire total. Il y a un minimum de 24 postes de chasse différents. Les lardoirs se trouvent à 48, 100 et 250 m du nid. D'autre part, le comportement territorial se répartit dans les 85 m autour du nid.
- 2-A Ampoix, la superficie des territoires de chasse représente 20,3 ha, soit 32% du territoire total. Il y a un minimum de 37 postes de chasse différents. Les lardoirs se trouvent à 10, 110, 240 et 320 m du nid. D'autre part, le comportement territorial se répartit dans les 315 m autour du nid.
- 3-A la Croix du Chemin, la superficie des territoires de chasse représente 27,1 ha, soit 36% du territoire total. Il y a un minimum de 38 postes de chasse différents. Les lardoirs se trouvent à 5, 80 et 180 m du nid. D'autre part, le comportement territorial se répartit dans les 340 m autour du nid.
- 4-A la Tourette, la superficie des territoires de chasse est de 27 ha ce qui représente 34% du territoire total. Il y a un minimum de 53 postes de chasse différents. Pour la première ponte, les lardoirs se trouvent à 65 m du 1^{er} nid et le comportement territorial se répartit dans les 180 m autour de ce nid. Pour la ponte de remplacement, les lardoirs se trouvent à 5m du 2^{ème} nid et le comportement territorial se répartit dans les 290 m autour du nid.
- 5-A Pontavat, la superficie des territoires de chasse est de 28,3 ha, ce qui représente 49% du territoire total. Il y a un minimum de 38 postes de chasse différents. Pour ce site, je n'ai pas repéré de lardoirs. D'autre part, le comportement territorial se répartit dans les 650 m autour du nid.
- 6-Aux Bizoux, la superficie des territoires de chasse est de 25,5 ha, ce qui représente 48% du territoire total. Il y a un minimum de 25 postes de chasse différents. Pour la première ponte, les lardoirs se trouvent à 40 m du 1^{er} nid et le comportement territorial se répartit dans les 100 m autour de ce nid. Pour la ponte de remplacement, les lardoirs se trouvent à 230 m du 2^{ème} nid et le comportement territorial se répartit dans les 100 m autour du nid.
- 7-Au Suc, la superficie des territoires de chasse est de 25,5 ha, ce qui représente 55% du territoire total. Il y a un minimum de 17 postes de chasse différents. Pour ce site, je n'ai pas repéré de lardoirs. D'autre part, le comportement territorial se répartit dans les 250 m autour du nid.
- 8-A la Pierre piquée, la superficie des territoires de chasse représente 42,1 ha, ce qui représente 51% du territoire total. Il y a un minimum de 32 postes de chasse différents. Les lardoirs se trouvent à 5, 80 et 110 m du nid. D'autre part, le comportement territorial se répartit dans les 270 m autour du nid.

✓ Secteur de la plaine d'Ambert

La taille de huit territoires a été estimée d'après les observations des bénévoles et de moi-même. La superficie moyenne estimée de ces territoires est de 105 ha, cependant cette valeur reste une estimation très approximative. D'autre part, l'étude de l'utilisation du territoire n'a pas été réalisée dans ce secteur (Tableau 6).

Communes	Territoire	Superficie minimale (ha)	Superficie estimée (ha)
Ambert	La Tolle	16,08	99,58
Marsac-en-livradois	Le Mas	8,05	81,58
Marsac-en-livradois	Lachaux	12,96	88,46
Marsac-en-livradois	Fonteyre	19,74	111,8
Cours	La Motte castrale	14,00	108,3
Beurières	Garamot	40,68	167,1
Beurières	Les Pradoux	6,80	73,26
Arlanc	Les Gravières	20,85	113,7

Tableau 6. Superficie des territoires non déterminés précisément dans la plaine d'Ambert.

✓ Secteur de la partie Nord de la Chaîne des Puys

La taille de six territoires a été estimée grâce aux observations des bénévoles. La superficie moyenne de ces territoires est de 93 ha, cependant cette valeur reste une estimation très approximative. D'autre part, l'utilisation du territoire n'a pas non plus été étudiée dans ce secteur (Tableau 7).

Communes	Territoire	Superficie minimale (ha)	Superficie estimée (ha)
Pulvérières	Étang barbot	6,38	82,37
Pulvérières	Étang Grand	11,43	110,9
Charbonnières-les-varennes	Beaunit	25,89	120
Charbonnières-les-varennes	Grelière	5,84	82,91
Pulvérières	Puy Bertrand	20,71	107,4
Saint-Ours	Le Vauriat	3,45	55,20

Tableau 7. Superficie des territoires non déterminés précisément dans la partie nord de la Chaîne des Puys.

✓ Secteur du nord-ouest du Cézallier

La taille de 13 territoires a été estimée grâce aux observations des bénévoles. La superficie moyenne de ces territoires est de 82 ha, cependant cette valeur reste une estimation très approximative. D'autre part, l'utilisation du territoire n'a pas été suivie dans ce secteur (Tableau 8).

Communes	Territoire	Superficie minimale (ha)	Superficie estimée (ha)
Saint-Donat	Montagne de Ginnes	1,4	48,48
Saint-Donat	Montagne des Roches	4,62	67,82
Saint-Genès-Champespe	Lajoux Nord	0,71	52,81
Saint-Genès-Champespe	Lajoux Sud	2,41	59,17
Saint-Genès-Champespe	Lachamps	9,33	86,36
Egliseneuve-d'Entraigues	Montagnoune	6,17	84,78
Saint-Genès-Champespe	La Bodelle	0,41	42,46
Saint-Genès-Champespe	Lasparot	28,01	128,0
Saint-Genès-Champespe	Cachebroussoux	37,66	154,0
Saint-Genès-Champespe	La Montagne	5,1	80,23
Egliseneuve-d'Entraigues	La Devèze	5,8	69,58
Montboudif	La Roche Grande	7,26	77,96
Condat	Espinassoux	20,24	119,3

Tableau 8. Superficie des territoires non déterminés précisément dans le nord-ouest du Cézallier.

3 - Caractéristiques des milieux et des pratiques agricoles sur les territoires de la Pie-grièche grise

✓ Étude des éléments paysagers et de l'assolement

Cette étude a permis de réaliser une cartographie des éléments paysagers et de l'assolement. D'autre part, l'utilisation des parcelles (lorsqu'elle est connue) est répertoriée sur la carte. Cependant, cela n'a été possible que pour quelques parcelles. En effet, du fait de la rotation du cheptel entre les parcelles, je n'ai souvent pas pu différencier les parcelles qui étaient allouées uniquement pour la fauche, pour la pâture ou pour les deux. De plus, souvent les agriculteurs n'ont pas voulu me communiquer les informations sur l'utilisation de leurs parcelles.

Ainsi, cette cartographie situe dans les 300 mètres autour du nid, les arbres isolés, les haies de plus ou moins 5 mètres de haut, les bosquets d'arbres, les landes, les barbelés, les clôtures électriques, les parcelles de fauche, les parcelles de pâture. Voici les détails relevés pour huit territoires.

- 1-Aux Ribeyres, la superficie des bosquets représente 0,05 ha, soit 0.18% de la surface étudiée. Il y a 14 arbres isolés. Les haies d'arbres de plus de 5 mètres représentent 972 mètres au total. On trouve également 4048 mètres de fils barbelés et 287 mètres de clôtures électriques. Mis à part les bosquets, l'assolement est composé en totalité de prairies naturelles. Parmi ces prairies, on constate la présence d'au moins deux parcelles pâturées par des bovins et au moins une parcelle de fauche.
- 2-A Ampoix, la superficie des bosquets représente 0,16 ha, soit 0.6% de la surface étudiée. Il y a 17 arbres isolés. Les haies d'arbres de plus de 5 mètres représentent 326 mètres au total et les haies buissonnantes représentent 279 mètres. On trouve également 3082 mètres de fils barbelés et 880 mètres de clôtures électriques. Mis à part les bosquets, l'assolement est composé en totalité de prairies naturelles. Parmi ces prairies, on constate la présence d'au moins deux parcelles pâturées par des bovins et au moins deux parcelles de fauche et une parcelle pâturée par des bovins et fauchée.

- 3-A la Croix du Chemin, la superficie des bosquets représente 0,5 ha, soit 1,9% de la surface étudiée. De plus, on constate la présence de plusieurs petites landes à genêts. Il y a 29 arbres isolés. Les haies d'arbres de plus de 5 mètres représentent 187 mètres au total. On trouve également 4080 mètres de fils barbelés, cependant il n'y a pas de clôture électrique. Mis à part les bosquets et les landes, l'assolement est composé en totalité de prairies naturelles. Parmi ces prairies, on constate la présence d'au moins deux parcelles pâturées par des bovins, une parcelle pâturée par des ovins, une parcelle pâturée par des équins, une parcelle de fauche, une parcelle pâturée par les ovins et fauchée et une parcelle pâturée par les bovins et fauchée.
- 4-A la Tourette, la superficie des bosquets représente 0,2 ha, soit 0,7% de la surface étudiée. Il y a 44 arbres isolés. Les haies d'arbres de plus de 5 mètres représentent 875 mètres au total. On trouve également 3909 mètres de fils barbelés et 79 mètres de clôtures électriques. D'autre part, on constate la présence d'au moins une parcelle pâturée par des bovins et au moins une parcelle pâturée par des ovins et au moins une parcelle de fauche.
- 5-A Pontavat, la superficie des bosquets représente 0,02 ha, soit 0,07% de la surface étudiée. On constate également la présence d'une coupe à blanc assez récente. Il y a 17 arbres isolés. Les haies d'arbres de plus de 5 mètres représentent 541 mètres au total et les haies buissonnantes représentent 303 mètres. On trouve également 3639 mètres de fils barbelés et 54 mètres de clôtures électriques. Mis à part les bosquets et la coupe à blanc, l'assolement est composé en totalité de prairies naturelles. Parmi ces prairies, on constate la présence d'au moins une parcelle pâturée par des bovins.
- 6-Aux Bizoux, la superficie des bosquets représente 0,2 ha, soit 0,7% de la surface étudiée. De plus, on constate la présence d'un petit regroupement de buissons. Il y a 22 arbres isolés. Les haies d'arbres de plus de 5 mètres représentent 874 mètres au total et les haies buissonnantes représentent 151 mètres. On trouve également 3198 mètres de fils barbelés et 1340 mètres de clôtures électriques. Mis à part les bosquets, l'assolement est composé en totalité de prairies naturelles. Parmi ces prairies, on constate la présence d'au moins deux parcelles pâturées par des bovins.
- 7-Au Suc, la superficie des bosquets représente 0,01 ha, soit 0,04% de la surface étudiée. De plus, on constate la présence d'une petite lande à genêts. Il y a 9 arbres isolés. Les haies d'arbres de plus de 5 mètres représentent 539 mètres au total et les haies buissonnantes représentent 920 mètres. On trouve également 2759 mètres de fils barbelés et 240 mètres de clôtures électriques. Mis à part les bosquets et la lande à genêts, l'assolement est composé en totalité de prairies naturelles. Parmi ces prairies, on constate la présence d'au moins une parcelle pâturée par des bovins.
- 8-Enfin à la Pierre piquée, la superficie des bosquets représente 0,5 ha, soit 1,9% de la surface étudiée. Il y a 34 arbres isolés. Les haies d'arbres de plus de 5 mètres représentent 465 mètres au total et les haies buissonnantes représentent 563 mètres. On trouve également 3457 mètres de fils barbelés et 451 mètres de clôtures électriques. Mis à part les bosquets, l'assolement est composé en totalité de prairies naturelles. Parmi ces prairies, on constate la présence d'au moins deux parcelles pâturées par des bovins, une parcelle pâturée par des équins et au moins une parcelle de fauche.

Le tableau 9 récapitule, pour chaque couple, la longueur des haies, la surface des bosquets, la longueur des fils barbelés et le nombre d'arbres isolés.

Communes	Territoire	Longueur haie arbustive (m)	Longueur haie buissonnante (m)	Surface bosquet (ha)	Longueur fils barbelés (m)	Nombre d'arbres isolés
Vernines	Les Ribeyres	972	-	0.05	4048	14
Aurières/Saulzet-le-froid	Ampoix	326	279	0.16	3082	17
Aydat	La Croix du chemin	187	-	0.5	4080	29
Saulzet-le-froid	La Tourette	875	-	0.2	3909	44
Aydat/ Saulzet-le-froid	Pontavat	541	303	0.02	3639	17
Le Vernet-Sainte-Marguerite	Les Bizoux	874	151	0.2	3198	22
Le Vernet/Saulzet le-froid	Suc	539	920	0.01	2759	9
Aydat	La Pierre piquée	465	563	0.5	3457	34
	Moyennes	597	277	0.205	3522	23

Tableau 9. Données sur les éléments paysagers présents dans le territoire de chaque couple de Pie-grièche grise.

✓ Etude des pratiques agricoles

- **Présentation générale des exploitations**

25 exploitants ont été contactés dans le secteur de la Chaîne des Puys. Parmi eux, 60% (15 exploitants sur 25) ont accepté de répondre au questionnaire de façon plus ou moins précise en fonction de leurs disponibilités.

53% sont en exploitation individuelle, 40% en GAEC et 7% en EARL. Tous les exploitants rencontrés ont un système d'exploitation de type élevage.

La moitié des agriculteurs conduisent leur exploitation de manière « raisonnée ». Les autres le font de manière « conventionnelle ».

73% des types de production présent dans le secteur sont des bovins laitiers (Prim'Holstein, Montbéliarde, Brune des Alpes, Ferrandaise). Une seule exploitation est en bovin viande (Aubrac), et une seule en ovin viande (Rava). Il apparaît aussi que deux exploitants ont des productions diversifiées : bovin lait/ovin viande.

La taille des exploitations en termes de Surface Agricole Utile (S.A.U) est très variable sur ce secteur. Elle varie entre 24 et 190, ce qui montre une grande hétérogénéité entre les exploitations. La moitié, se situe en dessous des 70 ha de S.A.U. Le chargement des exploitations varie entre 0,7 et 1,37 Unité Gros Bovin/ha (UGB/ha) (Tableau 10).

	Min	Max	Médiane	Moyenne	Ecart-type
S.A.U (ha)	24	190	73,5	80,2	47,41
Taux de chargement (UGB/ha)	0,7	1,37	1,2	1,11	0,20

Tableau 10. Taille en S.A.U et taux de chargement des exploitations dans le secteur étudié (n=15).

- Les surfaces fourragères

Tous les exploitants possèdent des prairies permanentes en herbe, seuls deux exploitants ont une très petite surface en culture de triticales (1 ha au total). Les prairies sont soit fauchées ou pâturées soit fauchées et pâturées. Pour la fauche, la première coupe se réalise début juin pour l'enrubannage et à partir de mi-juin/début juillet pour le foin. La deuxième coupe, quand elle a lieu, est fin juillet –début août. La pâture commence dès fin avril – début mai et dure pendant six mois, période durant laquelle chaque parcelle est pâturée trois fois dans la saison.

L'utilisation de fertilisants par les agriculteurs est variable en fonction des exploitations. Certains amendent seulement avec du fumier, d'autres avec du fumier et du lisier. Cet amendement se fait à l'automne (après la période de fauche et de pâture) et au printemps (avant la période de fauche et de pâture). Certains complètent avec des apports en azote minéral (ammonitrate) en été après la première coupe. Toutefois, tous les agriculteurs épandent du fumier sur leurs parcelles. Les quantités sont difficiles à apprécier quand elles sont connues. Aucun produit phytosanitaire n'est cependant utilisé sur les parcelles.

En ce qui concerne les rodenticides (substances ayant la propriété de tuer certains rongeurs, considérés comme nuisibles par l'homme), alors que deux agriculteurs n'utilisent aucun traitement contre ces « nuisibles », et qu'un agriculteur utilise les pièges pour éliminer ces micro-mammifères, tous les autres utilisent la bromadiolone pour éliminer le campagnol terrestre, et la phosphine pour éliminer les taupes, dans des périodes allant de l'hiver au printemps.

- Les produits vétérinaires

Toutes les exploitations utilisent des produits vétérinaires sur leur cheptel quel que soit le type d'élevage. Les produits utilisés sont variables. Cependant, la majorité des traitements utilisés sont des antiparasitaires. Ce sont les parasites tels que les strongles, les oestres et les taenias qui sont traités en priorité avec des médicaments, soit à base d'ivermectine (40% des médicaments utilisés), soit de fenbendazole (30% des médicaments utilisés), soit de lévamisole (20% des médicaments utilisés), soit d'oxfendazole (10% des médicaments utilisés). D'autres types de traitements sont présents, notamment des produits permettant de lutter contre les douves, tous sont à base d'oxyclozanide. Ces traitements se réalisent à l'automne, lorsque les animaux sont rentrés à l'étable. D'autres traitements sont utilisés spécifiquement à l'élevage laitier : les traitements contre les mammites soit au tarissement soit en lactation. Pour cela, plusieurs noms de traitements m'ont été cités, tous aux molécules actives différentes (cloxacilline, cefquinome, céphalonium, etc.)

- L'entretien des éléments paysagers

Dans le secteur de la Chaîne des Puys, il y a très peu de haies. Cependant les agriculteurs ont la volonté de garder ces haies, en priorité dans le but d'abriter les bêtes, certains également dans le but de préserver la biodiversité et de lutter contre l'érosion. Ces haies ne sont que très peu entretenues, seule une taille des petites branches est effectuée au printemps ou à l'automne. Quant aux arbres isolés ils ne sont pas du tout entretenus.

4 - Estimation du nombre de couples de Pie-grièche grise pour l'année 2011

Le tableau 11 nous montre l'estimation du nombre de couples de Pie-grièche grise dans certaines régions naturelles du Puy-de-Dôme (secteurs de l'étude dans ces régions). D'après les densités calculées dans les secteurs d'étude, on estime que dans la Chaîne des Puy l'effectif serait de 140 couples, dans le nord-ouest du Cézallier de 56 couples et dans le bassin d'Ambert de 14 couples.

Région naturelle 63	Surface favorable	Densité maxi /10 km ²	effectif estimé	secteur référent	nb sites connus
Chaîne des Puy & piémonts des monts Dore	418	3.3	140	14 couples sur 73 km ² ; 6 couples sur 13 km ²	33
Cézallier	256	2.2	56	14 couples sur 64 km ²	19
Bassin d'Ambert	70	2.1	14	8 couples sur 38 km ²	11

Tableau 11. Estimation du nombre de couples de Pie-grièche grise dans certaines régions naturelles du Puy-de-Dôme.

En comparant les estimations des effectifs de Pie-grièche grise de 2009 et 2011, on observe que l'effectif estimé est plus important pour 2011. Sur le total, on observe une augmentation de 27% (Tableau 12).

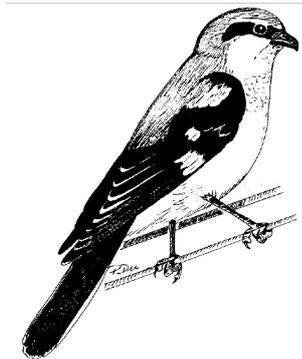
Région naturelle 63	Effectif estimé en 2009	Effectif estimé en 2011
Chaîne des Puy	125	140
Cézallier	26	56
Bassin d'Ambert	14	14
Totaux	165	210

Tableau 12. Comparaison des effectifs estimés de Pie-grièche grise entre 2009 et 2011.

Discussion

Que semblent rechercher les Pies-grièches grises en Auvergne ?

✓ Bilan du suivi de reproduction



Cette première année de suivi a permis d'acquérir des données préliminaires sur la reproduction des Pies-grièches grises, espèce encore mal connue en Auvergne. Les densités obtenues (0,23 couple/km² en moyenne) dans les secteurs étudiés correspondent aux densités connues dans des milieux favorables avant le déclin de l'espèce. Par comparaison, lorsque les populations européennes de Pie-grièche grise étaient encore stables, on trouvait une densité de 0,3 couple/km² en Allemagne (ULRICH, 1971), ou encore une densité de 0,8 couple/km² le long de la Meurthe dans les Vosges (LEFRANC, 1993). Les densités obtenues montrent donc que l'Auvergne est la région où l'on peut encore trouver les plus belles densités de Pie-grièche grise.

Le succès reproducteur quant à lui semble assez important pour cette année, un taux d'échec de seulement 26% étant assez exceptionnel. En effet, sur 21 années d'étude dans les Vosges, il avait été trouvé un taux d'échec global de 44,4% avec un minimum en 1992 de 23% et un maximum en 1994 de 65% (LEFRANC, 2010). Le nombre moyen de jeunes à l'envol ($3,6 \pm 1,12$ jeunes) est sensiblement le même que celui obtenu lors de différents suivis, comme c'est le cas dans les Vosges avec un nombre moyen de $3,5 \pm 0,78$ jeunes sur les 21 années de suivi (LEFRANC, 2010), ou encore en Autriche pendant un suivi de 1998 à 2003 concernant en tout 129 couples avec un nombre moyen de 3,4 jeunes (SACHSLEHNER *et al.*, 2004). Cependant, ces chiffres, qui restent tout de même importants, peuvent être mis en relation avec les conditions météorologiques exceptionnelles de ce printemps. En effet, pendant la saison de reproduction entre début février et fin juin il y a eu 44 jours où il a plu de façon plus ou moins importante, ce qui est très peu. Néanmoins, il n'y a pas d'explication certaine à l'échec des nids. J'ai retrouvé dans un nid, qui était facile d'accès, un jeune à un stade avancé de développement, mort dans le nid. Pour ce nid, l'hypothèse de la prédation est éliminée. Cette prédation ne semble pas non plus expliquer les autres échecs pour lesquels il n'y a pas eu de découverte de plumées ou de destruction, ni d'autres marques laissant présager le passage d'un prédateur comme cela a pu être le cas lors de l'étude de N. LEFRANC (2010) dans les Vosges. Il reste plusieurs autres hypothèses telles que l'abandon du nid pour cause de dérangement, des conditions météorologiques ponctuellement défavorables, le manque de nourriture et l'empoisonnement indirect. En effet, l'utilisation généralisée de rodenticides contre les micro-mammifères joue un rôle probablement très négatif, les petits mammifères du genre *Microtus* semblant aussi être

touchés par la bromadiolone utilisée normalement pour tuer les campagnols terrestres (*Arvicola terrestris*). Il est difficile pour la Pie-grièche grise de compenser la diminution de campagnols de champs (*Microtus arvicola*) par des proies de substitution. Les produits vétérinaires ont aussi un impact sur la Pie-grièche grise. L'utilisation de traitements comme les vermifuges à base d'ivermectine ont un impact sur l'entomofaune prairiale. Les espèces les plus touchées sont les coléoptères coprophages qui dans un même temps sont parmi les proies les plus capturées par la Pie-grièche grise.

La localisation des nids plutôt dans des alignements d'arbres ou des bosquets peut s'expliquer par la nécessité d'avoir d'autres arbres à proximité directe du nid lorsque la nichée sort du nid. En effet, comme j'ai pu le constater lors de mon suivi, la sortie du nid se fait petit à petit. Les jeunes, juste avant la sortie définitive, volent de branches en branches, s'exerçant à l'effort, puis volent d'arbres en arbres pour enfin ne plus retourner au nid. Même s'ils restent dépendants de leurs parents pendant encore un mois, ils sont protégés alors par la proximité des arbres.

L'aubépine semble être préférée, sans doute par son caractère épineux qui protégerait ainsi mieux la nichée. Ce sont ensuite les grands arbres qui accueillent les nichées, ces dernières étant toujours situées dans leur tiers supérieur, entre 10 et 15 m du sol. Sans doute, cela permettrait à la couveuse d'avoir une vue très dégagée sur une bonne partie de son territoire, et d'être moins accessible aux prédateurs potentiels. L'essence de ces arbres est probablement associée au secteur étudié. En effet, les épicéas et les pins sylvestres sont les essences les plus fortement représentées en Chaîne des Puys et en Cézallier, alors que dans la plaine d'Ambert on trouve principalement des peupliers et des chênes.

Quant à la période de la ponte, elle se situe principalement entre le 10 et le 20 avril. LEFRANC (2010) obtient ces mêmes données lors de son étude à Saint-Dié-des-Vosges. Les pontes du début avril correspondent sans doute à des couples installés plus précocement. Ceci étant accentué par des conditions météorologiques favorables en ce début de printemps.

En nombre les bourdons sont les proies les plus représentées dans les lardoirs, cependant en biomasse c'est le campagnol des champs le plus important. La présence des micromammifères et des insectes semble indispensable dans l'alimentation de la Pie-grièche grise. D'où l'importance de la relation avec l'agriculture extensive sur laquelle nous reviendrons par la suite.

✓ Caractérisation du territoire

Du fait de la similitude des sites de nidification occupés par la Pie-grièche grise, nous allons dresser certaines caractéristiques de leur territoire.

La superficie moyenne des territoires est de 64 ha. Pour tous les territoires étudiés, la zone de chasse représente une part importante de ce territoire global (entre 20 et 51%). Le nid se place dans cette zone de chasse. On y trouve également de nombreux postes d'affût pour la chasse, aussi bien des piquets de clôture que des arbres isolés. Les lardoirs, lorsqu'ils ont pu être trouvés, se situent à une distance relativement proche du nid (au maximum à 320 mètres). Ainsi, la caractérisation du territoire de chasse et de la présence de lardoirs permet de repérer l'emplacement du futur nid ou le nid lui-même. Quant au reste du territoire, qui n'est pas utilisé pour la chasse, il est utilisé pour les déplacements. Cette répartition de l'utilisation du territoire est constatée depuis la formation du couple jusqu'à l'envol des jeunes. Cependant, les déplacements les plus importants se font de la formation du couple jusqu'à la couvaison. C'est lors de cette période que j'ai pu déterminer les limites du territoire. Ensuite lorsque la couvaison débute il y a une nette diminution de la superficie utilisée par le couple. A ce moment il se déplace et chasse dans les 300 mètres environ autour du nid. De plus, le mâle effectue de nombreux allers-retours entre le territoire de chasse et le nid. Il est donc aisé, une fois que l'on a repéré le mâle, de trouver le nid. Un autre élément caractéristique de la présence d'un couple nicheur est l'émergence d'un fort comportement territorial. Au début de la saison, il s'exprime par des cris lors d'un conflit territorial en limite de territoire. Pendant la couvaison et le nourrissage des jeunes, celui-ci s'exprime par des cris et des attaques « en piqué » envers les espèces qui traversent le territoire (buses, milans, faucons, etc.) ou alors envers les espèces qui s'approchent de façon inquiétante du nid (pies bavardes, geais, etc.).

La caractérisation générale du territoire des Pies-grièches grises est ainsi un outil pour permettre de repérer dans un premier temps le territoire du couple puis dans un deuxième temps l'emplacement du nid dans le but de réaliser des suivis efficaces sur le long-terme.

✓ Caractérisation des milieux et des pratiques agricoles

Plusieurs éléments de typologie représentés de façon majoritaire semblent être importants pour la Pie-grièche grise. On remarque la présence de paysages de type ouvert où les haies arbustives, les bosquets ainsi que les arbres isolés sont les plus représentés. Les éléments paysagers ont plusieurs fonctions pour la Pie-grièche grise selon leur type et leur structure. En effet, les alignements d'arbres, les plantations de résineux voire même les gros buissons épineux sont essentiels pour la nidification en tant que support de nid (LEFRANC, 1993). En général, ce dernier donne sur une vue dégagée sur un terrain de chasse attractif en proies. De nombreux arbres isolés parsèment le territoire. Ils ont surtout un rôle de poste d'affût. De ces points, où la vision est extrêmement dégagée, la Pie-grièche grise peut voir facilement les proies ou les traces de leur passage. Elle peut aussi utiliser ces arbres pour empaler ses proies notamment si c'est une

essence épineuse (aubépine, prunelier, etc.). En Allemagne, une étude a montré qu'en moyenne on retrouve 5 perchoirs/ha sur le territoire de la Pie-grièche grise (SCHÖN, 1995). Ces éléments paysagers utilisés en tant que perchoirs sont complétés par les piquets de clôtures qui sont nombreux au vu de la longueur de clôture présente. Quant aux haies buissonnantes, qui sont moins représentées, elles servent essentiellement à stocker les proies capturées, soit en les empalant dans une épine, soit en les coinçant dans une fourche de branche. Cette dernière technique est utilisée sur les plus grosses proies, essentiellement des campagnols, pour les consommer en les déchiquetant (LEFRANC, 1993). Nous avons également constaté sur les territoires la présence de plus de 3 kms de fils barbelés. Ces derniers sont utilisés également comme lardoirs.

Notre étude a montré que, dans les secteurs étudiés, les éléments paysagers sont plutôt intéressants au vu des besoins de la Pie-grièche grise, bien qu'il nous manque une comparaison avec des zones témoins sans Pie-grièche grise

Malheureusement, des menaces pèsent sur ces éléments paysagers. Depuis le début du XX^{ème} siècle près de 70 % du linéaire de haies aurait disparu en France, ce qui représente à peu près 1,4 millions de kilomètres. C'est durant la période 1960-1980 que la vitesse de régression a été la plus importante, de l'ordre de 45 000 km/an (POINTEREAU, 2001). Les épisodes de remembrement des parcelles agricoles ont joué un grand rôle dans la diminution des haies en France. Aujourd'hui ce phénomène est plus ou moins enrayé mais on voit toujours des initiatives individuelles d'arrachage. Ceci a eu un fort impact sur les différentes espèces liées aux milieux agricoles bocagers et notamment sur la Pie-grièche grise. Dans la Chaîne des Puys, là où cette étude des éléments paysagers s'est réalisée, le paysage ne se modifie plus de manière très rapide et désastreuse pour la biodiversité. En effet, la plupart des éléments paysagers importants pour la Pie-grièche grise ne sont pas menacés dans ces secteurs d'altitude ou venteux car ils sont souvent conservés par les agriculteurs comme abri pour le bétail. Cependant, il ne faudrait pas à l'avenir qu'ils ne le soient plus.

En ce qui concerne les arbres isolés, ils ne sont pas maintenus et ont plutôt tendance à être arrachés dès qu'ils deviennent sénescents et ils ne bénéficient pas de mesures de restauration (POINTEREAU, 2001). Cette diminution de sites de nidification et de perchoirs potentiels a ainsi contribué au déclin des populations de Pie-grièche grise (LEFRANC, 1999).

On a pu constater également que la majorité de l'assolement était constitué de prairie permanente. Celles-ci sont des prairies naturelles constituées d'herbe. Ces prairies, de par leur gestion extensive et leur composition floristique riche, contiennent une importante diversité en insectes et en micromammifères. Elles sont ainsi très attractives pour la Pie-grièche grise (LEFRANC, 1993). Les exploitations de type élevage basées sur un système herbager (fauche et pâturage) sont ainsi les plus adaptées à la présence de la Pie-grièche grise. Les prairies permanentes sont en général soit fauchées, soit pâturées, mais elles peuvent aussi subir les deux traitements. De plus, nous avons constaté grâce à notre cartographie, la présence d'une mosaïque de milieux. Celle-ci est appréciable car, avec la présence de prairie de fauche, pâture et de lande ouverte, elle peut permettre une plus grande diversité des proies (LEFRANC, 1993).

A contrario, l'activité agricole a contribué à la diminution en termes de surface de certains habitats intéressants pour la Pie-grièche grise. La destruction directe des zones humides (prairie humide, tourbière, etc.) par drainage, le remplacement des prairies permanentes par des prairies temporaires et la mise en place de cultures annuelles ont entraîné un changement dans l'habitat originel de cette espèce (LEFRANC, 1999). Ces dérives de l'agriculture intensive ne sont toujours pas enrayées, et on peut émettre la crainte qu'elles continuent de manière informelle. La diminution et la simplification du paysage sont une menace pour la Pie-grièche grise. En effet, ces espaces renferment un potentiel de proies très intéressant. Après la modification de l'assolement (en prairie temporaire ou culture annuelle par exemple), ce potentiel régresse fortement. Il apparaît par ailleurs que la conversion d'une prairie permanente en culture entraîne une diminution du campagnol des champs (*Microtus arvalis*) qui est une espèce proie importante pour la Pie-grièche grise (INRA, 2008). De plus, cette simplification du milieu profite aux espèces ubiquistes comme la Corneille noire (*Corvus corone*) ou la Pie bavarde (*Pica pica*) (LEFRANC, 1999). Ces deux espèces pouvant être des prédateurs de la Pie-grièche grise (oeufs et juvéniles), leur abondance accrue peut s'avérer être un problème pour la réussite de la reproduction de la Pie-grièche grise (LEFRANC, 1999).

Dans toutes les exploitations, les agriculteurs amendent leurs parcelles principalement avec du fumier et du lisier mais également avec de l'ammonitrate pour certains. Or, l'intensification des surfaces herbagères joue aussi un rôle dans les changements des agrosystèmes. Par l'utilisation d'amendements minéraux (chaulage, fertilisants, etc.) les caractéristiques physico-chimiques du sol changent (pH par le chaulage, richesse en éléments minéraux par l'apport d'engrais, etc.). Ces changements ont un impact sur la flore qui a tendance à se simplifier mais aussi sur la faune associée et notamment les insectes qui ne trouvent plus leurs plantes hôtes ou préférentielles (INRA, 2008). Cette simplification de l'écosystème entraîne la diminution de la ressource en proie pour la Pie-grièche grise. La fertilisation azotée est un des principaux facteurs de la diminution de la diversité à l'échelle d'une parcelle (INRA, 2008). Ces effets pervers de la fertilisation se constatent de manière encore plus flagrante sur des prairies permanentes dans lesquelles la diversité floristique est importante (KLIMEK *et al.*, 2007 ; *in* INRA, 2008).

Toutes les exploitations rencontrées, abritant des Pies-grièches grises, sont de type élevage. Cette activité d'élevage a des impacts sur les milieux agropastoraux par le biais du pâturage et aussi par la dissémination de produits vétérinaires rémanents à travers les déjections du bétail. Le pâturage, en fonction de son intensité, peut avoir un impact sur la diversité floristique et donc dans un même temps sur la diversité de l'entomofaune associée (INRA, 2008). Ainsi

un sous-pâturage, et, à l'inverse, un surpâturage peuvent entraîner une baisse de la diversité floristique. Dans les milieux de moyenne montagne, la sous- ou la sur- utilisation de la ressource en herbe par les animaux peut donc être préjudiciable à la Pie-grièche grise. Pour pouvoir en apprécier l'intensité on utilise l'unité UGB/ha/an (UGB = Unité Gros Bovin). Cela ne représente pas de manière très précise le chargement de chaque parcelle, mais donne une idée de l'impact possible du troupeau. Pour être plus précis, il aurait été préférable de connaître le taux de chargement moyen sur l'année et sur chaque parcelle (UGB/ha/an/parcelle). Ces informations restent difficiles à recueillir auprès des agriculteurs. La plupart des exploitations ont un taux de chargement plutôt faible (entre 0,7 et 1,37 UGB/ha). Ce taux de chargement peut être considéré comme favorable pour le maintien de la biodiversité.

L'utilisation de produits vétérinaires et notamment de vermifuges sur les troupeaux a un impact négatif sur les insectes coprophages (INRA, 2008 ; LUMARET, 2001). En fonction des produits utilisés et de leurs molécules actives, ils sont plus ou moins préjudiciables. Dans les exploitations contactées, le composant le plus utilisé est l'ivermectine. Cette molécule est une des plus dangereuses qui existent pour les larves et les imagos d'insectes scatophages (LUMARET & ERROUSSI, 2002 ; *in* INRA, 2008). Les effets directs sur les insectes peuvent durer plusieurs dizaines de jours : par exemple WARDHAUGH et RODRIGUEZ-MENENDEZ (1988) ont montré en laboratoire que des insectes coprophages pouvaient être encore intoxiqués en consommant des bouses d'animaux traités 40 jours auparavant. De plus, la composition des bouses après traitement serait plus attractive pour les insectes scatophage (LUMARET, 2001). Ces effets, sur une ressource alimentaire importante pour la Pie-grièche grise, peuvent entraîner des problèmes en termes d'alimentation notamment durant la saison de reproduction. Son utilisation est cependant très hétérogène en fonction des exploitations. Pour une grande partie d'entre elles, les traitements sont faits à l'automne, à l'étable, sur les animaux jeunes. Ce type d'usage réduit l'impact de ces produits du fait de leur dégradation durant le stockage du fumier et de leur concentration plus faible car moins d'animaux sont traités. Toutefois, la durée de rémanence des produits est à prendre en compte. Elle est difficile à apprécier car en fonction des conditions de stockage et de la météorologie, elle diffère. Ce compromis reste tout de même le plus intéressant pour diminuer l'action négative des traitements sur les insectes. Toutefois, des méthodes alternatives et/ou complémentaires à base de phytothérapie ou de mycothérapie pourraient limiter, voire arrêter, l'utilisation de vermifuge. D'autres pistes seraient à étudier comme l'utilisation de molécules moins agressives, le traitement des animaux seulement quand ils sont réellement infectés, etc. Des études spécifiques sur ces produits et leurs effets sur ces secteurs seraient peut être sûrement à développer dans le futur pour bien intégrer les changements majeurs de l'activité agricole et ses impacts sur la biodiversité.

Un autre élément important dans les pratiques agricoles à prendre en compte est l'utilisation de bromadiolone pour empoisonner le Campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*). La majorité des agriculteurs rencontrés utilisent ce produit. En effet, le campagnol terrestre connaît des épisodes de pullulation importante. Ces pullulations sont catastrophiques pour les prairies, qui après leur passage, ressemblent plus à un labour qu'à une surface enherbée. La bromadiolone est un anticoagulant puissant provoquant la mort différée de l'animal par hémorragie interne (DELATTRE & GIRAUDOUX, 2009). Ces rongeurs, une fois contaminés, peuvent mettre de 36 à 48 h avant de mourir ce qui les rend très vulnérables aux prédateurs du fait de leur affaiblissement. De plus, une fois mort, ils peuvent être consommés par de nombreux animaux sauvages comme la Pie-grièche grise qui peut avoir des mœurs charognards (LEFRANC, 1993). Par bioaccumulation, les espèces consommant ces campagnols « traités » et se trouvant en général en haut des chaînes trophiques se voient intoxiqués par l'accumulation du poison dans les tissus adipeux et le foie. Ce rodenticide a une demi-vie de 3 à 6 jours sur les appâts (grains de blé ou carotte, généralement) (GIRAUDOUX *et al.*, 2006 ; *in* DELATTRE & GIRAUDOUX, 2009). De plus cette demi-vie dans les tissus animaux peut atteindre 170 jours dans des conditions expérimentales (MC DONALDS *et al.*, 1998 ; *in* DELATTRE & GIRAUDOUX, 2009). L'impact sur la faune sauvage est alors très préjudiciable comme le montre le rapport du réseau SAGIR (Réseau national de la surveillance sanitaire de la faune sauvage) qui a compté 373 cas d'empoisonnement avéré sur des animaux sauvages : Renard roux (*Vulpes vulpes*), Buse variable (*Buteo buteo*), Milan royal (*Milvus milvus*), etc. pour le seul département du Doubs en 1998 (DELATTRE & GIRAUDOUX, 2009).

Aucune étude sur l'impact de ce type de produits sur les populations de Pie-grièche grise n'a été réalisée mais il est judicieux de se demander si cette pratique n'est pas préjudiciable pour cette espèce. Certaines mesures simples peuvent cependant être mises en place. Tout d'abord laisser faire la nature en favorisant les prédateurs naturels de ces rongeurs (rapaces, passereaux, mammifères, etc.). De plus, lors des épisodes de pullulation, il est évident qu'il faut contenir la dissémination des individus. Un labour de quelques dizaines de centimètre autour des parcelles infectées permettrait de contenir une grande partie des individus et donc limiter leur propagation. Enfin l'utilisation systématique de pièges mécaniques pourrait être développée.

Un dernier élément est l'entretien des éléments du paysage. La plupart des opérations d'entretien se font soit au début du printemps (février-mars) soit en automne c'est-à-dire hors de la période de nidification de la Pie-grièche grise. Les agriculteurs qui réalisent cet entretien utilisent en général des méthodes « douces », en évitant des travaux ayant un fort impact sur les haies ou les arbres. L'élagage à la tronçonneuse est en effet préférable à la broyeuse. Cet élément n'est donc pas préjudiciable pour les Pies-grièches grises.

Les différents éléments apportés par cette étude nous montrent que l'agriculture en Auvergne et plus précisément dans la Chaîne des Puys reste une agriculture encore relativement extensive, en opposition à celle que l'on retrouve dans d'autres secteurs tels que la plaine de la Limagne. Les pratiques ont, dans l'ensemble, évolué lentement depuis 60

ans dans ce secteur. L'arrivée de la mécanisation, des engrais de synthèse, de la chaux, des produits vétérinaires ainsi que de nouvelles techniques de récolte de l'herbe telles que l'enrubannage sont les principales évolutions récentes sur nos secteurs d'étude. Ces pratiques impactent maintenant de façon probablement notable les populations de Pie-grièche grise. Il serait intéressant alors de proposer aux éleveurs des solutions visant à limiter ces impacts.

Conclusion et perspectives

Cette étude nous a permis d'obtenir une première série de données concernant les caractéristiques de la reproduction et celles de l'environnement de la Pie-grièche grise. C'est aussi, nous l'espérons, le point de départ pour la réalisation d'un suivi à long terme qui permettra de connaître l'évolution des populations de Pie-grièche grise dans les secteurs retenus en relation avec l'évolution des milieux et des pratiques agricoles. D'après les résultats obtenus, on remarque l'importance du maintien des conditions existantes pour voir se pérenniser les populations de Pie-grièche grise. En effet, l'agriculture sur les secteurs où la Pie-grièche grise est encore présente (notamment le secteur de la Chaîne des Puys) intègre des caractéristiques très intéressantes pour sa conservation. Le système d'élevage basé en grande partie sur la ressource en herbe permet théoriquement l'adéquation entre les besoins de l'espèce et celle des agriculteurs. Cette agriculture de moyenne montagne est pour l'instant peu préjudiciable à cette pie-grièche et permet ainsi la constitution de zones refuges pour celle-ci. Les données obtenues peuvent, en outre, permettre de définir de manière généraliste des mesures de gestion pouvant être appliquées au niveau national.



© LPO Auvergne - R Riols

Ces mesures concernent la gestion de l'assolement en favorisant les surfaces herbagères extensives, en limitant l'apport d'intrants sur ces surfaces, en limitant les produits vétérinaires, en conservant les éléments paysagers importants pour la Pie-grièche grise.

En ce qui concerne la fauche, on peut favoriser les fauches tardives, la production de foin aidant mieux le maintien de la biodiversité que l'ensilage. En effet, avec l'apparition de l'enrubannage et de l'ensilage, les prairies sont fauchées de plus en plus en tôt. Cela a des impacts, notamment sur le maintien des espèces végétales les moins communes. Ces fauches adviennent en général à partir de mi-mai. A cette époque la végétation n'a pas constitué son stock de graines et donc le renouvellement naturel des prairies se voit de plus en plus compromis. La flore évolue et a tendance à se simplifier. Les fauches plus tardives, notamment pour la production de foin, permettent un renouvellement naturel des prairies et évitent la modification floristique de ces dernières. Pour favoriser une diversité et une stabilité des prairies de fauche il est donc préférable d'y produire du foin. Quant au pâturage, il faudrait favoriser un pâturage extensif. En effet, le chargement instantané a un impact plus ou moins fort sur la flore des prairies et donc indirectement sur la faune associée. Pour éviter qu'il ne soit négatif sur la biodiversité, un chargement instantané compris entre 1 et 1,4 UGB/ha est conseillé. Ceci dit, il est très difficile de connaître le chargement instantané sur une parcelle.

La limitation des traitements vétérinaires serait appréciable. Ceci peut se faire en favorisant les défenses immunitaires des troupeaux, en incitant à l'utilisation de méthodes alternatives aux molécules de synthèse (en s'inspirant de la conduite en Elevage Biologique).

Une autre mesure est l'implantation des éléments paysagers appréciés par la Pie-grièche grise tels que les haies, les bosquets, les fils barbelés et les arbres isolés.

Une dernière mesure concerne l'entretien des éléments paysagers. Cette mesure vise à éviter le dérangement des couples de Pie-grièche grise durant toutes les phases de la reproduction, pour limiter l'abandon du nid ou de la couvée par les adultes et de conserver ces éléments. En effet, l'entretien ne devrait pas être effectué entre le mois de mars et la mi-juin pour permettre un bon déroulement de la nidification. Il serait préférable également d'utiliser l'élagage manuel à l'aide d'une tronçonneuse et donc d'éviter l'utilisation d'une broyeuse, sur les haies et les arbres isolés, engin qui n'est pas sélectif et détruit aussi bien les essences à croissance rapide que lente. Ceci peut entraîner une modification de la structure végétale, notamment des haies diversifiées, et favoriser les espèces vigoureuses (saule ou noisetier par exemple) au détriment des espèces plus lentes comme l'aubépine ou le prunellier.

Cette étude a mis en avant les relations entre la Pie-grièche grise et l'activité agricole qui est présente dans son milieu, mais elle implique aussi l'émergence d'autres questions qui restent à élucider. En effet, au vu de l'évolution des effectifs au niveau national et de certains résultats obtenus, l'intervention d'autres facteurs dans la régression de la Pie-

grièche grise, tels que l'alimentation, la prédation ou le dérangement pendant la nidification, voire les conditions météorologiques défavorables, est évidente. Différentes pistes de réflexion (étude de la variation des populations proies, évaluation de l'incidence des produits chimiques utilisés en agriculture, etc.) seraient à approfondir pour intégrer plus globalement les effets de ces différents facteurs.

Enfin, dans une autre mesure, la mise en place d'un suivi par marquage ou baguage permettrait de réaliser une étude plus détaillée sur la dynamique de population. Ceci permettrait de savoir si la découverte d'un nouveau territoire les années suivantes correspond à la présence d'un nouveau couple ou un ancien couple qui se déplace. Beaucoup d'autres questions pourraient être engagées avec cette démarche : dispersion des jeunes, fidélité au site, fidélité des partenaires, longévité. Un tel travail est cependant très lourd et difficile à envisager pour l'instant.

Bibliographie

- BLOND K., 2011.** *Statut de la Pie-grièche grise (Lanius excubitor) en Auvergne : étude et suivi de noyaux de population durant une saison de reproduction.* Master II écologie-éthologie, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 58 pages.
- DELATRE P. & GIRAUDOUX P., 2009.** *Le campagnol terrestre : Prévention et contrôle des populations.* Edition Quae. 263 p.
- DUBOC P., 1994.** Statut auvergnat des pies-grièches. Synthèse régionale de l'enquête nationale. *Le Grand Duc*, 45 : 14-19.
- DULPHY J-P., VRIGNAUD S., EMBERGER F., LALLEMANT J-J. & GILBERT B., 2008.** Statut des Pies-grièches en Auvergne : résultats de l'enquête 2007-2008. *Le Grand Duc* 73 : 30-35.
- GILBERT B., DULPHY J-P., RIOLS R., LALLEMANT J-J., TOURRET P. & ZUCCA M., 2009.** La Pie-grièche grise en Auvergne : Bilan de l'enquête 2009 et statut pour la période 2000-2009. *Le Grand Duc*, 75 : 31-35.
- GIGAULT J.C., 2010.** Pie-grièche grise, in *Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne*. LPO Auvergne. Delachaux et Niestlé eds. Pages 436-438.
- INRA, 2008.** *Agriculture et biodiversité, 178 Pages. Chapitre 1 : Les effets de l'agriculture sur la biodiversité.* Editions Quae.
- LEFRANC N., 1993.** *Les pies-grièches d'Europe, d'Afrique du nord et du Moyen-Orient.* Delachaux & Niestlé. Lausanne & Paris.
- LEFRANC N., 1999.** Les pies-grièches *Lanius sp.* en France : répartition et statut actuels, histoire récente, habitats. *Ornithos*, 6 : 58-82.
- LEFRANC N., 2010.** Fluctuations et déclin d'une population de Pie-grièche grise *Lanius excubitor* suivie en région de Saint-Dié des Vosges (88) de 1988 à 2010. *Ciconia*, 34 : 5-24.
- LEFRANC N. & PAUL J-P, 2011.** La Pie-grièche grise *Lanius excubitor* en France : historique et statut récent en période de nidification. *Ornithos*, 18-5 : 261-276.
- LUMARET J.P., 2001.** *Impact des produits vétérinaires sur les insectes coprophages : conséquences sur la dégradation des excréments dans le pâturage.* Comité scientifique de la Réserve Naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors. 7 p.
- POINTEREAU P., 2001.** *Evolution du linéaire de haies en France durant ces 40 dernières années : L'apport et les limites des données statistiques.* SOLAGRO. Toulouse. 8 p.
- SACHSLEHNER L., SCHMALZER A. & PROBST R., 2004.** The breeding population of the Great Grey Shrike (*Lanius excubitor*) in Austria, 1995-2003. *Biological Lett.* 41 : 135-146.
- SCHÖN, M., 1995.** Habitat structure, habitat changes and causes of decline in the Great Grey Shrike (*Lanius excubitor*) in southwestern Germany. *Proceedings. Western Foundation Vertebrate Zoology* 6. 142-149 p.
- ULLRICH B., 1971.** Untersuchungen zur Ethologie und Ökologie des Rotkopfwürgers (*Lanius senator*) in Südwestdeutschland im Vergleich zu Raubwürger (*Lanius excubitor*), Schwarzstirnwürger (*Lanius minor*) und Neuntöter (*Lanius collurio*). *Vogelwarte*. 26 : 1-77.
- YEATMAN L., 1976.** *Atlas des oiseaux nicheurs de France 1970-1975.* Société d'Etudes Ornithologiques, Paris.
- WARDHAUGH K.G. & H. RODRIGUEZ-MENENDEZ, 1988.** The effects of the antiparasitic drug, Ivermectin, on the development and survival of a dung breeding fly, *Orthelia cornicina* (Fabr.) and the scarabaeine dung beetle, *Copris hispanus* L., *Bubas bubalus* (Olivier) and *Onitis belial*. *F. J. Appl. Ent.*, 106 : 381-389.



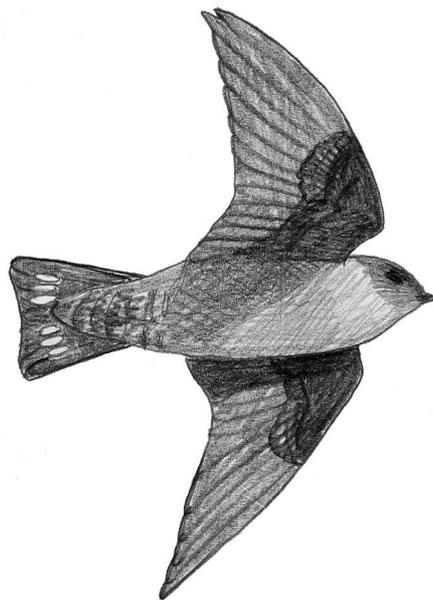
ISSN 0154 - 2109



Premier hivernage de l'Hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris*) en Auvergne.

Romain Riols

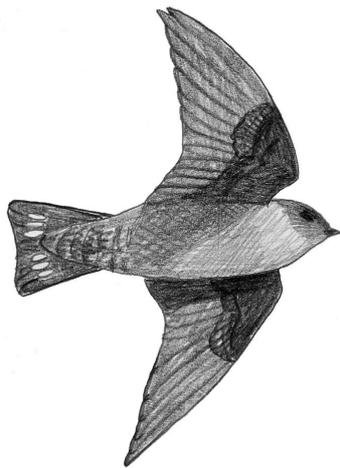
LE GRAND-DUC N°80 (ANNEE 2012)



Manuscrit reçu le 1 mars 2012

✉ Romain RIOLS, LPO Auvergne, 2 bis rue du Clos Perret, 63100 Clermont-Ferrand





L'Hirondelle de rochers est une espèce dont le statut est intéressant car en pleine évolution quant à sa distribution, mais aussi sa phénologie, voire son comportement (nidification sur des bâtiments modernes, ISENMANN, 2001).

Ainsi l'espèce niche dans le sud-ouest de la France (DUBOIS *et al.*, 2008), tout en progressant vers le nord. En Auvergne, J.J. LALLEMANT (*in* LPO AUVERGNE, 2010) note une augmentation lente, mais perceptible, des effectifs. Récemment, POSSE (2012) note une expansion qui atteint le sud de l'Allemagne.

L'espèce hiverne, pour une partie de ses effectifs, dans le sud-est de la France. Les premiers nicheurs plus au nord sont notés précocement vers la mi-février (DUBOIS *et al.*, 2008).

En Auvergne, l'Hirondelle de rochers s'attarde jusqu'en octobre (observations régulières jusqu'à la fin de ce mois) et est de retour à partir de fin février.

L'espèce est soumise à homologation du 20 novembre au 1^{er} février, mais les observations disponibles dans la base de données Faune-Auvergne.org sont en fait très peu nombreuses sur la période s'étalant du 1^{er} novembre au 20 février. En novembre, les données disponibles sont les suivantes :

- 2 le 10 novembre 2005 à Mazoires (63) (Thierry Leroy),
- **3 le 18 novembre 2006** à Volvic (63) (Christian Amblard),
- 1 le 01 novembre 2009 à Ambert (63) (Jean-Jacques Lallemant),
- **2 le 12 novembre 2011** à La Bourboule (63) (Sébastien Heinerich),
- **6 le 13 novembre 2011** à Murat-le-Quaire (63) (Christian Rivoal) dans le Massif du Sancy à 1300 m d'altitude (donnée exceptionnelle),
- **3 le 25 novembre 2011** à Chalvignac (15) (Gabriel Caucau).

Cette dernière donnée (au Barrage de l'Aigle sur la vallée de la Dordogne, commune de Chalvignac dans le Cantal à 350 m d'altitude) a été suivie des premières données d'hivernage dans la région. Il n'y a malheureusement pas eu de visite sur le site entre le 25 novembre et le 4 janvier, mais on peut supposer que les 2 à 3 oiseaux observés en janvier étaient les mêmes qu'en novembre :

- **2 le 4 janvier 2012** (Gabriel Caucau),
- **3 le 8 janvier 2012** (Oriane Jouvel),
- **2 le 13 janvier 2012** (Jean-Yves Delagrée),
- **2 le 14 janvier 2012** (Gabriel Caucau),
- **2 le 15 janvier 2012** (Julien Barataud),
- **2 le 22 janvier 2012** (Henri Verne).

Ultérieurement, l'espèce n'a plus été observée malgré des visites régulières, jusqu'au retour d'un individu le **21 février 2012** (Julien Barataud), l'exceptionnelle vague de froid de février ayant sans aucun doute chassé ces oiseaux. Le site concerné, régulièrement visité depuis 2007/2008 en période hivernale (présence régulière du Tichodrome), a déjà fait l'objet d'une autre observation en janvier :

- **1 le 20 janvier 2008** (Sébastien Heinerich).

La seule autre donnée de janvier est :

- **1 le 29 janvier 2007** à Aurec-sur-Loire (43) (Evelyne Payen).

L'espèce est également rare en février (2 à 4 données annuelles), elle n'est en fait régulièrement notée qu'à la fin du mois, une seule fois avant le 20 février. Les dates les plus précoces sont :

- 28 février 1994,
- 27 février 2005,
- **(29 janvier 2007),**
- **(20 janvier 2008), 10 février 2008, 23, 26 et 27** février 2008,
- 25, 26 et 28 février 2009,
- 24 et 28 février 2010,
- 26 et 27 février 2011,
- **21 février 2012** (après départ des hivernantes suite à une vague de froid exceptionnelle durant la première quinzaine de février).

A partir de toutes ces données il est cependant difficile de déceler une tendance d'évolution. Les observations en octobre et février sont beaucoup plus nombreuses depuis 2009, mais c'est aussi depuis 2009 que le site visionature Faune-Auvergne.org est fonctionnel, multipliant par un facteur huit le nombre de données centralisées par la LPO Auvergne, toutes espèces confondues ! L'avenir nous dira si une réelle augmentation de la fréquence hivernale de l'Hirondelle de rochers en Auvergne se dessine.

Il n'en demeure pas moins que l'hiver 2011-2012 apporte le premier hivernage documenté de l'espèce dans la région, l'hivernage ayant peut-être déjà eu lieu en 2008 sur le même site et en 2007 en Haute-Loire. Par ailleurs le mois de novembre 2011 avait préalablement apporté des données remarquables.

Bibliographie

DUBOIS P.J., LE MARECHAL P., OLIOSO G. & YESOU P., 2008. *Nouvel inventaire des oiseaux de France*. Delachaux et Niestlé éditeurs, 559 pages.

ISENMANN P., 2001. Do man-made nesting sites promote the increase in numbers and spatial spread of the Eurasian crag martin *Ptyonoprogne rupestris* in Europe? *Revue d'Ecologie (Terre & Vie)*, 56 : 299-302.

POSSE B., 2012. Progression de l'Hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris*) vers le nord. *Nos oiseaux*, 59 /1 : 64.

LALLEMANT J.J., 2010. Hirondelle de rochers *Ptyonoprogne rupestris* in LPO Auvergne (2010) *Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne*. Delachaux et Niestlé, Paris : pp 280-281.

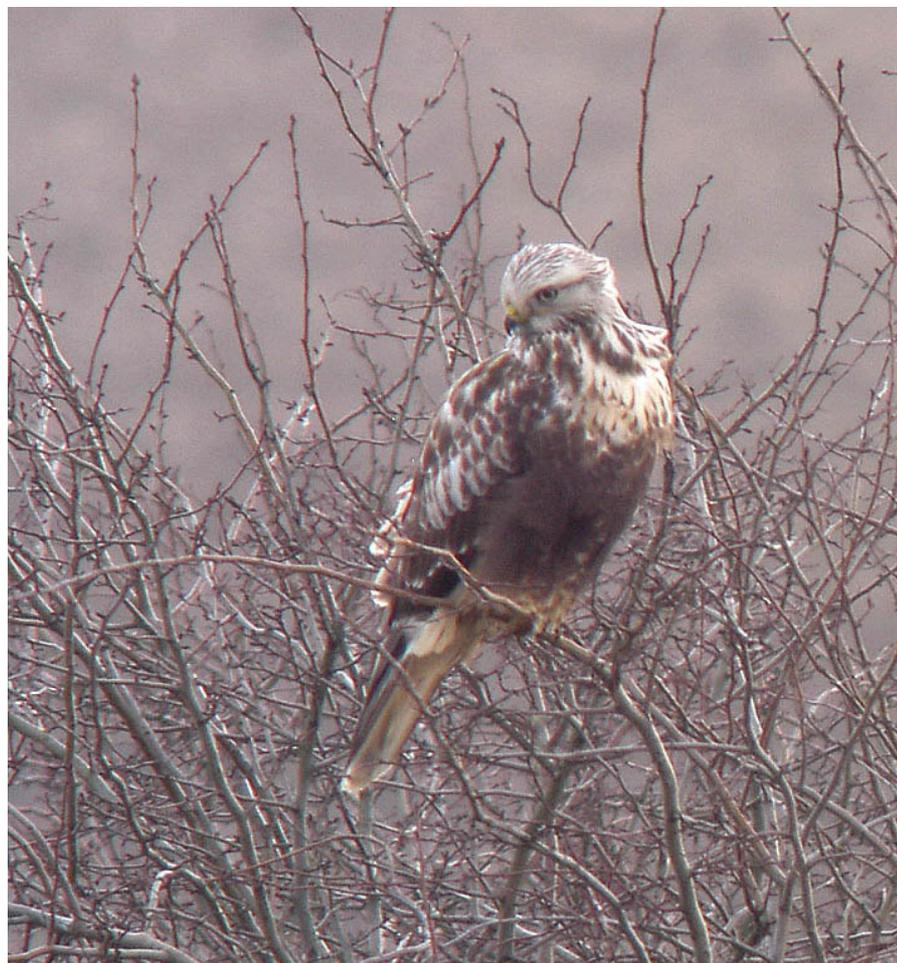


ISSN 0154 - 2109



Caractérisation succincte de l'avifaune en Auvergne pour l'hiver 2011-2012.

Jean-Pierre Dulphy



© LPO Auvergne - R Riols

LE GRAND-DUC N°80 (ANNEE 2012)

Manuscrit reçu le 8 mars 2012

✉ Jean-Pierre DULPHY, Les Coteaux de Varennes, 63450 Chanonat



Introduction

Les prospections pour le futur atlas national des oiseaux hivernants sont actuellement en cours. Un troisième hiver s'achève. Nous proposons donc une synthèse succincte des observations. Ce travail fait suite à deux notes (DULPHY, 2010, DULPHY, 2011). Il s'appuie de nouveau sur la base de données Faune-Auvergne.

Conditions climatiques

La période d'étude retenue pour cet atlas est décembre-janvier. Décembre a été relativement doux avec seulement 3 jours, en milieu de mois, de températures fraîches, sans plus. Janvier a connu le même scénario, avec 3 jours de températures fraîches en milieu de mois, rien de notable. Par ailleurs la vague de froid très sévère qui a débuté le 29 janvier n'a pas eu le temps d'affecter la période d'enquête. Au final cet hiver, du moins celui retenu pour l'enquête, s'avère très doux, voire exceptionnel.



© LPO Auvergne - F Guélin

Résultats

Près de 36 000 données ont été transmises à la banque de données de la LPO Auvergne, ce qui est comparable à l'hiver précédent. Le nombre d'espèces notées a été de 150, avec 6 espèces nouvelles par rapport aux 2 hivers précédents. Par ailleurs 15 espèces n'ont pas été revues cet hiver.

De nouveau nous avons retranscrit le nombre de données. Certains chiffres sont très trompeurs (nombreuses données pour le même oiseau, données d'absence). Pour quelques espèces ainsi problématiques nous avons donc regardé les données plus en détail. Il est évident que ce travail devra être fait très soigneusement pour la rédaction de l'atlas.

De nouveau nous avons classé les espèces en 4 catégories : rares (1 à 20 données), intermédiaires (21 à 200 données) et communes (plus de 200 données), plus les allochtones.

Espèces introduites (9)

(NB : Ces espèces ne sont plus soumises à homologation régionale)

- Dendrocyste fauve : 1 donnée
- Oie cygnoïde : 6 données
- Oie à tête barrée : 4 données
- Bernache du Canada : 117 données,
- Bernache nonnette : 3 données,
- Canard carolin : 1 donnée,
- Canard mandarin : 2 données,
- Faisan de Colchide : 77 données,
- Faisan vénéré : 2 données, espèce nouvellement notée.

Espèces rares : moins de 20 données (35)

(NB : les oiseaux avec * sont à homologuer ; cela a été fait au 6 mars 2012)

- *Oie rieuse : 8 données, pour probablement 2 individus isolés (03 et 63),
- Oie cendrée : 14 données,
- Canard pilet : 5 données,
- Nette rousse : 15 données, sur 5 sites, pour environ 10 individus,
- *Fuligule nyroca : 12 données, pour le même oiseau à Maringues-63,
- Harle bièvre : 5 données, pour 2 oiseaux (43 et 63),
- Perdrix grise : 9 données,
- *Butor étoilé : 10 données, pour 3 oiseaux (15 et 03),
- Bihoreau gris : 1 donnée (le 15 janvier à Reugny-03, N. Deschaume), nouvelle espèce,
- Aigrette garzette : 3 données, sur 3 sites différents,
- Milan noir : 12 données, pour 2 oiseaux (15 et 63),
- *Aigle royal : 5 données, pour 2, peut-être 3 oiseaux,
- Avocette : 1 donnée (un oiseau à Tremouille-15 le 18 décembre 2011, T. Leroy),
- Pluvier doré : 2 données, 2 sites,
- Bécasseau variable : 2 données, au bord de l'étang de Goule-03,
- Courlis cendré : 20 données,
- Chevalier aboyeur : 8 données,
- Chevalier guignette : 17 données,
- Mouette mélanocéphale : 3 données, pour le même oiseau, à Vichy,
- Mouette pygmée : 8 données,
- Goéland cendré : 9 données,
- Goéland brun : 2 données, pour 4 oiseaux sur le barrage de Bort-les-Orgues-15 (T. Leroy),
- *Chevêchette : 4 données, espèce pas encore mentionnée,
- Hibou des marais : 7 données, pour un maximum de 8 oiseaux à Lascols-15,
- Pic cendré : une seule donnée,
- *Hirondelle de rochers : 6 données, ce qui est nouveau, pour 2 oiseaux,
- Accenteur alpin : 16 données,
- *Pouillot véloce sibérien : 1 donnée, ssp nouvelle à cette époque, mais que nous compterons comme taxon (Th. Brugerolle),
- Tichodrome : 20 données,
- Cassenoix moucheté : 13 données,
- Moineau soulcie : 14 données,
- Niverolle : 1 donnée,
- *Bruant des neiges : 2 données,
- Bruant proyer : 17 données.

Espèces communes : plus de 200 données (44)

- Canard colvert : 794 données,
- Grèbe huppé : 390 données,
- Grand Cormoran : 815 données, en hausse très nette,
- Grande aigrette : 871
- Héron cendré : 1044
- Milan royal : 1393
- Epervier : 239
- Buse variable : 2054
- Faucon crécerelle : 932
- Gallinule poule d'eau : 234
- Foulque : 437
- Pigeon ramier : 718
- Tourterelle turque : 453
- Hibou Grand-Duc : 274, mais avec 96 écoutes négatives,
- Hulotte : 207
- Pic vert : 668
- Pic épeiche : 728
- Troglodyte : 694
- Accenteur mouchet : 414
- Rouge-gorge : 995
- Merle noir : 1444
- Grive draine : 569
- Mésange à longue queue : 466
- Mésange nonnette : 418
- Mésange huppée : 264
- Mésange noire : 252

- Mésange bleue : 1098
- Mésange charbonnière : 1366
- Sittelle : 507
- Grimpereau des jardins : 222
- Pie-grièche grise : 432
- Geai des chênes : 915
- Pie bavarde : 916
- Choucas : 342
- Corneille noire : 1121
- Grand corbeau : 261
- Etourneau : 747
- Moineau domestique : 535
- Pinson des arbres : 1203
- Verdier : 343
- Chardonneret : 450
- Tarin des aulnes : 201, en baisse
- Bouvreuil : 359
- Gros-bec : 218, en baisse

Autres espèces : 21 à 200 données (62)

- Cygne tuberculé : 109 données,
- Tadorne de Belon : 29 données
- Canard siffleur : 53
- Sarcelle d'hiver : 198
- Canard souchet : 21 données,
- Canard chipeau : 60
- Fuligule milouin : 65
- Fuligule morillon : 36
- Perdrix rouge : 36
- Grèbe castagneux : 111 données,
- Héron garde-bœufs : 59 données, en nette augmentation,
- Cigogne blanche : 26 données, pour seulement 2-3 oiseaux en Allier,
- Busard Saint-Martin : 183
- Autour des palombes : 23
- *Buse pattue : 36, pour 6-7 individus très dispersés, à revoir après homologation nationale,
- Faucon émerillon : 21 données
- Faucon pèlerin : 88 données
- Râle d'eau : 41
- Grue cendrée : 112 données
- Vanneau huppé : 141 données, en baisse
- Bécassine des marais : 55
- Bécasse : 21
- Chevalier culblanc : 93 données
- Mouette rieuse : 95
- Goéland leucophée : 169 données, en augmentation
- Pigeon colombin : 22
- Chouette effraie : 29
- Chevêche : 35 données
- Hibou moyen-duc : 22 données
- Chouette de Tengmalm : 59 données, mais beaucoup négatives,
- Martin-pêcheur : 180
- Pic noir : 181
- Pic mar : 25 données
- Pic épeichette : 39 données
- Alouette lulu : 36 données
- Alouette des champs : 138 données
- Pipit farlouse : 145
- Pipit spioncelle : 43
- Bergeronnette des ruisseaux : 184
- Bergeronnette grise : 116
- Cincle plongeur : 129
- Rougequeue noir : 66
- Tarier pâtre : 42
- Grive litorne : 174 données, en diminution,
- Grive musicienne : 141
- Grive mauvis : 108
- Fauvette à tête noire : 23, en baisse
- Pouillot véloce : 111
- Roitelet huppé : 169
- Roitelet à triple bandeau : 37
- Mésange boréale : 62
- Grimpereau des bois : 24
- Corbeau freux : 159
- Moineau friquet : 84
- Pinson du nord : 93
- Serin cini : 41
- Linotte : 61, en baisse
- Bec croisé : 65
- Bruant jaune : 160
- Bruant zizi : 95
- Bruant fou : 31
- Bruant des roseaux : 183



Discussion

Espèces allochtones

Une espèce nouvelle apparaît : le Dendrocygne fauve. Cette espèce est notée dans le nouvel inventaire des oiseaux de France (DUBOIS *et al.*, 2008), mais n'avait pas encore été vue en Auvergne. La Sarcelle bariolée et le Tadorne casarca n'ont pas été revus. Bernache du Canada et Faisan de Colchide mis à part, l'Auvergne reste toutefois peu concernée par les espèces allochtones.

Espèces rares

La Chevêchette apparaît pour la première fois ; en fait cette espèce est présente depuis 2007 en Chaîne des Puys (CHASSAGNARD & RIOLS, 2008), mais n'avait pas été notée au cours des périodes de l'enquête. Le Bihoreau gris (1 le 15 janvier à Reugny-03, N. Deschaume) est un hivernant exceptionnel, mais déjà noté (par exemple le 21 janvier 2008 à Varennes sur Allier, D. Mayereau, in TROMPAT *et al.*, CHR Auvergne 2008). C'est la même chose pour l'Hirondelle de rochers*, 2 oiseaux ayant été notés en janvier au barrage de l'Aigle-15 (J. Barataud, G. Cancal, JY Delagrée ; voir article de R. Riols dans ce numéro). Le Pouillot véloce sibérien* a été noté le 28 janvier à Chauriat-63 (Th. Brugerolle). Le Cassenoix, qui reste rare, a vu son nombre d'observations fortement augmenter, mais c'est plus un effet de l'augmentation de la pression d'observation en Haute-Loire.

Autres espèces

Globalement les canards (avec Vanneau huppé et Goéland cendré) apparaissent en petit nombre cet hiver. Il sera intéressant de disposer des chiffres du comptage Wetlands de janvier 2012. Les autres espèces notées à un faible niveau sont : Grive litorne, Fauvette à tête noire, Pinson du nord, Verdier, Chardonneret, Tarin des aulnes, Bec-croisé des sapins, Gros-bec. Sauf pour la Fauvette à tête noire, la douceur de la période de référence aurait donc poussé certaines espèces à rester plus au nord. A l'inverse, les augmentations notées (Garde-Bœufs, Grande Aigrette, Milan royal, Râle d'eau, Tarier pâtre, Martin-pêcheur, Pipit farlouse, Pipit spioncelle, Grive draine, Pouillot véloce, Pie-grièche grise) indiquent soit un stationnement plus important d'espèces qui peuvent hiverner plus au sud, soit une pression d'observation plus nette (Pie-grièche grise) permise par le temps doux.

A noter que l'hivernage du Milan royal a été très net, facilité par l'absence de neige jusqu'à fin janvier. Cependant cet hivernage, très suivi par les ornithologues, a coïncidé avec une pullulation de campagnols terrestres. Cette pullulation a entraîné de nombreux traitements à la bromadiolone, conduisant à une forte mortalité des Milans, à tel point que le Préfet de la région Auvergne a interdit ce traitement jusqu'à la fin février, ainsi que la destruction des renards, du moins localement.

La Grande Aigrette a été beaucoup plus notée cet hiver que les années passées. Une arrivée massive avait été notée en octobre-novembre, traduisant peut-être une bonne reproduction et indiquant que des augmentations peuvent être dues à d'autres causes que l'hiver clément et la pression d'observation.

La Cigogne blanche a été notée relativement souvent, mais les données ne correspondent qu'à 2-3 oiseaux. C'est donc une espèce rare. Le même statut doit être attribué à la Buse pattue, les données devant concerner 6-7 oiseaux (sous réserve d'homologation nationale). Le stationnement de cette espèce est intéressant car les oiseaux seraient bien au sud de leur zone d'hivernage habituelle et aucune vague de froid ne les a obligés à descendre cet hiver.

Le Hibou Grand Duc figure dans les espèces communes alors qu'il y a deux ans il était considéré comme peu commun. C'est un cas particulier : en effet il y a un an et cet hiver une prospection assez intense a été réalisée, amenant de nombreuses données, une bonne partie négative, d'autres en double. L'espèce devrait donc être dans la liste des espèces peu communes.

Cet hiver il n'a pas été noté de Mésange à longue queue nordique, ni de Bouvreuil trompetant. Par contre la Buse pattue est très probablement revenue. Il n'a pas été noté non plus de Sizerin flammé (et globalement très peu d'espèces nordiques sujettes à invasion en France).

Situation en février

Pendant 2 semaines, jusqu'au 13 février, la région, comme une bonne partie de la France, a subi une vague de froid très sévère.

Curieusement le nombre d'espèces rares n'a pas augmenté. Trois espèces sont apparues : Macreuse brune, Garrot à œil d'or, Harle piette, mais quasiment à l'unité. Parmi les espèces rares, seules les données de Chevalier guignette ont baissé. Plusieurs espèces rares ont été plus notées : Canard pilet, surtout en fin de mois (début de la remontée), Nette rousse, Goéland cendré, Hirondelle de rochers (plutôt retour à partir du 20 février), Accenteur alpin (descente dans les vallées), Tichodrome. Les rares hivernants occasionnels semblent avoir résisté : Cigogne blanche, Milan noir, Buse pattue, Aigrette gazette, Courlis cendré, Bruant pyro.

La pression d'observation sur les oiseaux d'eau a été relativement forte, expliquant peut-être un peu l'augmentation nette des données de canards, Mouette rieuse, Bécassine des marais, mais la vague de froid a probablement poussé ces espèces vers notre région. Les espèces suivantes ont aussi augmenté nettement : Bécasse (mais peu de données habituellement), Pigeon colombin, Alouette lulu, Alouette des champs, Pipit spioncelle, Cincle, Accenteur mouchet, grives, Fauvette à tête noire, et les fringilles (Pinson du nord, Serin, Tarin des aulnes, Gros-bec). Il a été noté aussi une légère augmentation des données de bruants. Les espèces citées dans ce paragraphe ne semblent donc pas avoir trop souffert de la vague de froid. A noter qu'une partie de ces espèces étaient à un niveau d'effectifs faible, que le froid a donc fait assez logiquement remonter.



© LPO Auvergne - R Riols

Les espèces suivantes semblent avoir bien résisté : Râle d'eau, Milan royal, Foulque, Grue cendrée, chevaliers, et aussi Rouge-gorge et Rouge-queue noir. Pour ces deux dernières espèces il y a peut-être eu de la mortalité, mais les données recueillies ne permettent pas de le voir.

Les données de quelques espèces ont baissé : Grèbe huppé, Grande Aigrette, Héron cendré, Busard St Martin, Faucon crécerelle, Gallinule poule d'eau, Martin-pêcheur, Troglodyte, Tarier pâtre, Pouillot véloce, Pipit farlouse. Par contre le Héron garde-bœufs a totalement disparu, suite très probablement à une fuite rapide vers le sud.

Conclusion

Avec les quelques espèces nouvelles de cet hiver on arrive à 180 espèces, nombre cumulé sur 3 hivers (décembre-janvier). Garde-bœufs, Grande Aigrette, Goéland leucophée, renforcent leur présence hivernale. La douceur de l'hiver a aussi permis de suivre de près le Milan royal, la Pie-grièche grise et le Hibou Grand-Duc.

La période prise en compte se terminant fin janvier et une vague de froid étant intervenue début février, nous avons tout de même examiné son effet. Bien sûr l'examen des simples données reçues sur faune-auvergne peut être trompeur. Cet examen donne tout de même l'impression que l'avifaune, qui a probablement souffert et enregistré une certaine mortalité, a relativement bien résisté. Certes, la pression d'observation a pu augmenter un peu et des oiseaux sont probablement venus du nord. Cependant le fait de retrouver tous ces oiseaux vivants indique bien une capacité notable de beaucoup d'espèces à s'adapter à des conditions climatiques sévères. Il est vrai que ces conditions ont été sévères, mais, finalement, sur un pas de temps assez court par rapport à un hiver classique.

Il reste encore une période hivernale avant le début de la rédaction de l'Atlas national des oiseaux hivernants. La participation de l'Auvergne apparaît donc notable. Que toutes les personnes qui ont transmis des données soient alors remerciées pour leur participation.

Nota : les oiseaux avec * sont à homologuer. Ils n'apparaîtront donc pas nécessairement dans l'Atlas national en cours de préparation. Par ailleurs rares sont les noms des observateurs cités, le nombre d'auteurs étant très nombreux et accessibles dans la base de données. Ces observateurs sont des centaines et nous leur demandons de nous excuser de ne pas les avoir cités.

Bibliographie

CHASSAGNARD & RIOLS, 2008. Du nouveau pour la Chevêchette d'Europe en Auvergne en 2008 : reproduction et alimentation. *Le Grand Duc*, 73 : 14.

DULPHY J.P., 2010. Caractérisation succincte de l'hivernage des oiseaux en Auvergne pour 2009-2010. *Le Grand Duc*, 77 : 17-19.

DULPHY J.P., 2011. Caractérisation succincte de l'hivernage des oiseaux en Auvergne pour 2010-2011. *Le Grand Duc*, 78 : 31-33.

DUBOIS P.J., LE MARECHAL P., OLIOSSO G. & YESOU P., 2008. *Nouvel inventaire des oiseaux de France*. Delachaux et Niestlé eds., 559 pages.

RIOLS R., 2012. Premier hivernage de l'Hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris*) en Auvergne. *Le Grand Duc*, 80 :

TROMPAT A. & LE CHR AUVERGNE, 2009. Rapport du Comité d'Homologation Régional Auvergne : année 2008. *Le Grand Duc*, 74 : 34-39.



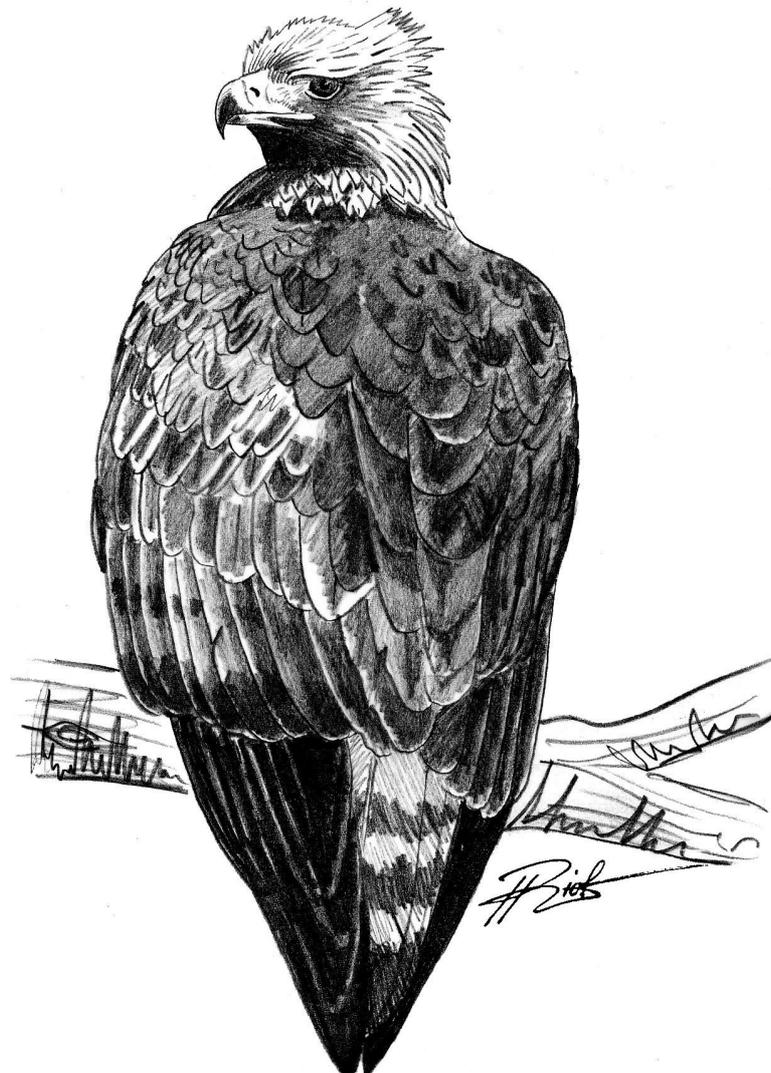
ISSN 0154 - 2109



Rapport du Comité d'Homologation Régional Auvergne : année 2011.

Thibault Brugerolle, Jean-Pierre Dulphy, Arnaud Trompat et le CHR Auvergne

LE GRAND-DUC N°80 (ANNEE 2012)



Manuscrit reçu le 22 octobre 2011



Introduction

Ce 8^{ème} rapport du Comité d'Homologation Régional Auvergne (CHR) couvre l'année 2011. Le nombre total de données acceptées est de 275 et il y a 18 données non validées. 53 espèces ou sous-espèces figurent dans ce rapport, contre 72 en 2010 (TROMPAT et al., 2011). Cette différence est due essentiellement au retrait des espèces allochtones et échappées de captivité depuis le 1^{er} janvier 2011 de la liste des espèces soumises à homologation régionale.

Pour son fonctionnement, le CHR se base maintenant sur les données reçues sur le site de saisie en ligne www.faune-auvergne.org. Si ces données ne sont pas suffisamment documentées par une photo et/ou une description, des précisions sont directement demandées à l'auteur de la donnée. Celui-ci en apporte ou non. C'est souvent un manque de précisions, ou l'absence de réponse aux précisions demandées, qui entraîne la non homologation d'une donnée. En fait, faune-auvergne ne permet plus de savoir qui soumet ses données à homologation. C'est implicite quand l'observateur donne dès le départ des détails suffisants ou répond aux demandes de précisions. Sinon, il y a doute sur la volonté de soumettre une donnée. Par ailleurs, le fonctionnement du CHR a grandement été amélioré grâce à faune-auvergne : auparavant, un observateur devait attendre un an la parution du rapport CHR pour savoir si sa donnée était acceptée ou non ; désormais, il le sait dans un délai de 2 mois environ via faune-auvergne. Enfin, les données cachées de faune-auvergne passent par la même procédure, mais c'est alors la zone géographique qui est seulement rendue publique dans ce rapport.

Pour l'année 2011, le CHR a été composé d'Arnaud TROMPAT (président), Jean-Pierre DULPHY (secrétaire), Jean-Christophe SAUTOUR, Pierre TOURRET, Romain RIOLS, Thomas BERNARD et Thibault BRUGEROLLE. A la fin de l'année, Thomas BERNARD nous a annoncé sa démission et nous le remercions pour tout le travail accompli durant plusieurs années.

L'année 2011 est marquée par une véritable explosion du nombre de données d'Aigle royal (plus de 80 !) alors qu'il n'était observé en moyenne que 3 fois par an depuis 2003. De quoi laisser espérer une future nidification dans notre région. Autre point remarquable : l'afflux durant l'hiver 2010-2011 en Auvergne d'espèces nordiques comme le Bouvreuil trompetteur, la Buse pattue et la Mésange à longue queue nordique. Pour ces 2 dernières espèces, les données 2010 validées par le Comité d'Homologation Nationale (CHN) sont indiquées dans ce rapport à titre informatif.

On peut souligner aussi une très belle série d'observations de Butor étoilé, de Crabier chevelu ainsi que de Rousserolle turdoïde. En revanche, le nombre d'oiseaux d'eau hivernants rares est très faible, conséquence des températures douces en janvier-février puis en novembre-décembre et probablement pas à une moindre pression d'observation sur les zones humides. Des Sarcelles d'été ont même été vues dans le Cantal à la mi-janvier.

Une nouvelle espèce et une nouvelle sous-espèce font leur apparition sur la Liste des oiseaux d'Auvergne. Il s'agit du Chevalier grivelé et de la Mésange à longue queue nordique pour l'année 2010 (données validées par le CHN).

Enfin, certains s'étonneront aussi de la faible diversité de limicoles dans ce rapport. Ils n'ont pas été plus rares en 2011 qu'auparavant mais rappelons que 5 espèces (Bécasseau de Temminck, Bécasseau maubèche, Bécasseau sanderling, Tournepière à collier et Pluvier guignard) ont été retirées de la liste des espèces à homologuer du fait de leur régularité prouvée.

Liste systématique des données acceptées pour l'année 2011 (catégorie A et C)

Les données sont présentées comme suit:

- 1- *Nom français, [* : espèce traitée par le CMR (Comité de suivi des Migrateurs Rares)] nom scientifique.*
- 2- *Entre parenthèses, les premiers chiffres indiquent respectivement le nombre de données homologuées en Auvergne depuis la création du CHR Auvergne (2003) ou du CHD 43(1998) et le nombre d'individus correspondant (l'année en cours est exclue) ; les deux derniers chiffres, le nombre de données homologuées et le nombre d'individus au cours de l'année mentionnée.*
- 3- *Année (si antérieure à 2011)*
- 4- *Département dans l'ordre alphabétique puis la localité : commune et entre parenthèse lieu-dit,*
- 5- *effectif, âge et sexe si connus.*
- 6- *Précision si l'oiseau a été tué, trouvé mort ou capturé par un bagueur.*
- 7- *Date d'observation.*
- 8- *Observateur(s), limité à trois ou anonyme si l'observateur ne souhaite pas que son nom apparaisse.*
- 9- *Commentaires éventuels.*

10- La liste taxonomique est la Liste officielle des Oiseaux de France (CAF, 2007).

11- Les données concernant les sous-espèces sont mentionnées comme « présentant les caractéristiques » de la sous-espèce concernée.

12- Les données présentées sont la propriété entière des observateurs. Elles doivent être citées comme telles dans la littérature, par exemple : Oie rieuse : 1 imm. première année. du 17 au 29 décembre 2011 aux Martres d'Artière (la Borde) (J.P. DULPHY, J.B. COUTURIER et J.M. FRENOUX) in Brugerolle, Dulphy et Trompat – CHR Auvergne, 2012.

Abréviations utilisées :

ind(s) : individu(s) - ad. : adulte - m. : mâle - fem. : femelle - juv. : juvénile - imm. : immature

OIE DES MOISSONS – *Anser fabalis* (9/9 – 1/2)

2006 Puy-de-Dôme : les Martres-d'Artière (la Borde), 2 le 8 janvier (A. CLAMENS).

OIE RIEUSE – *Anser albifrons* (4/20 – 6/2)

Allier : la Ferté-Hauterive et Châtel-de-Neuvre (Tilly, les Iles, le Pacage), 1 ad. du 10 au 15 janvier (J.C. SAUTOUR, G. LE ROUX).

Puy-de-Dôme : les Martres-d'Artière, 1 première année du 17 au 29 décembre (J.P. DULPHY, J.B. COUTURIER, J.M. FRENOUX).

OIE CENDREE – *Anser anser* (population férale)

Allier : Château-sur-Allier (Château de Saint-Augustin, Saint Laurent), minimum de 13 le 16 juin (A. TROMPAT).

SARCELLE D'ETE – *Anas querquedula* (date précoce)

Cantal : Ytrac (prairies d'Espinassol), 6 (4 mâles, 2 fem.) le 13 janvier (S. DURAND).

Il faut y voir un retour très précoce plutôt qu'une réelle tentative d'hivernage. Dans les archives de la LPO Auvergne, il existe 2 autres données en janvier, dans la dernière décade.

FULIGULE NYROCA* – *Aythya nyroca* (15/23 – 8/1)

Puy-de-Dôme : Maringues (le Gravier de l'Ile), 1 mâle les 8 et 16 janvier (J. KERLEAUX, J.P. DULPHY), puis 1 mâle du 14 au 31 décembre (J. CHANY et al.).

Il s'agit probablement du même individu qui revient hiverner chaque année sur ce plan d'eau depuis l'hiver 2007-2008.

EIDER A DUVET – *Somateria mollissima* (1/1 – 2/1)

Puy-de-Dôme : Saint-Alyre-ès-Montagne (lac de Saint-Alyre), 1 première année les 18 et 19 novembre (C. CHERIE, D. PAGES).

Etonnante observation, par des températures très douces pour un mois de novembre, alors que cette espèce n'est observée en Auvergne que lors d'une vague de froid ou après une tempête (FRENOUX, 2004). Il s'agit probablement d'un oiseau en migration par l'intérieur des terres et se rendant sur les côtes de la mer Méditerranée ou du Golfe du Lion où l'Eider hiverne en petit nombre. La précédente observation remonte au 12 janvier 2003 avec 1 mâle deuxième année à Lanobre-15 (H. VERNE).



Photo 1. Eider à duvet, Saint-Alyre-ès-Montagne (63), 18 novembre 2011 (C. CHERIE)

BUTOR ETOILE – *Botaurus stellaris* (x/6 – 11/6)

Allier : Cérilly (les Pernits), 1 du 12 février au 8 mars (R. PORTE, M. RIGOULET, P. GIOISA) ; Pouzy-Mésangy, 1 les 29 et 30 mars (J.C. SAUTOUR) ; Châtel-de-Neuvre (Tilly), 1 le 14 décembre (F. GUELIN).

Cantal : Madic (lac de Madic), 1 le 21 mars (T. LEROY).

Haute-Loire : Lamothe (recul de Précaillé), 1 le 8 février (J.C. LAIGLE).

Puy-de-Dôme : Gerzat (marais de Lambre), 1 du 22 au 24 novembre (B. ROCHE, A. CHARREYRON).

Le Butor est de plus en plus observé depuis 2 ans, avec 5 individus notés en 2010 et 6 en 2011, alors qu'il a toujours été considéré comme une espèce occasionnelle dans la région. Pourtant, ses effectifs nicheurs en France sont dans un état préoccupant. Dans un premier temps, on pourrait penser que cette augmentation est avant tout due à la facilité de transmission des données qu'offre www.faune-auvergne.org et au nombre croissant de personnes y saisissant leurs observations. Mais les populations d'Europe du Nord sont en réelle augmentation et il est probable que ces oiseaux viennent hiverner jusque sous nos latitudes. Il faudra surveiller si cette tendance à la hausse se poursuit dans les prochaines années.

BLONGIOS NAIN – *Ixobrychus minutus* (7/6 – 1/1)

Puy-de-Dôme : Parentignat (les Mayères), 1 fem. ad. le 3 juin (J.M. BOURDONCLE).

CRABIER CHEVELU – *Ardeola ralloides* (9/8 – 16/8)

Allier : Chemilly (les Girodeaux), 1 le 1er octobre (G. LE ROUX).

Cantal : Ytrac (prairies d'Espinassol), 1 le 8 mai (N. LOLIVE, anonyme), puis 1 du 13 au 30 juillet (anonyme, J.C. GENTIL).

Haute-Loire : Bas-en-Basset (gravières), 1 le 23 avril (J.P. BOULHOL).

Puy-de-Dôme : Parentignat (les Mayères), 1 le 22 avril (C. CHERIE) ; Joserand (le Mas), 1 le 24 avril (P.J. DUBOIS) ; Pérignat-sur-Allier (les Varennes), 1 le 26 avril (L. MALY) ; la Roche-Noire (Bellerive), 1 les 6 et 8 juin (V. RILLARDON, L. MALY, L. TAILLAND).

Au printemps 2011, un afflux de Crabiers a été constaté dans différentes régions françaises. Année faste aussi en Auvergne avec au total 8 individus, alors que l'espèce n'est pas d'observation annuelle de 2003 à 2010. Classiquement, la majorité des données concerne la migration pré-nuptiale. La donnée de Chemilly le 1^{er} octobre peut être considérée comme tardive à l'échelle régionale.



Photo 2. Crabier chevelu, Ytrac (15), 8 mai 2011 (N. LOLIVE)

IBIS FALCINELLE* – *Plegadis falcinellus* (0/0 – 1/1)

Puy-de-Dôme : Veyre-Monton (Puy de Marmant), 1 le 15 octobre (T. BRUGEROLLE).

Oiseau observé en vol en direction du sud-ouest, probablement en migration active. La seule autre mention régionale homologuée concerne 3 individus à Moulins (03) le 4 septembre 1983 (D. BESSAC, J.C. MILLION, N. MOINE et al.). Il existe aussi une mention d'un individu stationnant à Aurillac (15) du 5 au 7 octobre 1985 (D. MALTHIEU, B. EMORINE, J.M. CAUNET) non soumise à homologation. Depuis ces deux observations du milieu des années 80, la situation de l'Ibis falcinelle en France a beaucoup évolué : de visiteur occasionnel, il est devenu un estivant régulier sur le pourtour

méditerranéen dans les années 2000, et niche depuis 2005 en Camargue (473 couples en 2010). Un couple a niché en 2011 au Lac de Grand-Lieu en Loire-Atlantique après des années de présence. En outre, il est de plus en plus noté dans la moitié nord de la France depuis 10 ans, avec des observations y compris dans les régions limitrophes au nord de l'Auvergne, et s'avère un visiteur régulier, certes en petit nombre, au Royaume-Uni. Cette seconde mention en Auvergne n'est donc en rien surprenante dans ce contexte.

SPATULE BLANCHE – *Platalea leucorodia* (4/5 – 1/1)

Allier : Saint-Rémy-en-Rollat (boire des carrés), 1 le 24 mai (C. RIVOAL).

ELANION BLANC – *Elanus caeruleus* (1/1 – 2/2)

Haute-Loire : Sansac-l'Église (le Gray), 1 le 27 juin (O. TEYSSIER).

Puy-de-Dôme : Celles-sur-Durolle, 1 ad. le 26 octobre (J. POIZAT).

Il s'agit des quatrième et cinquième mentions régionales. La dynamique population du sud-ouest de la France, estimée à 49 couples en 2010, laisse espérer que ce magnifique petit rapace nous rende plus souvent visite dans les années à venir.

PYGARGUE A QUEUE BLANCHE* – *Haliaeetus albicilla* (0/0 – 1/1)

Allier : Saint-Bonnet-Tronçais, 1 imm. seconde année trouvé mort le 6 mars (M. LAGARDE).

Cet oiseau trouvé mort (raison inconnue) a été bague poussin le 05/06/2010 à Heteborn, Hartz, Saxe-Anhalt, Allemagne et repris après 274 jours à 855 km OSO (239°) du lieu de naissance. Il s'agit de la première mention régionale du XXI^{ème} siècle. Les données les plus récentes en Auvergne datent des années 90, avec notamment des cas d'hivernage dans l'Allier. L'espèce s'avère donc extrêmement rare dans la région, et bien plus que l'Aigle criard ces dernières années.

VAOUTOUR PERCNOPTERE – *Neophron percnopterus* (6/6 – 2/2)

Allier : Aubigny (Lieu-Mousset), 1 imm. quatrième année le 18 mai (J.C. SAUTOUR).

Cantal : Diègne, 1 ad. le 22 mai (T. BUZZI).

Le Percnoptère demeure très rare dans la région. Toutes les observations depuis 2003 ont été réalisées au printemps, d'avril à juin. Dans le département de l'Allier, il existe une seule autre mention (non soumise au CHN) d'un individu survolant la forêt de Tronçais le 20 mai 1975 à Isle-et-Bardais (D. RENAULT, R. et S. AUCLAIR).

VAOUTOUR MOINE – *Aegyptius monachus* (9/12 – 2/2)

Haute-Loire : Chadron (Coubreyres), 1 le 7 mars (S. PROST) ; Freycenet-la-Cuche (bourg), 1 le 15 juillet (Y. DUBOIS).

BUSARD PALE – *Circus macrourus* (CHN)

2010 Puy-de-Dôme : Saint-Gervais-d'Auvergne (Charvillat), 1 mâle ad. le 3 octobre (R. RIOLS).

Il s'agit de la quatrième mention pour la période 2000-2010.

BUSE PATTUE – *Buteo lagopus* (1/1 – 3/3) (CHN)

2010 Allier : Bagnoux (Ray), 1 première année le 27 décembre (J.C. SAUTOUR) ; Monteignet-sur-l'Andelot (le Marais Vernat), 1 première année probable le 30 décembre (S. VRIGNAUD).

2010 Puy-de-Dôme : Clermont-Ferrand (les Gravanches), 1 première année le 18 décembre (R. RIOLS).

Il n'existait jusqu'alors qu'une seule mention régionale validée par le CHN : 1 fem. ad. le 30 janvier 2001 à Montregard-43 (M. ZUCCA). En 2011, il existe de très nombreuses données à homologuer (plus de 100 !) mais avec de nombreux doublons. Celles retenues par le CHN seront publiées dans le rapport suivant. Un projet de note dans la revue le Grand Duc existe aussi.

AIGLE CRIARD – *Aquila clanga* (CHN)

2010 Allier : Loriges et Moulins, 1 imm. 3^{ème} année nommé Tonn, équipé d'une balise Argos, le 6 avril.

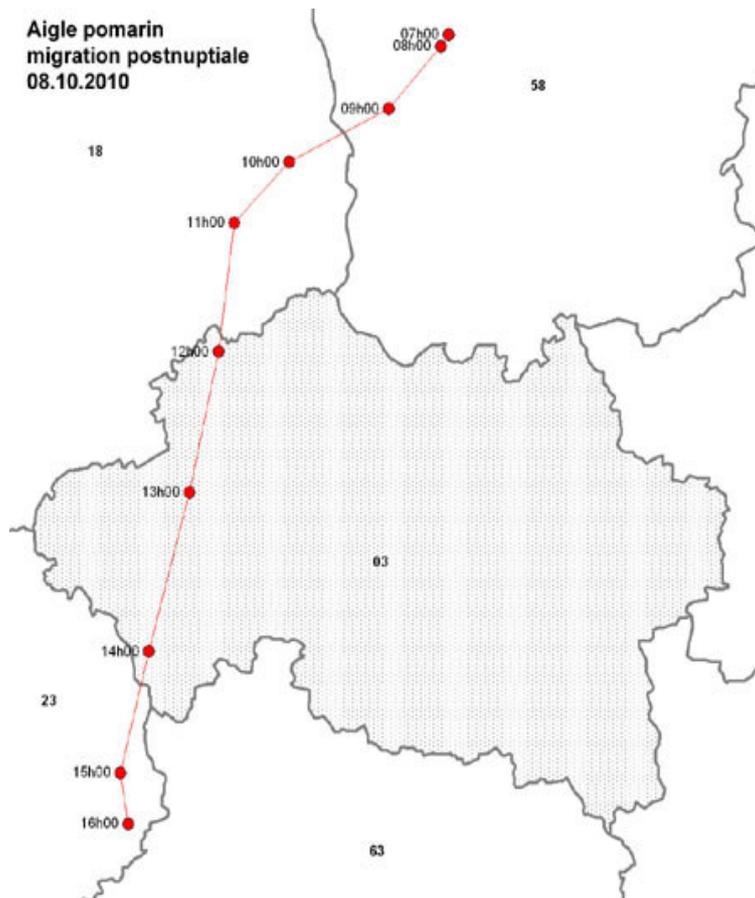
2010 Puy-de-Dôme : Ardes, 1 imm. 3^{ème} année nommé Tonn, équipé d'une balise Argos, le 6 avril.

Nouveau passage de cet Aigle criard qui avait déjà été noté les 19 et 20 avril 2009 à Vieure (03) (REEBER et le CHN, 2010).

AIGLE POMARIN – *Aquila pomarina* (CHN)

2010 Allier : Ainay-le-Château, Maillet et Sainte-Thérence, 1 première année, équipé d'une balise Argos, le 8 octobre.

Individu né près de Rostock (Allemagne) et qui a survolé l'ouest du département de l'Allier en migration active en moins de 3 heures (CHN, 2012).



Carte 1. Trajet de l'Aigle pomarin le 8 octobre 2010 (carte réalisée par R. RIOLS)

AIGLE ROYAL – *Aquila chrysaetos* (30/23 - 84/10)

Une présentation des données par zone géographique a été adoptée afin d'en améliorer la lisibilité. Les communes ne sont pas mentionnées lorsque l'observateur ne souhaite pas que la localisation précise soit dévoilée.

Massif du Mézenc (43) : Chaudeyrolles, 1 imm. le 11 mars (V. MAURIN).

Haut-Allier (43) : 1 subadulte le 22 avril (D. VERON).

Gorges du Bès (15) : Maurines, 1 quatrième année le 22 mai (F. LEGENDRE et al.)

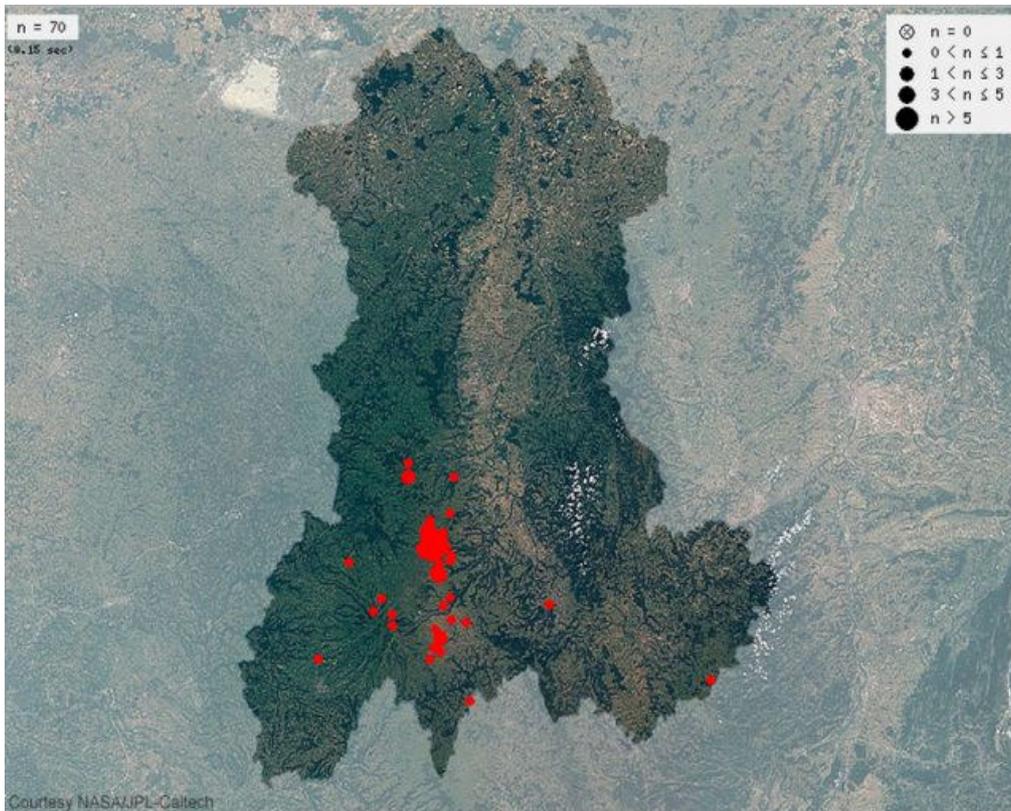
Planèze de Saint-Flour (15) : Cussac, Paulhac, les Ternes, Roffiac, Tanavelles et Ussel, 1 deuxième année le 5 mars (S. BOURSANGE, D. PAGES, R. RIOLS, B. RAYNAUD) ; Coren, 1 deuxième année le 24 mars (Y. MARTIN) ; Talizat, 1 deuxième année le 27 avril (R. RIOLS).

Monts du Cantal (15) : le Claux (bourg), 1 imm. le 24 avril (P. GUIGNABERT) ; Laveissière, 1 imm. le 12 septembre (H. PICQ) ; 1 imm. le 30 septembre (H. PICQ), puis 1 le 10 octobre (S. DURAND).

Cézallier (15-63) : Allanche-15, 1 imm. le 15 janvier (anonyme) ; Vèze-15, 1 imm. le 17 février (ONCFS) ; Molèdes-15, 1 imm. le 9 mars (ONCFS) ; Allanche-15, 1 deuxième année le 12, puis 1 les 17, 22 et 23 mars (C. MISCOPEIN) ; Vèze-15, 1 imm. le 31 mars (ONCFS) ; Neussargues-Moissac-15, 1 imm. le 6 avril (J.P. REYGADE) ; Anzat-le-Luguet-63, 1 imm. le 10 mai (T. LEROY) et 1 imm. le 13 mai (L. PONT) ; Allanche-15, 1 imm. le 29 mai (D. PERROCHEAU) ; Mazoires-63, 1 imm. le 30 mai (J.P. DULPHY) ; Anzat-le-Luguet-63, 1 imm. les 3 et 12 juin (T. LEROY) ; Pradiers-15, 1 imm. le 13 juin (ONCFS) ; Marcenat-15, 1 imm. le 30 juillet, puis 3 imm. le 17 août (ONCFS) ; Saint-Alyre-es-Montagne-63, 1 imm. le 10 août (S. VRIGNAUD) ; Mazoires-63, 1 subadulte le 23 août (L. PONT) ; Marcenat-15, 1 le 3 septembre (S. HEINERICH, R. RIOLS) ; Montgreleix-15, 1 fem. imm. le 3 septembre (R. RIOLS, S. HEINERICH) ; Courgoul-63, 1 imm. le 3 septembre (R. RIOLS) ; Anzat-le-Luguet-63, 2 mâles imm., 1 fem. deuxième année, 1 mâle troisième année le 10 septembre (R. RIOLS) ; Marcenat-15, 1 fem. imm. le 10 septembre (R. RIOLS) ; Anzat-le-Luguet-63, 1 le 12 septembre (S. DURAND) ; Anzat-le-Luguet-63, 4 le 13 septembre (B. MERGNAT) ; Saint-Alyre-ès-Montagne-63, 1 imm. le 16 septembre (L. PONT) ; Anzat-le-Luguet-63, 2 imm. le 16 septembre (L. PONT, P. RIGAUD) ; Pradiers-15, 1 imm. le 18 septembre (J.J. LALLEMANT) ; Molèdes-15, 1 imm. le 23 septembre (C. LEMARCHAND) ; Anzat-le-Luguet-63, 1 le 24 septembre (J.B. FANJUL) ; Marcenat-15, 1 imm. le 25 septembre (T. LEROY) ; Anzat-le-Luguet-63, 1 imm. le 1er octobre (D. PAGES) ; Molèdes-15, 1 imm. le 13 octobre (B. MARTINEZ) ; Marcenat-15, 1 imm. le 14 octobre (S. HEINERICH) ; Trizac-15, 1 imm. le 14 octobre (S. HEINERICH) ; Saint-Saturnin-15, 1 imm. le 15 octobre (anonyme) ; Pradiers-15, 1 le 15 octobre (M.L. ORCIER) ; Joursac-15, 1 imm. le 20 octobre (D. BOUTEVIN) ; la Godivelle-63, 1 imm. le 22 octobre (T. LEROY) ; Pradiers-15, 1 de 2^{ème} année et 1 de 3^{ème} année le 23 octobre (anonyme) ; Allanche-15, 1 au Puy de Mathonières le 27 décembre (T. LEROY).

Massif du Sancy (63) : Mont-Dore, 1 imm. le 11 février (P. MOUGEL) ; Besse-et-Saint-Anastaise, 1 imm. le 24 juin (F. GUELIN, J.B. COUTURIER, G. ELOY).

En recoupant les observations et les plumages sur les photos, on peut estimer à 10 oiseaux différents ayant fréquenté notre région en 2011 (RIOLS et DULPHY, 2011). L'observation de 4 individus sur le même site à Anzat-le-Luguet (63) le 10 septembre (R. RIOLS) est bien entendu tout à fait exceptionnelle. Pour l'anecdote, un oiseau a été observé ce jour là en train de jouer en vol avec une motte de terre. Suite à cette observation, le nombre de données a fortement augmenté, de nombreux observateurs et photographes venant voir les Aigles du Cézallier, région d'ordinaire si peu visitée. L'Aigle royal semble désormais faire partie du paysage régulier de notre avifaune régionale : le nombre de données a fortement augmenté en 2010 et encore plus en 2011 alors qu'il n'était noté que de 1 à 4 fois par an de 1980 à 2009. Il n'est donc plus soumis à homologation à compter du 1er janvier 2012.



Carte 2. Données homologuées d'Aigle royal en 2011



Photo 3. Aigle royal femelle 3^{ème} année, Anzat-le-Luguet (63), 10 septembre 2011 (R. RIOLS)

FAUCON D'ELEONORE* – *Falco eleonora* (1/1 - 1/2)

Puy-de-Dôme : Isserteaux (Bracou), 2 deuxième année le 11 août (D. CLEMENT).

Une très belle observation, les oiseaux moucheronnant toute une après-midi en compagnie de Milans noirs et royaux. Il s'agit de la seconde donnée départementale.

PLUVIER DORE – *Pluvialis apricaria* (date précoce)

Puy-de-Dôme : Compains (lac des Bordes), 1 le 18 juillet (D. PAGES).

BECASSEAU TACHETE* – *Calidris melanotos* (6/6 - 10/3)

Cantal : Talizat (narse de Pierrefitte), 2 juv. du 2 au 9 octobre (J.J. LALLEMANT, C. PRADEL, M. STEPHAN et al.).

Puy-de-Dôme : Compains (lac des Bordes), 1 juv. du 14 au 18 octobre (S. HEINERICH et al.).

Ce limicole néarctique se montre de plus en plus régulier en France et il est aujourd'hui fortement suspecté de nicher dans la toundra sibérienne. La dernière donnée homologuée provenait déjà du lac des Bordes avec 1 juv. du 4 au 8 octobre 2007 (T. LEROY, M. BERNARD).

CHEVALIER GRIVELE – *Actitis macularius* (CHN)

2010 Puy-de-Dôme : Fayet-le-Château (la Gravière), 1 ad. le 28 mai (G. LE ROUX).

Première mention régionale de ce limicole néarctique très rarement observé au printemps en France. C'est la seule donnée homologuée en France pour l'année 2010 (REEBER et le CHN, 2011). Le lieu de la découverte est aussi très surprenant puisque cet étang de pêche, propriété de la société Michelin, n'est pas réputé pour attirer de nombreux oiseaux d'eau.



Photo 4. Chevalier grivelé adulte nuptial, Fayet-le-Château, 28 mai 2010 (G. LE ROUX)

STERNE NAINE– *Sternula albifrons* (date précoce)

Allier : Coulandon (l'Histoire), 5 le 8 avril (S. LOVATY).

La Sterne naine revient chez nous vers le 1er mai et la date connue la plus précoce était un 14 avril.

GUIFETTE LEUCOPTERE* – *Chlidonias leucopterus* (7/7 - 6/4)

Allier : Moulins (pont Régemortes), 1 ad. le 26 avril (S. VRIGNAUD).

Cantal : Chavagnac (lac du Pêcher), 1 ad. le 22 avril (J. BARATAUD).

Puy-de-Dôme : la Godivelle (lac d'en Bas), 1 première année le 29 septembre (R. RIOLS, S. HEINERICH) ; les Martres-d'Artière (les Martailles), 1 première année le 12 octobre (C. CHERIE, V. RILLARDON).

Belle série de données pour cette espèce qui n'est pas observée chaque année depuis 2003. Les observations lors du passage postnuptial sont bien moins fréquentes qu'en avril et mai.



Photo 5. Guifette leucoptère 1^{ère} année, la Godivelle (63), 29 septembre 2011 (R. RIOLS)

TOURTERELLE DES BOIS – *Streptopelia turtur* (date précoce)

Puy-de-Dôme : Olliergues (Lavest), 1 le 10 avril (Q. MARQUET).

COUCOU GRIS – *Cuculus canorus* (date tardive)

Puy-de-Dôme : Egliseneuve-d'Entraigues (la Pessade), 1 juv. le 12 octobre (C. CHERIE).

La date connue la plus tardive est également un 12 octobre, avec un oiseau observé au Vernet-Sainte-Marguerite-63 en 1982.

PETIT-DUC SCOPS – *Otus scops* (date précoce)

Puy-de-Dôme : les Martres-de-Veyre, 1 cht le 31 mars (T. BRUGEROLLE).

CHEVECHETTE D'EUROPE – *Glaucidium passerinum* (x/x - 30/4)

Haute-Loire : Monts du Livradois, 2 sites, l'un avec 2 ind. (couple ?) et l'autre avec 1 ind. (mâle ?), avec manifestations de présence de la mi-mai à mi-septembre (D. VIGIER).

Puy-de-Dôme : Chaîne des Puys, 1 le 8 février et le 8 mars (R. RIOLS, S. HEINERICH, C. ROLLANT).

Au printemps 2011, la Chevêchette a donc été découverte dans le Livradois-Forez. Il était logique qu'avant de coloniser l'isolat forestier de la Chaîne des Puys qu'elle se soit installée plus à l'est dans les vastes sapinières des Monts du Livradois. Bravo à Dominique VIGIER pour cette découverte et son suivi sur le long terme de la population locale de Chouette de Tengmalm car ce vaste massif boisé est très peu fréquenté par les ornithologues, et encore moins la nuit bien entendu. On peut raisonnablement se demander si quelques Chevêchettes ne se cacheraient pas à côté des Tengmalm dans les forêts du sud-est de la Haute-Loire, région qui est la plus proche de la population du Vercors.

ROLLIER D'EUROPE – *Coracias garrulus* (3/3 - 2/2)

Allier : Montaigut-en-Forez (Civette), 1 le 2 août (A. BAROIN).

Puy-de-Dôme : Yronde-et-Buron (la Molière), 1 le 28 août (G. SAULAS).

Deux données en 2011 (un record!), quatrième et cinquième mentions régionales depuis 2003. Les observations de Rollier paraissent récurrentes en août, même si son apparition est très ponctuelle.

HIRONDELLE DE ROCHERS - *Ptyonoprogne rupestris* (date tardive)

Cantal : Chalvignac (barrage de l'Aigle), 3 le 25 novembre (G. CAUCAL).

Il existe 3 données en novembre 2011. Elles figurent dans une note récente de R. RIOLS (2012).

HIRONDELLE RUSTIQUE – *Hirundo rustica* (date tardive)

Haute-Loire : Coubon (Volhac), 1 le 15 novembre (C. TOMATI).

PIPIT A GORGE ROUSSE – *Anthus cervinus* (5/9 - 2/2)

Cantal : Cussac (narse de Lascols), 1 le 24 avril (P.J. DUBOIS).

Puy-de-Dôme : Egliseneuve-d'Entraigues (lac de l'Esclauze), 1 mâle le 30 avril (T. LEROY).

BERGERONNETTE PRINTANIERE – *Motacilla flava* (1/1 - 4/4)

Oiseaux présentant les caractéristiques de la sous-espèce *cinereocapilla* dite **Bergeronnette d'Italie** (1/1 - 4/4)

Allier : la Ferté-Hauterive (Boudemange), 2 mâles le 12 avril (D. BOUCHET).

Cantal : Arpajon-sur-Cère, 1 mâle le 18 avril (anonyme).

Puy-de-Dôme : Plauzat (la Couture), 1 mâle le 14 avril (T. BRUGEROLLE) ; Surat (le Sucheret), 1 mâle le 15 mai (R. RIOIS).

BERGERONNETTE GRISE – *Motacilla alba* (8/11 - 4/4)

Oiseaux présentant les caractéristiques de la sous-espèce *yarrellii* dite **Bergeronnette de Yarrell** (8/11 - 4/4)

Cantal : Roffiac, 1 (seconde année ?) le 13 mars (anonyme) ; Ytrac (prairies d'Espinassol), 1 mâle le 18 mars (N. LOLIVE).

Puy-de-dôme : Mirefleurs (l'Île de Mirefleurs), 1 mâle le 13 mars (T. BRUGEROLLE) ; Olby (les Champs de la Cheire), 1 mâle le 18 mars (S. HEINERICH).

Retour à des données pré-nuptiales plus classiques, contrairement à 2010 où l'espèce n'avait été vue qu'en hiver. Mars est le mois de l'année où il faut rechercher cette sous-espèce dans les grandes bandes de Bergeronnettes grises type M. a. alba. Rappelons toutefois qu'il faut être très prudent pour identifier un oiseau immature ou une femelle adulte : seule l'étendue du noir au croupion est un critère diagnostique car un certain nombre de Bergeronnettes grises type ont le manteau aussi sombre que les Yarrell, et surtout au printemps.

JASEUR BOREAL* – *Bombycilla garrulus* (x/x - 1/1)

Puy-de-Dôme : Cournols (Conquaire), 1 trouvé mort le 1er janvier (M. POMMAREL).

Trouvé sous forme de plumée, il s'agit certainement d'un des deux oiseaux observés vivants au même endroit et par la même personne le 30 décembre 2010. Il n'y a donc que 3 individus différents observés en Auvergne pendant l'hiver 2010-2011.

GORGEBLEUE A MIROIR – *Luscinia svecica* (date tardive)

Puy-de-Dôme : Mirefleurs (source du Sail), 1 mâle le 1er octobre (J.P. DULPHY).

Il s'agit d'un mâle de la sous-espèce cyanecula dite à miroir blanc.

TRAQUET MOTTEUX – *Oenanthe oenanthe* (date tardive)

Cantal : Aurillac, 1 le 13 novembre (anonyme).

Puy-de-Dôme : le Vernet-Sainte-Marguerite (la Croix du Pendu), 1 les 13 et 16 novembre (F. GUELIN).

MONTICOLE BLEU – *Monticola solitarius* (1/1 - 6/2)

Haute-Loire : Chamalières-sur-Loire (Suc de Bartou), 1 mâle du 1er au 28 mai (F. HABAUZIT et al.).

Puy-de-Dôme : Mont-Dore (col de Cuzeau), 1 mâle le 4 juin (J.P. DULPHY).

Les dernières observations connues en Haute-Loire datent du 20 juin 2006 aux Estables (M. BONNEMAISON, P. GIRAUDET) et du 6 septembre 1980 dans les gorges de la Loire à Arlempdes (B. JOUBERT, G. COCHET). La donnée 2011 n'est donc pas très éloignée de cette dernière localité. A Chamalières-sur-Loire, un mâle se cantonna donc sur un grand rocher durant presque un mois. Une femelle aurait peut-être été vue, mais sans certitude. Au-delà du 28 mai, il est certain que l'oiseau a disparu car le site est régulièrement visité par les ornithologues locaux. Quant à la donnée du Puy-de-Dôme, c'est la première mention départementale depuis le XIX^{ème} siècle. CHALANIAT en 1847 le signalait nicheur à Corent, Murol, Saint-Germain-l'Herm, dans la vallée de la Durolle et à Saint-Yvoine. Ce mâle chanteur a été observé dans le massif du Sancy à une altitude (1700 mètres) et dans un milieu beaucoup plus typique du Monticole de roche. Sa présence fut de courte durée puisqu'il ne fut pas revu les jours suivants malgré des recherches. Faut-il voir un lien entre ces deux apparitions et le printemps 2011 qui été très chaud et sec ?

MERLE A PLASTRON – *Turdus torquatus* (date tardive)

Haute-Loire : les Estables (Marmailles), 1 mâle et 1 fem. le 12 novembre (J.P. BOULHOL, C. CHAIZE).

Puy-de-Dôme : Ceysnat (Puy de Dôme), 3 le 25 novembre (A. CLAMENS).

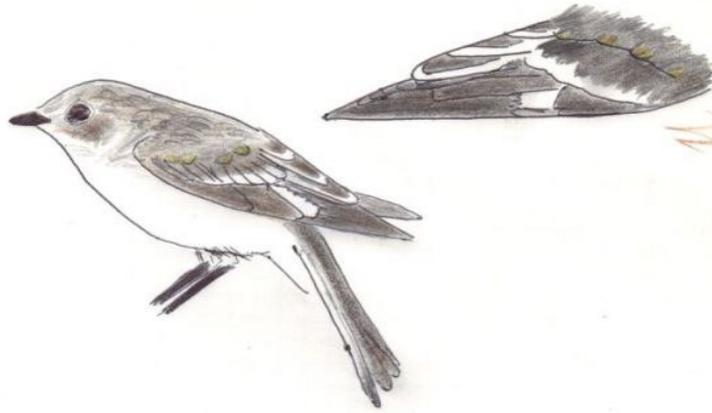
Pour les oiseaux de Haute-Loire, il s'agit de la sous-espèce nordique torquatus. La seconde observation fut trop brève (oiseaux en vol passant en contrebas de l'observateur) et n'a pas permis d'identifier la sous-espèce. Ce sont des données tardives pour la région mais pas surprenantes à l'échelle nationale, encore plus compte tenu des températures clémentes de ce mois de novembre. Le CHR est toujours à la recherche de vrais cas d'hivernage en Auvergne, cités comme accidentels dans la liste commentée (BOITIER, 2000).

BOUSCARLE DE CETTI – *Cettia cetti* (5/4 - 1/1)**Haute-Loire** : Loudes (la Garde), 1 cht le 29 avril (C. TOMATI).*Cette espèce n'avait plus été signalée en Haute-Loire depuis presque 30 ans.***LOCUSTELLE LUSCINOÏDE** – *Locustella luscinioides* (1/1 - 2/2)**Allier** : Ainay-le-Château (étang des Barres), 1 cht le 16 juin (A. TROMPAT).**Puy-de-Dôme** : Veyre-Monton (Poumand), 1 le 12 août (T. BRUGEROLLE).**ROUSSEROLLE VERDEROLLE** – *Acrocephalus palustris* (3/1 - 5/1)**Puy-de-Dôme** : Saint-Priest-Bramefant (les Gravières), 1 cht du 12 au 29 juin (D. HOUSTON, R. ANDRIEU, C. RIVOAL).*Cette observation, ainsi que celles des Rousserolles turdoïdes sur le même site, a fait l'objet d'une note parue dans la revue le Grand-Duc (ANDRIEU et al., 2011). Les mentions antérieures de Verderolle y sont reprises.***ROUSSEROLLE TURDOÏDE** – *Acrocephalus arundinaceus* (x/x - 11/7)**Allier** : Lurcy-Lévis (étang des Bruyères), 1 cht les 1er, 5 et 6 mai (N. DESCHAUME, S. VRIGNAUD, A. TROMPAT).**Puy-de-Dôme** : les Pradeaux (la Garde), 1 cht le 16 mai (J.M. BOURDONCLE) ; Saint-Priest-Bramefant, 3 chanteurs et 2 autres individus, notés du 8 juin au 20 juin (voir synthèse de R. ANDRIEU et al., 2011), probablement des oiseaux de passage ; Bansat (le Lac), 2 chts le 7 juillet et 1 cht le 10 juillet (D. PAGES).*La plupart de ces observations concerne des oiseaux (7 à 8 mâles) observés sur des sites favorables à la nidification. Aucune reproduction n'a pu cependant être constatée.***FAUVETTE A LUNETTES** – *Sylvia conspicillata* (0/0 - 2/1)**Cantal** : le Falgoux (Pas de Peyrol), 1 mâle les 21 et 24 mai (R. RIOLS, J.Y. DELAGREE).*Cette espèce fait-elle partie de l'avifaune nicheuse d'Auvergne ? C'est l'un des plus grands mystères de notre ornithologie régionale. Après 3 observations entre 1994 et 1999 dans les Monts du Cantal et le Massif du Sancy, certains avaient émis l'idée de l'existence d'une petite population montagnarde et auvergnate de Fauvette à lunettes, mais aucune donnée n'avait par la suite confirmée cette hypothèse (GUELIN, 2010)... jusqu'à cette nouvelle observation. Celle-ci ressemble d'ailleurs fortement aux données antérieures : un oiseau trouvé à 1500 mètres d'altitude dans une lande à callunes, myrtilles et genêts purgatifs. Qu'est devenu cet oiseau par la suite ? Personne ne le sait, le site n'ayant pas été suivi. Dommage.***Photo 6.** Fauvette à lunettes mâle adulte, le Falgoux (15), 21 mai 2011 (R. RIOLS)**POUILLOT IBERIQUE** – *Phylloscopus ibericus* (3/3 - 1/1)**Haute-Loire** : Coubon (Volhac), 1 cht le 3 avril (C. TOMATI).*Une bonne connaissance du chant est généralement requise pour identifier cette espèce, sosie du Pouillot véloce Phylloscopus collybita. Attention tout de même aux chants atypiques de Véloce, voire d'un hybride Véloce x Ibérique. Une écoute attentive du cri, un « psii-hu » assez lent et traînant, à inflexion finale descendante pour l'Ibérique, et non un « hu-ît » à inflexion finale montante comme chez le Véloce, peut aider à trancher.*

GOBEMOUCHE A COLLIER – *Ficedula albicollis* (1/1 - 1/1)

Puy-de-Dôme : les Martres-de-Veyre (les Saladis), 1 première année le 21 septembre (T. BRUGEROLLE).

Deuxième mention régionale depuis 2003. En automne, le cri reste le plus sûr moyen d'identifier le Gobemouche à collier tant son plumage est semblable à celui du Gobemouche noir.



Dessin 1. Gobemouche à collier, les Martres-de-Veyre (63), 22 septembre 2011 (T. BRUGEROLLE)

MESANGE A LONGUE QUEUE – *Aegithalos caudatus* (CHN)

Oiseaux présentant les caractéristiques de la sous-espèce nominale *caudatus* dite **Mésange à longue queue nordique** (0/0 - 2/9)

2010 Allier : Aubigny (Lieu Mousset), 2 le 14 novembre (J.C. SAUTOUR).

2010 Cantal : Albeypierre-Bredons (Prat de Bouc), 7 le 14 novembre (R. RIOLS).

Premières mentions régionales de cette sous-espèce originaire du nord de l'Europe et ayant fait une invasion sans précédent en France durant l'hiver 2010-2011.

CHOCARD A BEC JAUNE – *Pyrrhocorax graculus* (1/1 - 1/1)

Cantal : Laveissière (Puy de Seycheuse), 1 le 7 mai (ONCFS).

L'espèce est connue pour être strictement sédentaire et les données hors massifs pyrénéen ou alpin sont occasionnelles. Tout au plus le Chocard effectue-t-il une migration altitudinale en hiver. Pourtant, on compte en Auvergne 5 autres données, la dernière étant 1 ad. à l'ancienne décharge de Chastel-sur-Murat-15 le 22 novembre 2006 (A. ET P. GRIFFON). Ces visites, toujours d'oiseau seul, sont difficilement explicables tant les observations sont dispersées au long de l'année (mois de septembre, octobre, novembre, mars, avril et donc mai).

CORNEILLE MANTELEE* – *Corvus cornix* ou **CORNEILLE NOIRE x MANTELEE** – *Corvus corone x Corvus cornix* (7/7 – 2/1)

Allier : Vallon-en-Sully, 1 le 10 mai (P. GIOSSA), revue le 9 juillet (R. GRIGNON).

A la lecture des descriptions, il est souvent difficile au CHR de savoir si l'on a à faire à une Corneille mantelée ou à un hybride Corneille noire x mantelée. Ces dernières sont aujourd'hui aussi nombreuses que les mantelées dans le sud-est de la France. Il est donc demandé aux observateurs de décrire plus précisément quelles sont les parties grises et quelles sont les parties noires du plumage de l'oiseau, et de faire très attention à la teinte des sous-caudales, très souvent noires chez les hybrides, mais grises chez les « vraies » mantelées (RUFFRAY et le CHR-LR, 2010).

BOUVREUIL PIVOINE – *Pyrrhula pyrrhula*

Oiseaux présentant les caractéristiques de la sous-espèce nominale *pyrrhula* dite **Bouvreuil « trompetteur »** (x/x - 24/57) :

Allier : Durdat-Laqueuille (Montmurier), 1 le 4 janvier (S. COMBAUD) ; Aubigny (Roche), 1 le 12 janvier (J.C. SAUTOUR) ; Reugny (Rouéron), au moins 2 le 16 janvier (N. DESCHAUME, S. COMBAUD) ; Neuvy (Champ Niquet), 1 le 16 janvier (S. VRIGNAUD) ; Nassigny (réserve naturelle de la Vauvre), 1 le 2 février (N. DESCHAUME, L. TAILLAND, L. MALY), 1 le 4 février (L. TAILLAND) et 2 le 11 février (N. DESCHAUME) ; Aubigny (les Poissons), 1 le 16 février (J.C. SAUTOUR).

Haute-Loire : Saint-Germain-Laprade (la Garde de Doue), 1 le 28 janvier (S. MULLER).

Puy-de-Dôme : Mazaye (Petit Chambois), au moins 6 le 2 janvier (C. AMBLARD) ; Gelles (Mont la Côte), au moins 2 le 9 janvier (P. TOURRET) ; Olby (les Champs de la Cheyre), 3 le 18 janvier (S. HEINERICH) ; Ceysat (Montmeyre), 15 le 20 janvier et 1 le 25 janvier (S. HEINERICH) ; Chapdes-Beaufort (bourg), 2 le 22 janvier (T. LYON) ; Ceysat (Allagnat), au moins 1 le 22 janvier (S. HEINERICH) ; Lachaux (la Faux), 1 le 30 janvier (P.A. SERRA) ; Mazaye (Bois du Gros), 4 le

4 février (S. HEINERICH) ; Olby (la Gardette), au moins 3 le 16 février (S. HEINERICH) ; Vergheas (les Trenaux), 1 le 25 février (E. DUPOUX) ; Ceysnat (les Plaines), 7 le 28 février (S. HEINERICH) ; Tortebeffe (bourg), au moins 2 le 3 mars et au moins 1 le 4 mars (P. TOURRET) ; Saint-Pierre-le-Chastel (ruisseau de Mazaye), au moins 1 le 8 mars (S. HEINERICH).

Suite et fin de l'invasion des Bouvreuils « trompetteurs » débutée à l'automne 2010. En résumé, elle fut de moindre importance que celle de l'hiver 2005-2006 (FRENOUX, 2006) puisque le Cantal n'a pas été atteint et que le nombre de données est largement inférieur (42 données en 2010-2011 contre plus de 100 données en 2005-2006). Le premier oiseau a été entendu le 10 novembre 2010 à Yronde-et-Buron-63 (J. FOURNIER), suivi rapidement par un second contact le 19 novembre à Château-sur-Allier-03 (A. BAYLE). L'espèce fut ensuite régulièrement notée tout au long de l'hiver dans le Puy-de-Dôme (29 données au total), dans l'Allier (11 données) et seulement deux fois en Haute-Loire. La dernière observation a été enregistrée le 8 mars 2011 à Saint-Pierre-le-Chastel-63 (S. HEINERICH). Au final, au moins 77 individus ont été contactés lors de cette invasion. Rappelons que ces observations ont été homologuées par le CHR Auvergne uniquement lorsque l'observateur a fourni une description du cri typique, souvent décrit comme évoquant une trompette d'enfant, critère déterminant pour l'identification de cette sous-espèce. Un bémol quand même : certains observateurs expérimentés n'ont pas pu trancher sur le cri de certains oiseaux, hésitant entre un cri timide d'un trompetteur ou un cri un peu atypique de notre sous-espèce ouest européenne P. p. europae.

BRUANT LAPON* – *Calcarius lapponicus* (1/1 - 1/1)

Allier : Châtel-de-Neuvre (Tilly), 1 le 20 septembre (F. GUELIN).

Il s'agit de la première mention pour le département de l'Allier. Jusqu'à présent, cette espèce n'avait été observée que sur les plateaux d'altitude en Auvergne mais ses apparitions restent rarissimes (4 données au total depuis 1960).

Bibliographie

ANDRIEU R., HOUSTON D., RIVOAL CH., 2011. Observation exceptionnelle de 3 espèces de rousserolles sur la même zone dans le Puy-de-Dôme en 2011. *Le Grand Duc*, 79, 15-16.

BOITIER E. (dir.), 2000. Liste commentée des oiseaux d'Auvergne. *Le Grand Duc*, hors série n° 1., 132 pages.

CAF, 2007. Liste officielle des Oiseaux de France. *Ornithos*, 14-4 : 234-246.

CHALANIAT M.E. (de), 1847. Catalogue des oiseaux qui ont été observés en Auvergne. *Ann. Acad. Sci. Belles-Lettres Arts Clermont-Ferrand*, XX : 17-67.

Comité d'Homologation National, 2012. Données françaises issues du suivi satellitaire de sept Aigles Pomarins *Aquila pomarina* (programme B. Meyburg). Publication numérique consultable sur le site www.chn-france.org, juillet 2012.

FRENOUX J.M., 2004. Etat des populations d'anatidés en Auvergne. Nidification, phénologie migratoire et hivernage. Période 1993-2003. *Le Grand Duc*, 65, numéro spécial.

FRENOUX J.M., 2006. Invasion des Bouvreuils « trompetteurs » en Auvergne au cours de l'hiver 2005-2006. *Le Grand Duc*, 68 : 31-32.

GUELIN F., 2010. Fauvette à lunettes *Sylvia conspicillata*. Page 528. In *Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne*. Delachaux et Niestlé eds. 575 pages.

REEBER S. et le CHN, 2010. Les oiseaux rares en France en 2009. 27ème rapport du Comité d'Homologation National. *Ornithos*, 17-6 : 361-405.

REEBER S. et le CHN, 2011. Les oiseaux rares en France en 2010. 28ème rapport du Comité d'Homologation National. *Ornithos*, 18-6 : 325-367.

RIOLS R., 2012. Premier hivernage de l'Hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris*) en Auvergne. *Le Grand Duc*, 80 : 21-23.

RIOLS R., DULPHY J.P., 2011. Note sur l'Aigle royal en Auvergne. *LPO infos Auvergne*, 73 : 2-3 et *Le Grand Duc*, 79 : 21-22.

RUFFRAY X. et le CHR-LR, 2010. Identification des hybrides de Corneille mantelée *Corvus cornix x Corvus corone*. Publication numérique consultable sur le site <http://chr.lr.free.fr>.

TROMPAT A., BRUGEROLLE TH., DULPHY J.P. et le CHR Auvergne. Rapport du Comité d'Homologation Régional Auvergne : année 2010. *Le Grand Duc*, 78 : 34-43.



ISSN 0154 - 2109



Etude de l'avifaune sur les plateaux granitiques au sud de Clermont-Ferrand : 20 ans après !

Jean-Pierre Dulphy

LE GRAND-DUC N°80 (ANNEE 2012)



© LPO Auvergne - R. Riols

Manuscrit reçu le 01 octobre 2012

✉ Jean-Pierre DULPHY, Les Coteaux de Varennes, 63450 Chanonat



Introduction

En 1991-1992, nous avons parcouru les plateaux granitiques de la région de Cournols-olloix (DULPHY, 1994). Nous avons recommencé en 2011-2012, avec la même méthodologie. Ce sont les résultats de cette petite étude que nous présentons ici. La zone est toujours bien prospectée pour sa richesse ornithologique, mais nous n'analyserons pas ici la multitude de données qui en proviennent. Nous les utiliserons éventuellement dans la discussion.

A l'époque de la première étude, les observateurs se demandaient si le Rôle des genêts n'allait pas s'implanter, alors que la Fauvette Orphée était assez bien notée. Par ailleurs, la Huppe et le Torcol, voire la Pie-grièche grise, étaient des espèces présentes dont on cherchait à connaître la densité locale. Nous reviendrons dans la discussion sur ces éléments.

Zone d'étude et méthode de comptage

La zone d'étude a été succinctement décrite par DULPHY (1994). Il n'y a pas eu de changements importants, sauf quelques destructions de haies et buissons et, probablement, une légère fermeture (20 années entre les 2 passages !) des zones déjà embroussaillées. C'est une zone d'élevage bovin avant tout (peu de moutons). La SAU (Surface Agricole Utile) représente environ 60 % du territoire, cette SAU comprenant des prairies fauchées, des parcours et des zones abandonnées. Les zones forestières (non étudiées) représentent environ 25% du territoire. Le reste est bâti ou en friches. Les comptages ont été effectués, souvent le long des chemins, en évitant les pentes forestières et les prairies de fauche. Le territoire étudié est donc un territoire ouvert, plateau chaotique, plus ou moins enfriché.

L'étude s'est déroulée du 17 avril au 26 juin 2011, puis du 22 avril au 15 juin 2012 (moyenne : le 21 mai chaque année). Comme lors de l'étude précédente, chaque année, 10 matinées ont été consacrées chacune à 4 points d'écoute (donc 4 points différents par matinée, points repris l'année suivante, soit 40 points repris et au final 80 écoutes, stations de 20 minutes par beau temps). Nous disposons donc de 80 points d'écoute. Nous n'avons pas en fait utilisé la méthode des IPA (Indices Ponctuels d'Abondance), mais calculé le nombre moyen d'individus par point, chaque point étant compté une seule fois. Quelques données ont été corrigées pour tenir compte de l'absence de certaines espèces migratrices au début des comptages, lorsque cette absence a été constatée sur place et correspond à une absence en région. Pour cela, le nombre d'individus notés a été rapporté à 36, voire 32 points, pour une année. Ce travail n'a donc pas été réalisé d'après les normes scientifiques classiques, mais il a été fait avec un maximum de rigueur.

Résultats des comptages 2011-2012

Au total, le nombre d'espèces notées a été de 58 en 2011 et 57 en 2012, avec un cumul de 65 (Tableau 1). Une partie des espèces contactées ne niche pas sur place, mais à proximité (Busard cendré par exemple). Les espèces non nicheuses sont souvent des espèces proches qui viennent en fait se nourrir dans ces espaces semi-naturels. En revanche, les espèces forestières ont été à peine contactées, et les espèces nocturnes pas du tout (Engoulevent, rapaces nocturnes).

Le nombre moyen d'individus contactés par 20 minutes a été de 21,5 pour les 80 points, chiffre identique à celui d'il y a 20 ans, mais parfois avec des modifications, baisse ou augmentation selon les espèces.

✓ Espèces dominantes (Indice supérieur à 1):

Par rapport à il y a 20 ans, la Huppe, l'Alouette lulu et le Bruant jaune ne figurent plus dans les espèces dominantes. Apparaissent le Pigeon ramier et la Fauvette à tête noire, qui se rajoutent aux espèces suivantes : Coucou, Alouette des champs, Rossignol, Merle noir, Fauvette grisette, Pie-grièche écorcheur, Pinson et Linotte.

- Baisse

13 espèces accusent une baisse égale ou supérieure à 0,15 point d'indice : Buse, Busard cendré, Tourterelle des bois, Coucou, Huppe, Alouette lulu, Alouette des champs, Hirondelle rustique, Pie-grièche écorcheur, Pie bavarde, Verdier, Linotte et Bruant jaune. Les baisses les plus nettes concernent la Huppe (-0,90), la Tourterelle des bois (-0,37) et l'Alouette des champs (-0,36).



- Augmentation

5 espèces seulement présentent une augmentation sensible : Milan noir, Pigeon ramier, Rossignol, Fauvette grisette et Fauvette à tête noire. Cette hausse est très nette pour le Pigeon ramier (+1,13) et la Fauvette à tête noire (+0,83).

- « Disparition »

En 20 ans plusieurs espèces semblent avoir disparu : Tarier des prés (déjà rare, mais probablement nicheur), Traquet motteux (idem), Fauvette orphée (idem), Pie-grièche grise, Serin (disparition ou baisse sérieuse ?), Bouvreuil (idem).

Pour ces espèces nous avons consulté la base Faune-Auvergne de la LPO Auvergne et analysé les données concernant les communes de Cournols et Olloix, dont le territoire représente 80% de la surface étudiée. Malgré une prospection poussée, il n'y a eu en 2012 que les données suivantes : 0 Tarier des prés, 0 Traquet motteux, sauf passage, 1 Fauvette orphée chantant tout le printemps, 0 Pie-grièche grise, mais 2 en hiver et 1 en été, une seule donnée de Bouvreuil, 16 données seulement de Serin et 20 de Tourterelle des bois.

Notons aussi que sur la zone prospectée, la Locustelle tachetée et la Chevêche n'ont plus été contactées.

- « Apparition »

Deux espèces « nouvelles » ont été notées dans les relevés : la Tourterelle turque (nicheuse dans les villages) et le Lorient.

- Autres

Certaines espèces recherchées il y a 20 ans ne sont en fait pas apparues : le Râle des genêts (une donnée de passage probablement, à l'époque), le Bruant Ortolan (il est présent tout près, en plaine de Chaynat et une donnée ancienne dans les pentes de Chazoux devait être anecdotique), le Moineau soulcie (mal connu à l'époque, mais on sait maintenant qu'il n'est pas présent dans les villages proches). Il reste une espèce recherchée et non encore citée : le Torcol. Il est resté rare, mais présent. Dans Faune-Auvergne, on trouve 17 données sur Cournols-Olloix en 2012. En revanche, la Huppe, citée plus haut, est l'espèce la plus affectée. Dans Faune-Auvergne en 2012 seulement 10 données sont citées !

Tableau 1a. Résultats des points d'écoute (individus notés par point de 20 mn.)

Espèces	Indice passé 1991-1992	Indice 2011	Indice 2012	Indice actuel 2011-2012
Aigle botté	-	0,02 (passage)	-	0,01
Buse variable	0,49	0,20	0,30	0,25 baisse
Milan royal	0,19	0,10	0,10	0,10
Milan noir	0,27	0,60	0,47	0,53 augm.
Epervier	0,05	0,07	-	0,04
Busard cendré	0,30	0,10	0,12	0,11 baisse
Circaète	0,02	0,05	0,05	0,05
Faucon crécerelle	0,08	0	0,10	0,05
Bondrée	0,07	0	-	
Rapaces	1,17	1,12	1,15	1,14



Tableau 1b. Résultats des points d'écoute (individus notés par point de 20 mn.)

Espèces	Indice passé 1991-1992	Indice 2011	Indice 2012	Indice actuel 2011-2012
Faisan de Colchide	0,02	-	0,02	0,01
Héron cendré	-	0,02 (transit)	-	0,01
Caille	0,13	0,22	0,19	0,20 stab.
Perdrix rouge	0,05	0,02	0,08	0,05
Pigeon colombin	0,06	0,02	-	0,01
Pigeon ramier	0,12	1,27	1,22	1,25 augm.
Tourterelle des bois	0,55	0,22	0,14	0,18 baisse
Tourterelle turque	-	0,07	-	0,04
Coucou	1,55	1,39	1,32	1,35
Martinet noir	0,15	0,31	0,19	0,25 stab.
Huppe fasciée	1,01	0,20	0,02	0,11 baisse
Pic vert	0,18	0,32	0,17	0,25 stab.
Pic épeiche	0,05	0,10	0,12	0,11
Pic noir	0,01	0,02	-	0,01
Torcol	0,11	0,15	0,20	0,18 stab.
Divers	3,97	4,25	3,65	3,95
Alouette lulu	0,78	0,62	0,65	0,63 baisse
Alouette des champs	1,61	1,35	1,15	1,25 baisse
Hirondelle rustique	0,27	0,07	-	0,04 baisse
Pipit des arbres	0,22	0,30	0,42	0,36 augm.
Bergeronnette grise	0,01	-	0,02	0,01
Troglodyte	0,08	-	0,02	0,01
Accenteur	0,09	0,22	0,12	0,17
Rouge-gorge	0,12	0,05	0,07	0,06
Rossignol	0,71	1,19	1,05	1,12 augm.
Rouge-queue noir	0,01	-	-	-
Tarier des prés	0,08	-	-	disparition
Tarier pâtre	0,28	0,52	0,27	0,40 stab.
Traquet motteux	0,11	0,02 (passage)	-	Disparition
Merle noir	1,93	2,42	1,70	2,06 stab.
Grive musicienne	0,10	0,20	0,25	0,22 stab.
Grive draine	0,31	0,07	0,35	0,21 stab.
Locustelle tachetée	0,01	-	-	-
Hypolais polyglotte	0,21	0,19	0,33	0,26 stab.
Fauvette orphée	0,06	-	-	Disparition
Fauvette grisette	0,55	1,10	0,80	0,95 augm.
Fauvette des jardins	0,11	0,16	0,14	0,15 stab.
Fauvette à tête noire	0,47	1,22	1,37	1,30 augm.
Pouillot de Bonelli	0,11	0,09	0,02	0,05
Pouillot véloce	0,36	0,30	0,52	0,41 stab.
Pouillot fitis	0,01	-	0,10	0,05
Mésange charbonnière	0,18	0,25	0,12	0,19 stab.
Mésange bleue	0,08	0,05	0,02	0,04
Mésange noire	0,03	-	0,02	0,01
Mésange nonnette	0,01	-	-	-
Mésange à l. queue	0,03	0,02	0,02	0,02
Mésange huppée	-	-	0,02	0,01
Grimpereau des j.	0,01	-	-	-
Pie-grièche écorcheur	1,05	0,75	0,86	0,80 baisse
Pie-grièche grise	0,01	-	-	Disparition
Petits passereaux	10,00	11,25	10,43	10,83

Tableau 1c. Résultats des points d'écoute (individus notés par point de 20 mn.)

Espèces	Indice passé 1991-1992	Indice 2011	Indice 2012	Indice actuel 2011-2012
Grand corbeau	0,04	0,02	0,10	0,06
Corneille noire	0,61	0,55	0,95	0,75 stab.
Pie bavarde	0,32	0,12	0,05	0,09 baisse
Geai des chênes	0,23	0,32	0,30	0,31 stab.
Corvidés	1,20	1,01	1,40	1,21
Loriot	-	0,19	0,14	0,17 apparition
Etourneau	0,28	0,32	0,37	0,35 stab.
Moineau dom.	-	0,02	0,07	0,05
Bec croisé	-	0,05	-	0,03
Pinson des arbres	0,95	0,87	1,12	1,00 stab.
Serin	0,22	-	-	- disparition ?
Verdier	0,51	0,25	0,25	0,25 baisse
Chardonneret	0,05	0,12	0,07	0,10
Linotte	1,31	1,17	1,00	1,08 baisse
Bouvreuil	0,06	-	-	-
Gros-bec	0,01	-	-	-
Bruant jaune	0,92	0,55	0,67	0,61 baisse
Bruant zizi	0,27	0,55	0,27	0,41 stab.
Bruant ortolan	0,02 (marginal)	-	-	-
Bruant proyer	0,31	0,35	0,40	0,37 stab.
Fringilles	4,63	3,91	3,78	3,85
Total	21,25	22,07	21,00	21,54

Stab. : Espèce considérée comme stable. Augm. : Augmentation

Discussion

Le nombre d'espèces notées a donc diminué un peu : pas de Busard St Martin, pas de Bondrée, pas de Pic noir, pas de Rouge-queue noir, pas de Tarier des prés, pas de Locustelle tachetée, pas de Fauvette orphée, pas de Mésange nonnette, pas de Grimpereau des jardins, pas de Pie-grièche grise, pas de Serin, pas de Bouvreuil, pas de Gros-bec, pas de Bruant ortolan, mais en plus Aigle botté (migrateur probablement), Tourterelle turque, Héron cendré, Mésange huppée, Loriot, Bec-croisé. Au final, on a noté 65 espèces, contre 71 il y a 20 ans. Les espèces non renotées, ou vues en plus, sont en fait très rares (sur les points de comptage bien sur) ou simplement en survol.

A noter que la procédure de comptage choisie ne permet de trouver que les espèces actives entre 8 et 10h. Les rapaces sont donc peu présents et les nocturnes sont, bien sûr, absents (Engoulevent, rapaces nocturnes). Les espèces forestières ont aussi été peu notées puisque les points d'écoute étaient en zones non forestières (étude ciblée sur les plateaux).

Au final la zone inventoriée peut-être considérée comme « riche ». En effet ce type de territoire, comme tous les territoires ouverts, sert de lieu de nourriture pour des espèces nichant en zones boisées ou en zones bâties, espèces qui viennent alors côtoyer les espèces nicheuses sur place.

Le nombre d'individus par point a été très stable, les augmentations compensant, grosso-modo, les baisses. Parmi les espèces dominantes le plus gros problème est la quasi-disparition de la Huppe. Alouette lulu et Bruant jaune ont baissé, mais pourraient remonter. En revanche le Pigeon ramier et la Fauvette à tête noire renforcent leurs effectifs, ce qui correspond à leur dynamique par ailleurs.

Le tableau 2 donne les évolutions locales, régionales (LPO Auvergne, 2010 ; DULPHY, 2011) et nationales (JIGUET, 2011) des espèces les plus concernées par des changements. Il y a, en général concordance avec les évolutions régionales et nationales, sauf pour 7 espèces. Le Torcol semble stable, bien qu'à un niveau très bas. La Fauvette orphée a quasiment disparu. Rossignol et Fauvette grisette augmentent, mais peut-être est-ce temporaire. La Pie-grièche écorcheur baisse aussi. L'Alouette lulu et la Huppe ont été citées plus haut.

Tableau 2. Statut des différentes espèces avec une dynamique (local, régional, national)

Espèce	Local	régional	national
Buse	Baisse	Stabilité	Baisse légère
Milan noir	Augmente	Expansion, puis ?	Progresse
Busard cendré	Baisse	Déclin	Déclin
Pigeon ramier	Augmente	Expansion	Expansion
Tourterelle des bois	Baisse	Déclin	Baisse légère
Tourterelle turque	Apparaît	Expansion	Expansion forte
Coucou	Baisse	Stable	Baisse légère
Huppe	<i>Chute</i>	Déclin, puis stabilité	Stable
Torcol	<i>Stabilité</i>	déclin	Déclin net
Alouette lulu	<i>Baisse</i>	Expansion	Stabilité
Alouette des champs	Baisse	Déclin léger	Déclin
Hirondelle rustique	Baisse	Déclin	Déclin
Rosignol	<i>Augmentation</i>	Stable	Stabilité
Tarier des prés	Disparition	Déclin	Déclin net
Traquet motteux	Disparition	?	Déclin
Fauvette orphée	<i>Baisse</i>	?	Expansion
Fauvette grisette	<i>Augmentation</i>	Stabilité	Déclin
Fauvette à tête noire	Augmentation	Stable	Expansion
Pie-Grièche écorcheur	<i>Baisse</i>	Expansion	Stabilité
PGG	Disparition	Déclin	Déclin
Pie bavarde	Baisse	Stable	Déclin net
Loriot	Apparition	?	Progression
Serin	Disparition	Stable	Déclin
Verdier	Baisse	?	Déclin
Linotte	Baisse	Déclin	Déclin
Bouvreuil	Disparition	Déclin	Déclin
Bruant jaune	Baisse	Déclin	Déclin

En outre, dans le tableau 1, nous avons considéré comme stables une vingtaine d'espèces. Il reste quelques espèces non citées dans la discussion, car peu notées, issues des milieux forestiers (rapaces, petits passereaux) ou bâties (Moineau domestique, Bergeronnette grise,...). A noter que le Râle des genêts et le Bruant ortolan, qui figureraient comme espèces intéressantes dans la ZICO Couzes nord (qui englobe notre zone d'étude) (LPO, 1994), ne sont plus présentes.

Comment expliquer les modifications observées en 20 ans ? Dans certains cas il est sur qu'il y a des variations qui n'ont peut-être pas de signification à long terme. En revanche des baisses sont en accord avec ce qui est connu par ailleurs (Huppe,...), des augmentations aussi (Pigeon ramier,...). Le milieu n'a pourtant pas beaucoup changé, du moins apparemment, mais des changements ont du tout de même se produire au niveau des buissons et des boisements (vieillessement des arbres et arbustes, développement de petits ligneux). C'est une zone d'élevage bovin, mais les conduites ont été intensifiées, cela ayant probablement un impact sur des espèces très sensibles (Pie-grièche grise, Traquet motteux, Tarier des prés, en particulier). Mais pourquoi une telle baisse de la Huppe, voire des fringilles ? La Pie souffre très probablement de l'impact de la chasse. Par ailleurs le statut de la Fauvette orphée interroge. Elle régresse apparemment partout en Auvergne, alors que ses affinités méridionales devraient lui permettre d'augmenter.

Pour certaines des espèces en augmentation (Fauvette à tête noire, Rossignol, Fauvette grisette) une explication pourrait être la fermeture locale des milieux par embroussaillage, mais fermeture peu perceptible à l'œil humain en l'absence de référence (photos, relevés). Les 3 espèces citées sont des espèces liées aux buissons. La même explication pourrait s'appliquer à des espèces affectées au contraire par cet embroussaillage (fringilles par exemple, dont le recul est cependant plus général).

Il reste quelques cas plus difficiles à expliquer : la baisse du Coucou, celle de l'Alouette lulu, voire du Serin. Pour l'Alouette lulu il pourrait y avoir régression de petites friches par embroussaillage ou exploitation plus forte.

Finalement une bonne partie des déclinés notés (Hirondelle rustique, Busards,...) correspondent cependant à ce qui se passe ailleurs. Il est probable que ce qui est observé (une très faible modification du paysage), soit alors ici de peu d'importance par rapport à d'autres facteurs (baisse de certains insectes, destruction de sites rares et très spécialisés).

Conclusion

Après avoir visité le même territoire 20 ans après et malgré de nombreuses incertitudes, on constate donc une légère baisse du nombre d'espèces et un maintien du nombre d'individus notés par point d'écoute. Mais derrière ce maintien on note l'effondrement de la population de Huppes, la disparition d'espèces déjà peu présentes autrefois (Traquet motteux, Tarier des prés,...), mais en déclin dans la région, et l'augmentation du Pigeon ramier et de la Fauvette à tête noire. Quelques hypothèses ont été données pour expliquer les évolutions constatées, mais nous renvoyons aux études faites par ailleurs sur l'évolution des oiseaux dans notre région, en particulier à l'Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne (LPO Auvergne, 2010) pour approfondir les causes éventuelles des modifications observées.

Bibliographie

DULPHY J.P., 1994. Etude de l'avifaune par IPA sur les plateaux granitiques au sud de Clermont-ferrand. *Le Grand Duc*, 44 : 12-17.

DULPHY J.P., 2011. Les espèces nicheuses en Auvergne et leur évolution : situation à la fin 2010. *Le Grand Duc*, 79 : 3-9.

JIGUET F., 2011. *100 oiseaux communs nicheurs de France*. Delachaux et Niestlé, M.N.H.N.. 224 pages.

L.P.O., 1994. *Les ZICO en France*. Rocamora G., Birdlife, Ministère de l'Environnement, 339 pages.

L.P.O. Auvergne, 2010. *Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne*. Delachaux et Niestlé, Paris. 575 pages.





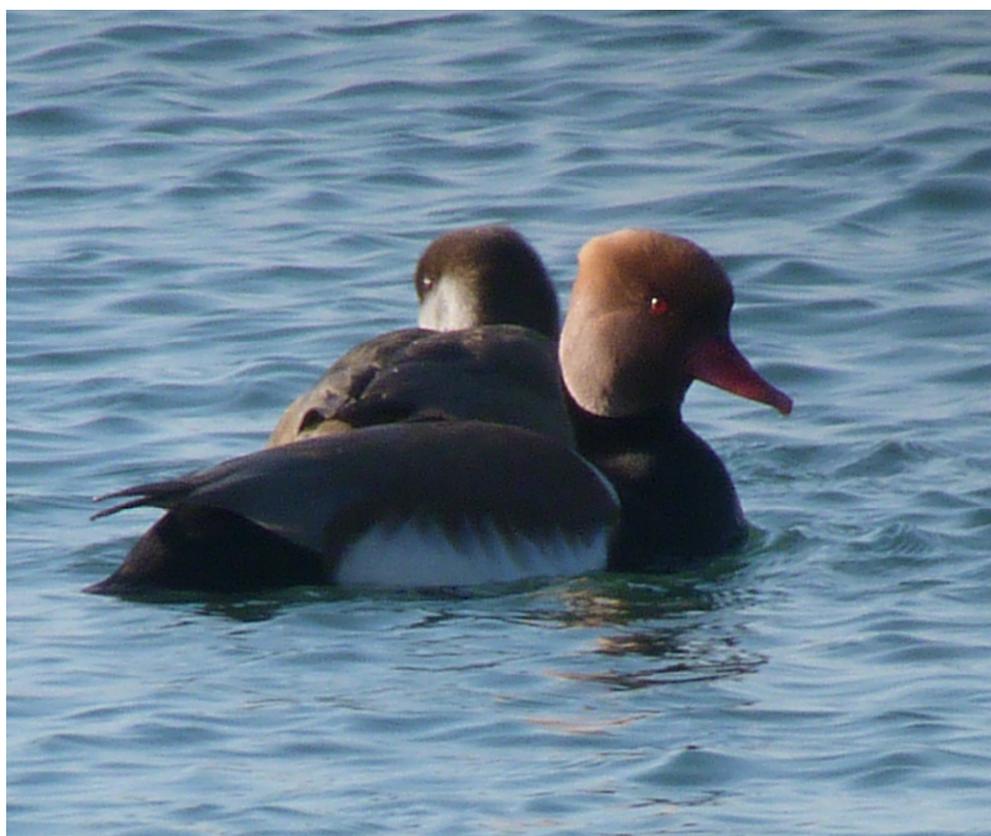
ISSN 0154 - 2109



Nidification de la Nette rousse en Auvergne : situation en 2010-2012.

Jean-Pierre Dulphy, A. Trompat, Jean-Pierre Boulhol.

LE GRAND-DUC N°80 (ANNEE 2012)



© LPO Auvergne - JM Frenoux

Manuscrit reçu le 01 octobre 2012

✉ Jean-Pierre DULPHY, Les Coteaux de Varennes, 63450 Chanonat



Introduction

La Nette rousse s'est implantée récemment en Auvergne. Cette implantation s'inscrit probablement dans l'expansion soulignée récemment par DEFOS *et al.* (2010). Cet article signé principalement par l'ONCFS et minimisant l'impact de la chasse sur cette espèce, avait d'ailleurs déclenché une belle polémique !

Pour l'Auvergne, où l'espèce n'était pas connue nicheuse autrefois, plusieurs points ont été faits (TROMPAT et DULPHY, 2009 ; TROMPAT, 2010). Trois années plus tard, il nous semble intéressant de faire un nouveau point, la situation ayant évolué.



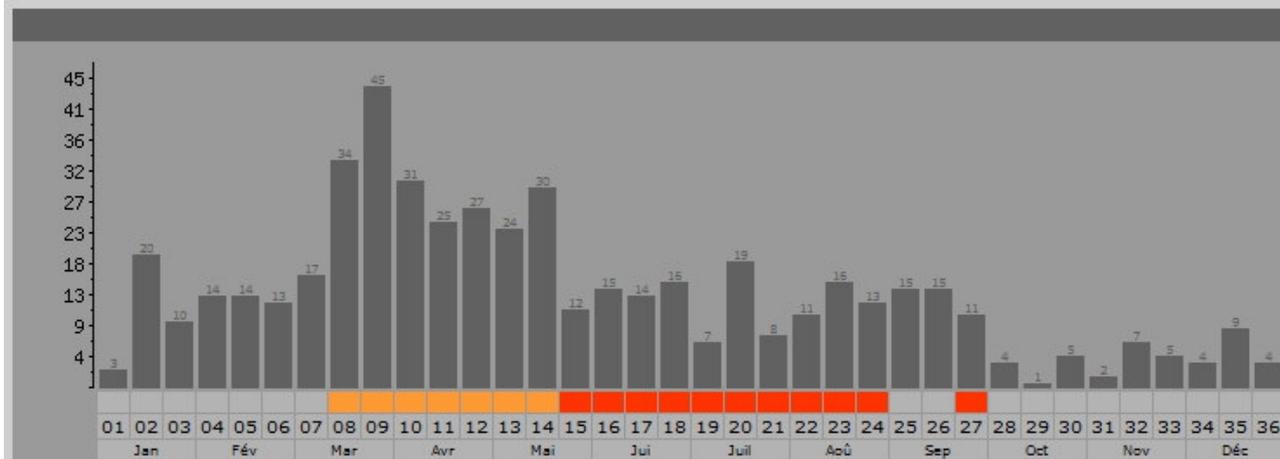
© LPO Auvergne - JP Boulhol

Phénologie actuelle

Pour la période 2009-2012 (au 1^{er} octobre), il existe un peu plus de 400 données dans la base faune-auvergne (le nombre d'observateurs étant très élevé, leurs noms ne seront pas cités, mais chaque donnée enregistrée sur faune-auvergne est signée) : 25 en 2009, 65 en 2010, 150 en 2011 et environ 200 en 2012. Certes il y a beaucoup de doublons, l'espèce étant très localisée et attirant nombre d'ornithologues, mais le fait est que la Nette est maintenant bien présente en Auvergne, avec un nombre d'observations de plus en plus élevé.

Dans notre région, la Nette est rare en octobre-novembre-décembre. Le nombre de données augmente dès la mi-janvier, avec le retour des oiseaux. Un pic de présence est noté fin mars, avec probablement des oiseaux de passage. Mais c'est aussi une période où les futurs nicheurs sont bien visibles, cherchant des lieux propices pour la nidification. En avril-mai le nombre décadaire d'observations reste élevé, puis il diminue sur la période juin-septembre, l'espèce nichant tard et se faisant plus discrète.

Nombre de données, par décade, sur l'ensemble des années (1976-2012)



Nidification

✓ Allier

Au total, 39 données ont été enregistrées en 3 ans. En 2010, sur le site habituel d'Ainay-le-Château, un couple a donné 6 poussins (15 juillet, AT). La femelle qui a réussi une reproduction cette année était porteuse d'une selle nasale. Cet oiseau avait été bagué adulte le 6 avril 2009 à Arthun (étang d'Urfé) dans la plaine du Forez (42). Il est possible donc qu'une partie des oiseaux nichant en Auvergne soit originaire de cette région voisine où l'implantation de l'espèce est assez ancienne.

Un couple était bien présent au printemps 2011, un aussi au printemps 2012, mais sans reproduction notée. En dehors de ce site, aucune recherche ciblée n'a été mise en place. Il faut relever l'observation d'un mâle le 3 juin 2012 à la Chapelle-aux-Chasses dans le nord de la Sologne Bourbonnaise (Claude Chapalain). La présence en ce lieu peut

laisser penser à une reproduction possible dans ce secteur même si aucun indice de nidification ne peut être attribué pour une observation ponctuelle.

✓ Cantal

Au total, 25 données ont été transmises, mais sans preuve de nidification. En fait, ces données correspondent à 2, voire 3 oiseaux seulement au printemps 2012, un mâle et une femelle, qui ne sont pas restés sur le même plan d'eau et sont repartis.

✓ Haute-Loire

Plus de 110 données ont été transmises en 3 ans. Pratiquement tous les oiseaux ont été vus sur les étangs de Bas-en-Basset (vallée de la Loire). En 2010, 2 couvées ont été notées, pour 7 poussins le 23 juin. Fin septembre, les oiseaux sont partis.

En 2011, 3-4 couples ont été vus au printemps. Puis 2 couvées ont été notées : 11 poussins le 24 mai, mais seulement 6 le 17 juin. Au fil du temps, ces couvées ont subi beaucoup de prédation et au final peu de jeunes ont survécu. D'ailleurs, une troisième nichée avait été prédatée en cours de couvaision. Ensuite, les oiseaux sont aussi partis fin septembre.

En 2012, 5 couples ont été notés, puis 5 couvées (23 poussins) du 9 juin au 2 août, pour un total de 15 jeunes environ à la mi-août. Fin septembre, il restait 12 jeunes.

✓ Puy-de-Dôme

217 données ont été recensées en 3 ans, la plupart sur Maringues-Joze-Les Martres d'Artière.

Au printemps 2010, il y avait une dizaine de couples dispersés dans le secteur, en majorité regroupés à Maringues. Un total de 4 couvées sera repéré, avec au départ 9, 6, 10 (Pont Picot) et 5 poussins (Tissonnières). Des poussins sont apparus le 1er juin. Le 17 juillet, il y avait 20 gros jeunes sur Maringues. Le 8 août, il y avait 50 oiseaux sur le site de Pont Picot. A noter un peu de dispersion des oiseaux sur les 3 communes.

Au printemps 2011, environ 15 couples sont notés sur le secteur. Seulement 2 couvées de chacune 4 poussins seront trouvées au début juin. En été, une certaine dispersion a de nouveau été observée autour du site de reproduction principal.

Au printemps 2012, il y a au moins 15 couples dans le secteur, mais beaucoup de mâles en surplus. Les oiseaux se dispersent beaucoup. Au moins 6 couvées seront notées tardivement (juillet-août), pour un total de 46 poussins, mais le nombre initial et le nombre final de jeunes sont inconnus. Outre Maringues (3 couvées), il y a eu au moins une couvée sur les communes suivantes : Beauregard-L'évêque, les Martres d'Artière et Joze. A la fin de la saison, courant août, il y a autour de 120 oiseaux, tous âges confondus, dans le secteur.



© LPO Auvergne - R Riols

Discussion

Notons tout d'abord qu'il n'y a pas eu de suivi systématique des 3 noyaux de population implantés dans la région. Ce suivi apparaît cependant difficile. En effet d'un passage à l'autre et d'un observateur à l'autre, on trouve des chiffres très différents. On peut avancer 2 causes principales : les oiseaux bougent beaucoup d'un jour à l'autre, sans aller forcément très loin, les observateurs ne passent pas souvent au meilleur moment, compte tenu des activités des oiseaux.

Par ailleurs, les femelles avec des jeunes sont relativement discrètes, ou peuvent aller nicher sur des étangs peu suivis, d'où une sous-estimation possible de la reproduction, dans le Puy-de-Dôme en particulier. On se retrouve donc avec des données un peu disparates, dont nous avons essayé de tirer le maximum.

Il est sûr cependant que par rapport à 2009 (TROMPAT et DULPHY, 2009), la population auvergnate de Nettes s'est accrue « nettement », ce qui correspondrait à une tendance nationale (DUBOIS *et al.*, 2008). En 2012, le nombre de couples présents au printemps a atteint 20, contre 5 au minimum en 2009. Par ailleurs, il semble y avoir un nombre de mâles plus élevé que celui des femelles. Le nombre de données correspondant au passage et à l'hivernage s'est aussi accru, ce qui est également en phase avec l'expansion actuelle de l'espèce.

Globalement les dates de pontes sont tardives, mais très dispersées : premiers poussins fin mai, derniers vers la mi-juillet, voire un peu plus tard (2012 en Haute-Loire). Selon les cas, une prédation plus ou moins importante a été notée, ce qui rejoint BOUTIN (1994).

Les milieux utilisés sont des plans d'eau créés suite à l'extraction de graviers. Ce sont donc des plans d'eau pas forcément optimaux pour les Nettes (végétation profonde, rives plus ou moins abruptes), mais il semble que l'espèce s'en accommode bien, ce qui permet son développement. Ce développement pourrait être aidé par le fait que, sur certaines anciennes gravières, les perturbations anthropiques sont faibles et que les ressources alimentaires y sont, du moins pour l'instant, bonnes. A Bas-en-Basset, les gravières sont en train de s'envaser et il y a de plus en plus de végétation sub-aquatique. C'est cette végétation, en Haute-Loire, comme dans le Puy-de-Dôme, que les Nettes recherchent. En revanche, le site de l'Allier est un étang plus classique.

Il nous semble cependant que la population auvergnate actuelle reste fragile : nombre de couples encore réduit, milieux plus ou moins favorables. Il sera donc intéressant de suivre ce qui va se passer dans les années à venir.

Remerciements

Tous nos remerciements à F. Guélin pour l'extraction du graphique de la base faune-auvergne. Le nombre de données auquel il est fait allusion est celui de la base faune-auvergne du 1 janvier 2010 au 1 octobre 2012. Les noms des auteurs de données ne sont pas cités ici, mais ils sont tous dans la base.

Bibliographie

BOUTIN J., 1994. Nette rousse, in YEATMAN-BERTHELOT D. et JARRY G., *Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France*. Société Ornithologique de France. Pages 142-143.

DEFOS DU RAU P., MONDAIN-MONVAL J.-Y., BARBRAUD CH., CAM E., 2010. La Nette rousse *Netta rufina* en France : gestion cynégétique et biologie de conservation. *Ornithos*, 17-5 : 316-321.

DUBOIS P., LE MARECHAL P., OLIOSO G., YESOU P., 2008. Nette rousse. *Nouvel inventaire des oiseaux de France*. Pages 50-51., Delachaux et Niestlé.

TROMPAT A., 2010. Nette rousse, in LPO AUVERGNE (2010), *Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne*. Pages 46-47. LPO Auvergne, Delachaux et Niestlé.

TROMPAT A., DULPHY J.P., 2009. Nidification de la Nette rousse en Auvergne : point en 2009. *Le Grand Duc*, 75 : 15-17.





Suivis (1995-2011) d'une vingtaine d'espèces d'oiseaux nicheurs dans la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier et dans le Domaine Public Fluvial de Paray-sous-Briailles à Villeneuve d'Allier.

Résumé d'un rapport de la RNNVA (Mai 2012)

P.-A. Dejaifve & N. Esquirol

LE GRAND-DUC N°80 (ANNEE 2012)



© LPO Auvergne - F. Guélin

Manuscrit reçu le 16 novembre 2012

✉ Pierre-André DEJAIFVE, LPO Auvergne, 2 bis rue du Clos Perret, 63100 Clermont-Ferrand



Introduction

Choix des espèces d'oiseaux nicheurs incluses dans le suivi annuel

Le 1^{er} plan de gestion 1998-2003 de la RNNVA (DEJAIFVE & PIROCHE, 1998) avait défini un certain nombre d'espèces d'oiseaux susceptibles de faire l'objet de suivis annuels¹.

Un rapport établissait le bilan de ces dénombrements au terme de la première décennie (DEJAIFVE, 2004). Vu la richesse des résultats et la valeur ajoutée d'un suivi à long terme, le second plan de gestion 2010-2014 (DEJAIFVE & BONNASSIEUX, 2010) incite à la poursuite de la collecte des données de ce type.

Notons que ROCHE (2010), après une large revue bibliographique de tous les travaux ornithologiques liés au réseau hydrographique français, signale que « le suivi annuel quantitatif de la RNNVA est le seul à être annuel et de longue durée à l'échelle française ». L'auteur nous a donc encouragés à maintenir le programme.



© LPO Auvergne - R Riols

Lors de l'élaboration du suivi, les espèces furent choisies en fonction :

- des différents types d'habitats occupés ;
- de leur représentativité dans la réserve ;
- de la qualité de l'information pouvant être obtenue ;
- des méthodes de collecte de données ;
- de l'apport, très souhaité, d'une collaboration avec les ornithologues locaux ;
- de l'intérêt scientifique.

Ces critères aboutissent aux choix suivants :

- pour les plages : le Petit Gravelot (*Charadrius dubius*) et l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*). Ce dernier atteint ici des densités très fortes, de plus il est classé en annexe 1 de la Directive Oiseaux. Auxquels s'ajoute le Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*) sachant que ses effectifs sont, ici, trop faibles pour en faire une espèce témoin de l'évolution des milieux ;
- pour les talus et les berges : l'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*). Des recensements exhaustifs ont eu lieu par le passé à plusieurs reprises (PIC, 1983). Il était donc raisonnable de les poursuivre bien que les effectifs locaux soient sous la dépendance de grandes fluctuations des effectifs européens. L'espèce est très caractéristique de berges constamment érodées, biotopes dépendant de la dynamique fluviale. Le Martin-Pêcheur (*Alcedo atthis*), en annexe 1 de la Directive Oiseaux, niche souvent dans les mêmes sites. Toutefois on retiendra que les fluctuations d'effectifs sont essentiellement dépendantes du climat hivernal (PIC, 1983). Les Guêpiers d'Europe (*Merops apiaster*) sont aussi dénombrés, sachant tout de même que la distribution et les effectifs de cette espèce sont plus sous la dépendance de facteurs liés à sa propre démographie qu'à des facteurs environnementaux locaux ;
- pour les landes : la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), inscrite à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.

Dès la première année (1995), la liste des espèces suivies s'est élargie à :

- 3 des 4 rapaces nocturnes visitant la Réserve (la Chevêche d'Athéna *Athene noctua*, l'Effraie des clochers *Tyto alba*, le Hibou moyen-duc *Asio otus*) ;
- 4 espèces considérées comme disparues, en voie de disparition ou en très forte diminution (le Pipit rousseline *Anthus campestris*, le Traquet motteux *Oenanthe oenanthe*, la Huppe fasciée *Upupa epops*, la Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator*) ;
- par opportunité, à l'Hirondelle de fenêtre *Delichon urbica* et aux Bergeronnettes grise *Motacilla alba* et printanière *Motacilla flava* ;
- 5 espèces nicheuses nouvelles pour le val d'Allier (le Crabier chevelu *Ardeola ralloides*, la Cigogne blanche *Ciconia ciconia*, la Bernache du Canada *Branta canadensis*, le Goéland leucophée *Larus cachinnans*, la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*).

¹ Hors les espèces nicheuses suivies chaque année, quelques autres font l'objet de comptages occasionnels mais (presque) exhaustifs. Un résumé des résultats obtenus figure en fin de rapport (Alouette lulu, *Lullula arborea*, Pie-grièche écorcheur, *Lanius collurio*, Bruant proyer, *Emberiza calandra*).

Le secteur couvert par le suivi ornithologique

Le 1^{er} plan de gestion proposait une fonction observatoire à la Réserve, en élargissant la zone d'étude à l'amont et à l'aval des limites du site classé. Dans la pratique, le Domaine Public Fluvial situé de Paray-sous-Briailles à Villeneuve-d'Allier est prospecté en canoë chaque année (53 km). On y recense les mêmes espèces d'oiseaux que dans la Réserve.

Résultats

Le Crabier chevelu *Ardeola ralloides*

La première nidification dans la région est prouvée au printemps 1995, juste à l'extérieur de la Réserve, au sein d'une colonie mixte de hérons arboricoles (DEJAIFVE, 1995). A moins de déranger outrancièrement tous les oiseaux de la colonie, y compris les jeunes, l'unique possibilité de prouver la nidification est l'observation de jeunes à peine émancipés. Or, ces derniers, très discrets, fréquentent les boires très fermées par la végétation. Au final et en rassemblant les données de différents observateurs, ce héron s'est reproduit avec succès en 1995, 1996, 1998, probablement en 1999 (données tardives) et 2000 (observations de DELPLANQUE, VAN LIER, PIRET, RIOLS, TOURRET, DUPUY, VAN HELD...).



© LPO Auvergne - JM Frenoux

La Cigogne blanche *Ciconia ciconia*

Dans notre région, elle s'est installée d'abord (1976) dans le bas val d'Allier, secteur qui deviendra le plus peuplé, puis dans le val de Loire (1989) (BRUGIERE, 2004 ; CHAPALAIN & MERLE, 2003). Dans le département, elle construit un 1^{er} nid en 1989. En expansion là comme ailleurs, l'effectif y atteint 9 couples en 2000 (P. NECTOUX, *com. pers.*) et 22 en 2007 (LPO-AUVERGNE, 2010). Dans la Réserve, G. DUPUY découvre la 1^{ère} nidification en 1997. Un couple se reproduit chaque année ensuite, un second s'y ajoute à partir de 2004. Depuis cette date, l'effectif n'évolue pas.

Hors une plateforme aménagée sur un parcelle adjacente à la RNVA régulièrement occupée, les couples choisissent un vieux peuplier comme support du nid. 6 arbres ont été successivement utilisés, suite parfois à leur écroulement (dont une fois en pleine saison de nidification). Toutefois, en 2012, un couple a construit son nid sur un poteau électrique, non loin de la Réserve. Dans quasi tous les cas, les nids se trouvent à proximité immédiate d'une colonie de Hérons cendrés (*Ardea cinerea*). L'aire de prospection alimentaire des adultes contient à la fois des secteurs de la Réserve mais aussi des zones, essentiellement prairiales, éloignées du nid de 2 ou 3 km environ.

L'hivernage est maintenant régulier (1 ou 2 individu(s), peut-être des nicheurs locaux).

Le Goéland leucopnée *Larus cachinnans*

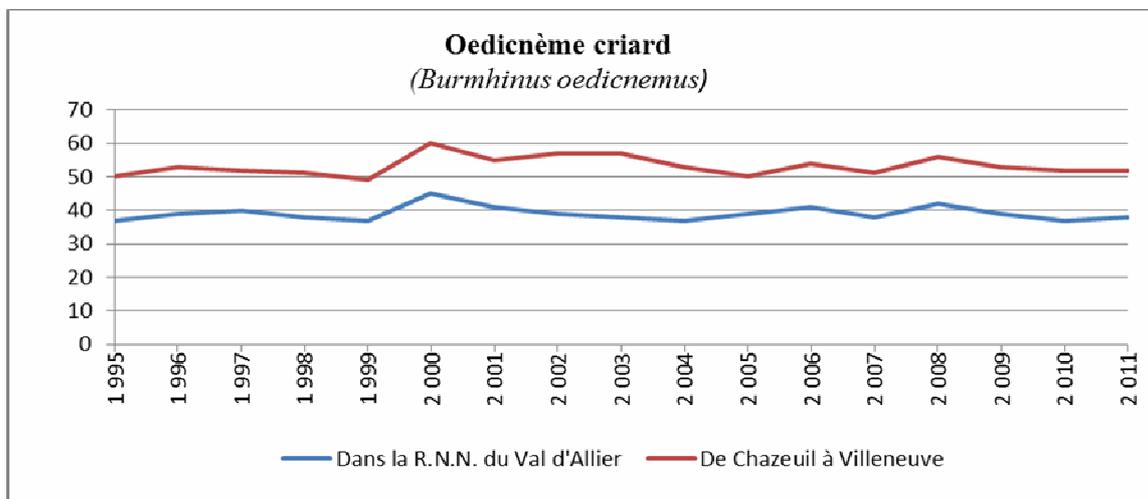
Ce goéland présente une forte expansion et l'Auvergne accueille une première nidification en 1996 (BOITIER, 2000) ; au milieu des années 2000, 20 à 30 couples y nichent (LPO-AUVERGNE, 2010). C'est dans le cadre de cette expansion qu'une première preuve de nidification est apportée en 2001 dans la Réserve. Depuis, 1 à 3 couple(s) tente(nt) de s'y reproduire chaque année. Sur 21 pontes observées entre 2001 en 2011, les crues en ont emporté cinq, trois ont été abandonnées ou ont disparu. Les 13 restantes donnent 22 poussins au total. Cependant, il semble bien que seuls 14 de ces poussins soient parvenus à l'envol. Le nid est établi sur de grandes îles, plus rarement sur une grande plage, très souvent en compagnie de Sternes pierregarins et naines (*Sterna hirundo* et *albifrons*). Perchés sur un « rachat », les adultes surveillent très attentivement leur nid et leurs jeunes tandis que ces derniers s'abritent, dès qu'ils le peuvent, dans la végétation.

Présent tous les mois de l'année, y compris donc en hiver, il est très nettement plus « abondant » en migration postnuptiale qu'au printemps.

L'Édicnème criard *Burhinus oedicnemus*

Dans la Réserve, l'oiseau niche dans la zone de transition entre les plages arides de sable et de graviers et les landes herbacées où la courte végétation n'est présente que par taches et peu dense. Il se reproduit aussi, ailleurs, dans les cultures de Sologne bourbonnaise et du bocage, faisant de notre département le bastion de la population auvergnate. GRAVELAT (1994) dénombre 19 couples entre Les Taillables et le pont de Châtel, soit un peu moins que l'effectif moyen observé durant la période 1995-2011. La tranquillité obtenue grâce à la réglementation liée à la Réserve a sans doute bénéficié à l'oiseau.

L'espèce étant très difficile à recenser², vu ses mœurs essentiellement crépusculaires et la méconnaissance de la grandeur réelle de son territoire, les résultats affichés sur le graphe ci-après doivent se lire avec précaution. Les légères fluctuations des effectifs au cours des années sont probablement à l'intérieur de la fourchette d'approximation. Toujours est-il que la RNVA et, plus globalement le Domaine Public Fluvial abrite un effectif nicheur satisfaisant au regard de la surface des milieux pionniers qu'il affectionne. L'oiseau vit là dans son milieu originel.



Note importante : comme sur tous les graphes les chiffres en ordonnées concernent des couples et non des individus.

A la fin de la saison de reproduction, les oedicnèmes se regroupent en bandes. Le val d'Allier est un site majeur de ces rassemblements annuels (les autres disséminés dans le bocage ne concernent qu'un maximum de 30 ou 40 individus). Ces groupes ont, au fil des années, fait l'objet d'estimations. Un total de 1 000 individus présents simultanément en val d'Allier est comptabilisé en août 1969 (R. BLANCHON). PIC (1983) écrit : « la population migratrice en repos peut être estimée certains jours pour l'ensemble du Val d'Allier à 2 ou 3 000 individus (mais de 1979 à 1981, le maximum évalué est seulement de 500) ». Vers les années 1995-96, le méandre de Bessay, tout récemment abandonné par l'Allier, accueillait encore des groupes de 200 à 250 oiseaux. Au début des années 2000, les bandes totalisent rarement plus d'une centaine d'individus à la fois, pour un total estimé à environ 300 sur la RNNVA. En 2011, aucun groupe ne dépasse la soixantaine d'oiseaux ; l'effectif local avoisine les 250 individus au maximum.

A priori, la diminution des regroupements postnuptiaux ne provient pas d'une réduction des effectifs nicheurs locaux. En effet, la population nicheuse sur le secteur (53 km) amont et aval de la Réserve paraît stable (très faibles variations interannuelles) depuis 1995. Le récent Atlas des oiseaux Nicheurs d'Auvergne (LPO-AUVERGNE, 2010) donne des densités correctes sur le bocage voisin. La forte réduction des effectifs postnuptiaux en stationnement dans le Val résulte sans doute de l'effondrement des effectifs reproducteurs des régions au bord nordique de son aire de répartition (par ex. : Champagne-Ardenne, Alsace..., voir MALVAUD 1996).

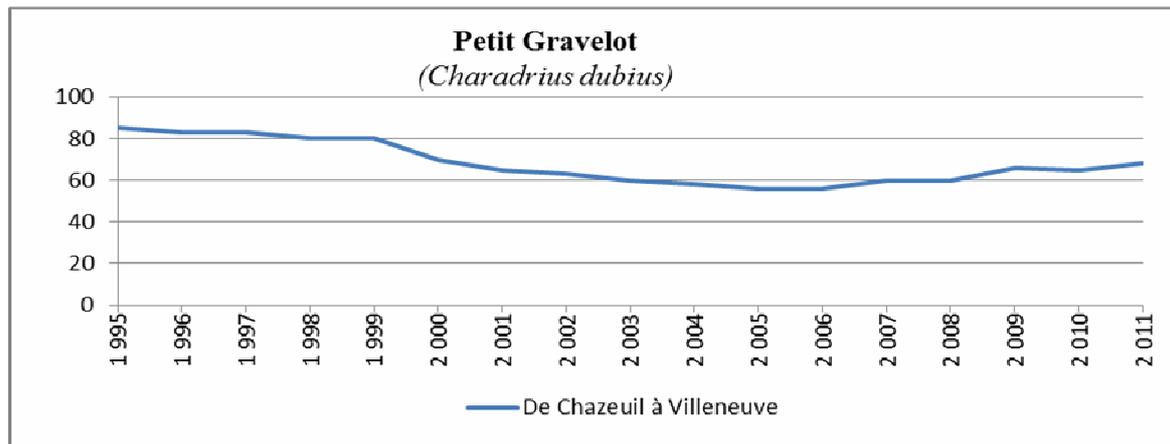
Le Petit Gravelot *Charadrius dubius*

Grand migrateur, le petit Gravelot revient en mars-avril d'Afrique sub-saharienne pour nicher ; Bien que très démonstratif lors des parades, le Petit Gravelot reste compliqué à dénombrer par la méthode que nous utilisons. Comme pour l'espèce précédente, il serait nécessaire d'observer longuement chaque individu pour s'assurer qu'il vit en couple. Ce n'est évidemment pas réaliste. Seule une partie des oiseaux recensés est donc repéré clairement en tant que couples nicheurs, les autres restent des « individus isolés » sachant qu'une très large proportion relève très probablement de la catégorie « couple ». Le comportement étant de mieux en mieux connu au fil des années, des résultats fiables peuvent toutefois être affichés, en apportant des corrections aux données obtenues lors des toutes premières années de comptage.



© LPO Auvergne - R Riols

² PIC (1983) écrit : « le recensement est délicat : l'oedicnème quitte son nid par le sol très discrètement dès qu'il perçoit à plusieurs centaines de mètres une présence anormale. De plus, il n'alarme pas sur son territoire. En contre partie, la connaissance de son comportement permet le repérage par de courts affûts bien dissimulés ». Il dénombre 29 couples entre Chazeuil et Le Veurdre.



Le graphe montre 3 périodes d'évolution contrastées :

1. de 1995 à 1998 : un nombre stable d'oiseaux par kilomètre de rive s'élevant 1,6 couple/km (sachant que PIC, en 1983, indiquait une valeur très comparable soit : 1,7 c/km) ;
2. de 2000 à 2006 : une baisse continue des effectifs (d'un tiers soit : 1,1 c/km en 2004 et 2005) ;
3. de 2008 à 2011 : une remontée de la population locale qui n'atteint cependant pas ses niveaux initiaux.

Le bilan d'étape de ce suivi (DEJAIFVE, 2004) proposait deux hypothèses (au moins) à la baisse constatée au début des années 2000 :

- 1. Les quelques dizaines d'hectares de jeunes peupliers implantés en juin 1995, précisément sur des bancs de sable et de graviers qu'affectionne le petit Gravelot, ont réduit les surfaces disponibles. Jusqu'à ce que les peupliers ne dépassent guère 1 m de haut, les territoires des couples nicheurs se sont en quelque sorte « serrés » auprès de la rivière. La baisse des effectifs n'a donc pas suivi immédiatement la venue des peupliers. Les arbres grandissant vite, les gravelots ont fini par abandonner ces franges. Cette perte, assez considérable par rapport à l'étendue des milieux convenables, est estimée à 80-100 ha. Ce boisement explique en partie la baisse des effectifs locaux ;
- 2. Une autre raison est sans doute à chercher dans la qualité de l'habitat. Les gravelots n'occupent plus ou en moindre densités certaines plages, pourtant physionomiquement favorables. « L'encroûtement » de la surface du sol, composé d'un amalgame de sédiments fins et de matières organiques (squelettes de bactéries nitrophiles notamment) constitue une véritable carapace solide et réduit drastiquement la biomasse et la diversité en macro invertébrés. Ce colmatage, dont on parle souvent à propos des poissons, se retrouve aussi sur les plages exondées, habitat préféré de notre oiseau. Toutes les plages ne sont pas concernées par cette dégradation – heureusement ! –. Il ne reste pas moins que ce phénomène est inquiétant pour le gravelot et, surtout, plus généralement pour l'avenir d'un milieu symbole de l'Allier. »

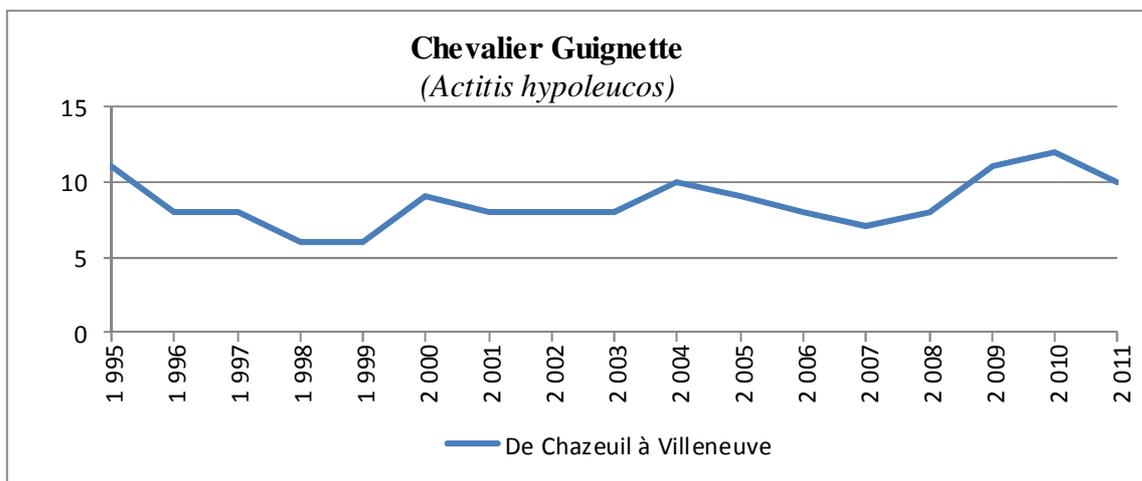
Depuis le rapport daté de 2004 (DEJAIFVE, 2004), les semis de peupliers noirs se sont encore étendus régulièrement grâce, notamment, à l'absence de crue décennale suffisamment longue pour décaper la végétation. A priori, ce n'est donc pas une tendance favorable à notre oiseau de milieux très ouverts (mais, dans le même temps, on constate pourtant une légère augmentation du petit Gravelot). Par contre, le phénomène « d'encroûtement » de la surface du sol, a, si non totalement disparu, fort diminué (pas d'explication certaine à cet heureux changement). Ces plages, globalement stériles lorsqu'elles étaient encroûtées, sont donc redevenues accueillantes pour notre gravelot.

L'interprétation des évolutions n'est donc pas chose aisée (il pourrait, tout simplement, s'agir d'une dynamique temporelle propre à l'espèce).

Le Chevalier guignette *Actitis hypoleucos*

L'Allier, sur le tronçon étudié ici, n'est pas une rivière de moyenne montagne, mais certaines de ses caractéristiques correspondent assez bien au biotope de l'espèce. Le guignette niche donc dans notre secteur dans un habitat sub-optimal. PIC (1983) décrit bien la physionomie locale du site de nidification : « le milieu, bien particulier, est situé dans la zone arbustive bordière quand les crues y ont déposé des bancs de sable (végétation au sol nulle sous arbustes de 2 à 6 m) ».

Le tronçon prospecté de l'Allier abrite 1,5 couple par 10 km (moyenne 1995-2011). Les extrêmes passent quasiment du simple au double selon les années



Les effectifs ne montrent aucune tendance sur les 17 ans de suivi. Ils paraissent actuellement plus forts que ceux de PIC (1983) qui signalait seulement 2 ou 3 nidifications, certaines ou probables, chaque année sur notre secteur d'étude. Un artéfact observateur ou méthodologique n'est pas exclu. Toutefois, la différence provient sans doute d'une réelle augmentation de la population déjà signalée à l'échelle auvergnate (voir à ce sujet LPO-AUVERGNE, 2010).

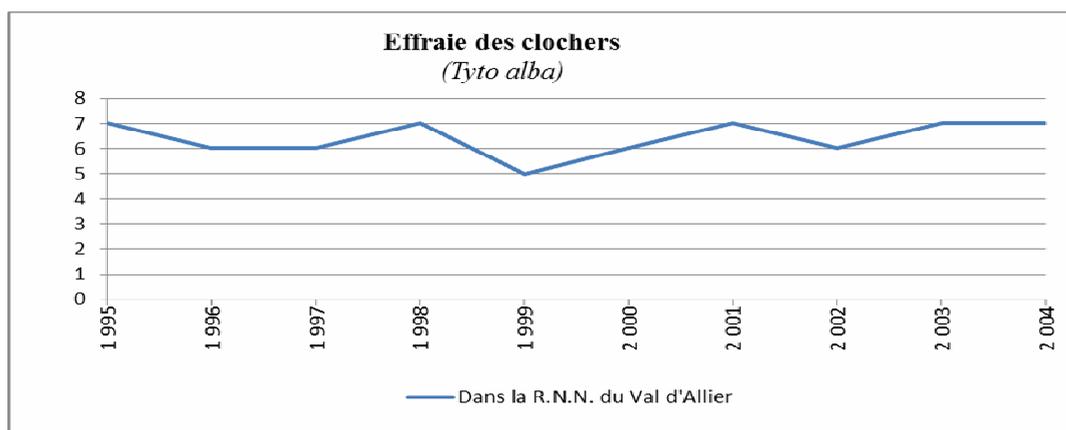
L'abondance kilométrique du guignette dans la RNVA n'atteint évidemment pas celles des meilleurs tronçons du Haut-Allier (6 c./10 km) ou de l'Allier-moyen (10 c./10 km) repérées par ROCHE & D'ANDURAIN (1995). Ces chiffres élevés ne doivent cependant pas faire illusion : FRENOUX (2004) n'affiche que 195 à 320 couples en Auvergne, dont 20 à 50 dans l'Allier.

Il est sans doute illusoire de vouloir interpréter une courbe aux effectifs si modestes. Est-ce le fruit du hasard si les printemps 1995 et 2004, avec des effectifs nicheurs un tout petit peu plus élevé que la moyenne, suivent des hivers à grosses crues remaniant les berges ? Les petits nombres des années 1998, 1999 et 2008 sont probablement liés à des crues printanières tardives avec de probables destructions des pontes (fin mai / début juin).

L'Effraie des clochers *Tyto alba*

(Suivi abandonné en 2005. Cité ici pour mémoire).

Dans le val d'Allier comme ailleurs, le trafic routier cause une mortalité impressionnante. La mortalité se constate quasi-exclusivement sur les routes nationales (N7 surtout, et N9), où l'important trafic s'accompagne de vitesses élevées. Sans recherche exhaustive – loin de là –, le nombre de chouettes mortes atteint de 8 à 15 individus, selon les années. Même si un ou l'autre individu mort n'appartient peut-être pas à la population locale (rars hivernants venus d'ailleurs), une telle mortalité doit affecter à terme les effectifs locaux.

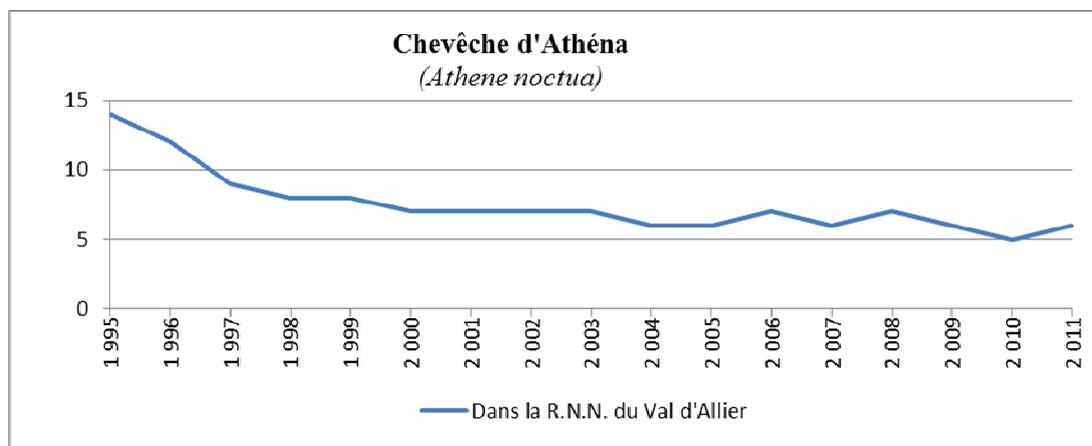


L'effraie ne niche pas dans la Réserve. Selon les années, 5 à 7 territoires franchissent les limites du site classé.

La Chevêche d'Athene *Athene noctua*

TOURRET (1994) décrit finement la répartition de cette chouette dans le périmètre Loire-Nature, hors Domaine Public fluvial. Il se trouve que notre zone de prospection correspond pour l'essentiel (nous n'avons pas prospecté au sud

du pont de S^l-Loup et le petit secteur de « La Chaume » à Contigny où TOURRET (1994) observe 2 couples). Rappelons donc les effectifs cités par cet auteur : « au total 16 contacts ont eu lieu au cours de l'enquête, mais seulement 10 concernent la zone d'étude proprement dite. Les données disponibles depuis 20 ans concernent une dizaine de sites dans la zone Loire-Nature et dans les alentours proches. Le minimum dans la zone Loire-Nature semble être de 15-16 couples ».



Dix-sept ans plus tard, les effectifs affichent 5 couples reproducteurs (preuve apportée par les cris des jeunes). La réduction s'élève donc à la moitié, soit 4 couples en rive droite et 3 en rive gauche. La mortalité routière n'est pas en cause (1 seul, jeune, trouvé écrasé sur les routes environnant la Réserve en 10 ans). L'intensification agricole joue, par contre, un rôle majeur. L'arrachage de vieux noyers ou d'arbres têtards sur prairies s'accompagne de la disparition de 3, voire 4 couples. La monoculture, sur des surfaces de plus en plus grandes, provoque la perte d'autres territoires. Cette diminution drastique ne touche heureusement pas tout le département (relative stabilité sur 14 ans à Buxières-les-Mines et ses environs, par exemple, obs. pers.). Comme par le passé, l'espèce ne niche pas dans la Réserve. Seule une partie du territoire de 2 ou 3 chouettes englobe un secteur de Réserve.

Le Hibou moyen-Duc *Asio otus*

(Suivi abandonné en 2005. Cité ici pour mémoire).

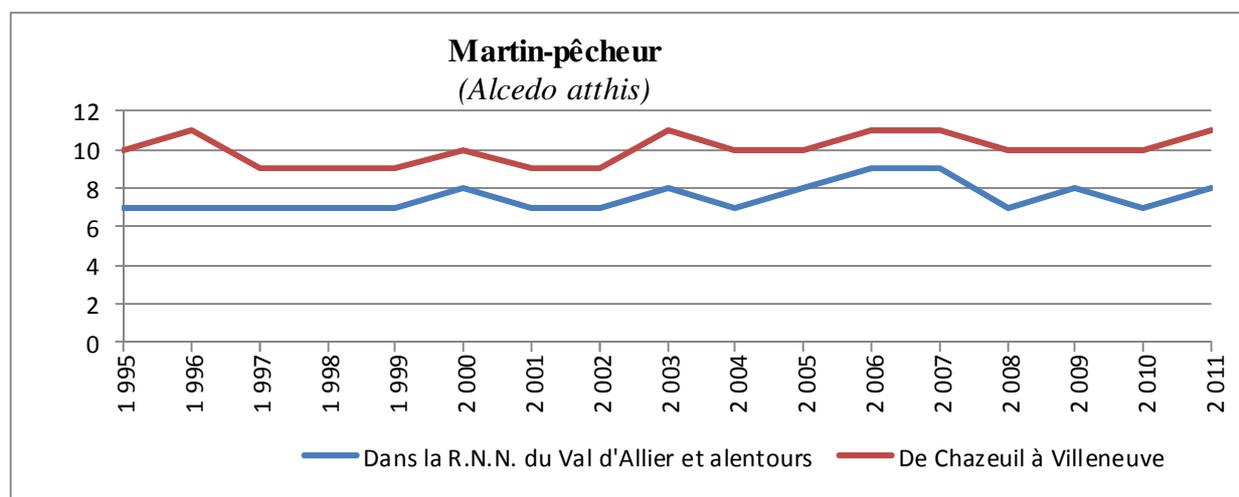
Le moyen-duc n'est plus repéré nicheur de 1995 à 2000 bien que G. DUPUY (*com. pers.*) l'ait entendu chanter à Châtel en 1996. Le même observateur le retrouve en 2001, nicheur certain à Vermillères. En 2003, un second couple s'installe aux Perrons. Enfin, en 2004, un dernier occupe un nid à Bessay. Il n'est pas exclu qu'un couple ait échappé aux observateurs avant 2001. Par contre, la nidification sur les 3 sites actuellement connus est nouvelle car ces secteurs sont, chaque année, bien prospectés de nuit depuis la création de la Réserve. Trois petits dortoirs se créent, quasi chaque hiver, dans la Réserve : l'un à Vermillères (DUPUY, *com. pers.*), l'autre dans la plaine de Monétay (5 ind. environ). Le dernier, fort parfois d'une vingtaine d'individus, se situe aux Echerolles à quelques mètres des limites de la RNVA.



© LPO Auvergne - R Riols

Le Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*

Sédentaire dans la région, il souffre des longues périodes de gelées hivernales qui l'empêchent de trouver sa nourriture. Sa conservation dépend fortement de la préservation des sites de nidification (terrier dans une berge abrupte).

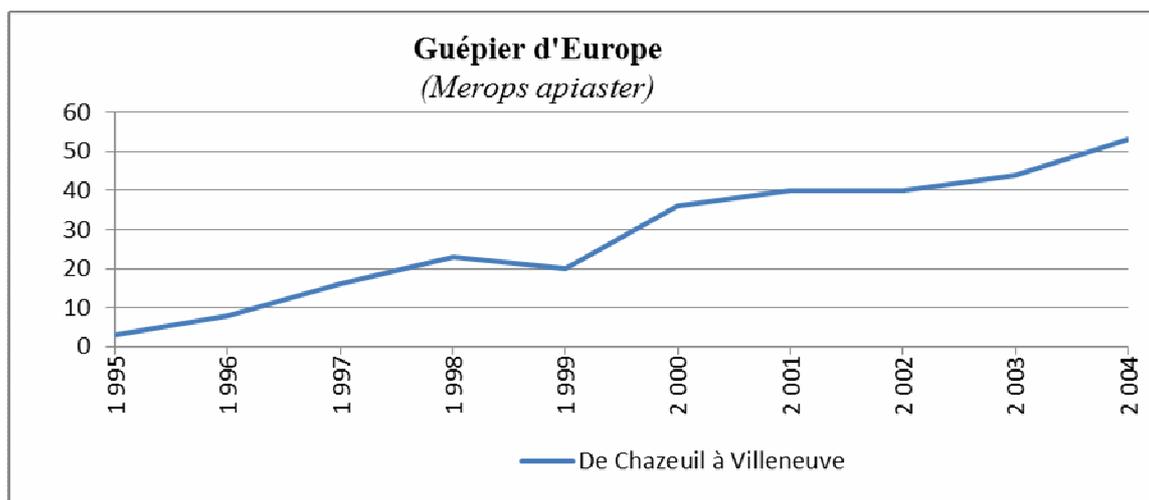


L'absence d'hiver très rude pendant toute la période et, surtout, la présence d'eau libre même par froid vif expliquent l'allure remarquablement étale des effectifs nicheurs durant toute la période d'observation. L'effectif semble constamment en équilibre avec le milieu (1,5 c./10 km de cours d'eau). PIC (1983) donne des résultats très comparables aux nôtres pour les années 1969, 1973 et 1975. Le même auteur ne contacte aucun Martin-pêcheur nicheur en 1985, suite à l'hiver 84-85 exceptionnellement rude qui avait été catastrophique pour l'ensemble de la population d'Europe occidentale (LIBOIS & HALLET-LIBOIS, 1989). L'effectif sera attentivement compté au printemps 2012, suite au froid exceptionnel de février (glaçons sur l'Allier).

Assez souvent comme le signale PIC (1983), le territoire d'un couple comprend l'Allier et ses annexes mais aussi les petits affluents. Le nid est parfois creusé dans les berges d'un de ces ruisseaux. Ainsi de 1995 à 1998, et à nouveau de 2006 à 2009, un couple occupait un nid sur la Guèze (Chemilly), de l'autre côté de la RN 7, alors que son territoire s'étendait sur l'Allier, autour de la Voie Express et des « Perrons ».

Le Guêpier d'Europe *Merops apiaster*

Nouvelle espèce nicheuse dans la région depuis 1989, sa progression a fait l'objet d'une synthèse (BRUGIERE, 1997). A l'époque, 38 couples nichaient dans la vallée de l'Allier, 69 dans celle de la Besbre et 132 sur la Loire entre Roanne et Decize. La progression continue encore actuellement, au moins dans le val d'Allier.



Le nid, creusé à l'aide des pattes dans des talus, berges, etc., est assez souvent en association avec ceux des Hirondelles de rivage (mais le guêpier va jusqu'à creuser dans la couche supérieure, non loin de la surface, ce que ne fait pas l'hirondelle). Depuis son installation dans la région, le guêpier ne se focalise pas uniquement sur les talus bordant la rivière. Ainsi, la recherche des nids nécessite parfois la visite de milieux favorables à l'extérieur du Domaine Public Fluvial. Le temps à y consacrer devient alors démesuré ; dans ce cas on ne dénombre pas seulement les nids mais on ajoute les individus paraissant cantonnés.

Dès qu'il s'est largement répandu, le guêpier est devenu très malaisé à recenser. Le comportement (habituel) de l'oiseau n'aide pas à un recensement exhaustif. En effet, de nombreux oiseaux venant de creuser leur nid l'abandonnent

ensuite. Plus tard dans la saison, d'autres oiseaux ou les mêmes façonnent de nouveaux nids dans des lieux parfois éloignés de ceux abandonnés. Le nombre de « terriers de l'année » surpasse donc largement l'effectif nicheurs. Le décompte des nidifications considérées comme réussies devient alors périlleux.

Le suivi, devenu impossible, s'est donc arrêté au milieu des années 2000. Toujours est-il que la population locale est en bonne santé.

La Huppe fasciée *Upupa epops*

Localement, un suivi de près de 20 ans donne des résultats alarmants. En 1994, TOURRET cartographie cette espèce dans la zone Loire-Nature, hors Domaine Public Fluvial. Il la contacte sur 32 sites différents. Comme la huppe est très facilement détectable à la vue et à l'ouïe, les données ci-après, bien que ne relevant pas d'un suivi spécifique, reflètent la réalité. Sur la surface prospectée à la fois par nous et cet auteur, ce dernier avait trouvé 22 couples.

Nos recensements marquent un recul extrêmement fort des effectifs. De 2004 à 2007, il ne reste que 5 des 22 couples (un seul dont le territoire se situe dans la Réserve). En 2010, il n'en restait apparemment plus que 3 ! Une telle diminution est probablement quasi unique au sein de l'avifaune locale (à l'exception, évidemment, de l'Outarde canepetière *Tetrax tetrax*, disparue de la plaine alluviale en 1982).

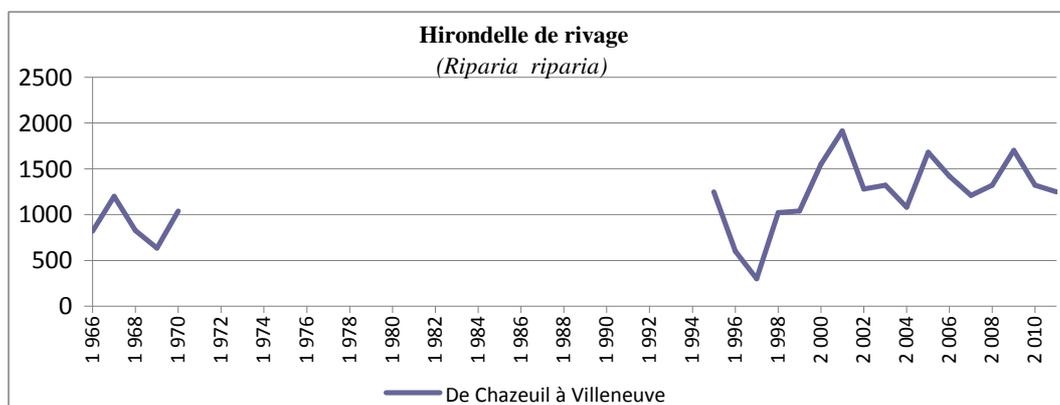


© LPO Auvergne - R Riols

Les raisons de cette diminution drastique à l'échelle locale sont sans doute les mêmes que celles qui affectent la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) : suppression des arbres creux et des haies, extension des champs aux dépens des prairies, cultures intensives avec large usage des pesticides (la population du bocage et de Sologne bourbonnaise se maintient mieux).

L'Hirondelle de rivage *Riparia riparia*

LALLEMANT (2005) estime la population auvergnate (hors Cantal) à 5 300- 5 400 couples (soit 20 % de celle du bassin de la Loire ; NOEL, 2005). Notre département en héberge de 4 500 à 4 700.



Autour d'une moyenne de 1250 (sur 17 ans), les grandes fluctuations lisibles sur la courbe n'ont rien d'étonnant car :

- 1. les effectifs dénombrés appartiennent à une population beaucoup plus largement répartie dont les mêmes individus, peu liés à un site, nichent tantôt sur l'Allier tantôt sur la Loire (PIC, *com. pers.*, d'après baguage).
- 2. comme l'espèce adopte aussi facilement les carrières de sable, des centaines de couples peuvent abandonner le secteur suivi régulièrement pour nicher non loin. Un bel exemple de « délocalisation » est observé en 1997 lorsque 400 couples se reproduisent dans une sablière à quelques centaines de mètres de la rivière (sa découverte est le fruit du hasard, car elle ne fait pas partie du linéaire habituellement prospecté) alors que seulement 300 nichent sur les 53,580 km de berges suivis chaque année. Cette année-là, la plus maigre selon la courbe, n'était donc pas une « mauvaise » année pour notre oiseau.

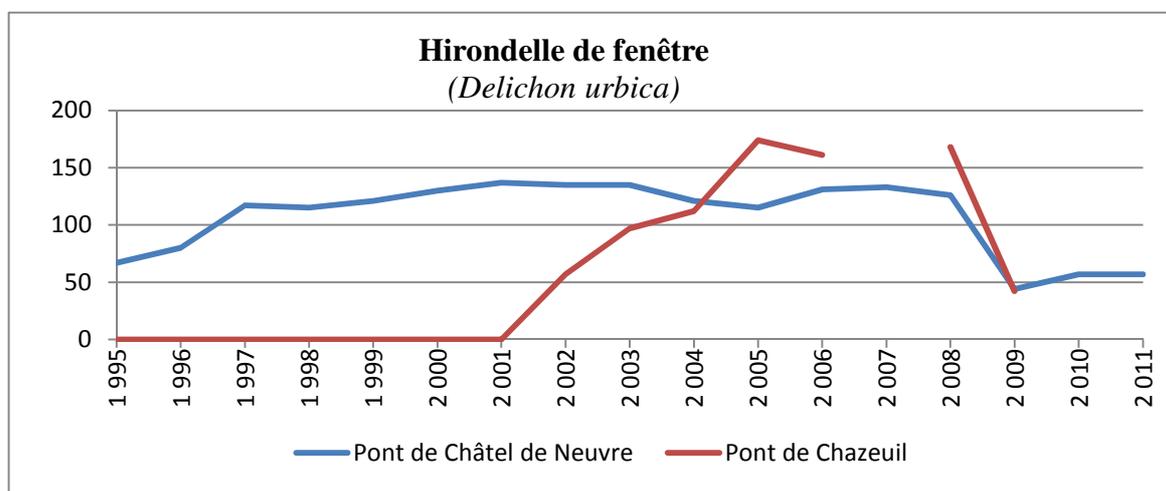
L'ampleur des fluctuations interannuelles n'est pas le propre du val d'Allier : DUBOC (1983) trouve 440 à 1 010 couples dans le val de Cher entre 1975 et 1982. Non seulement les effectifs varient beaucoup d'une année à l'autre mais la localisation des colonies se modifie profondément. Ainsi, entre 1995 et 2011, la Réserve (28 km) accueille de 25 à 80 % de l'effectif réparti sur les 53 km de la dition. Notons aussi les changements annuels du nombre de colonies : d'un minimum de 6 (pour 820 nids à 23 (pour 1700 nids). Le nombre moyen de nids par colonie n'a aucun intérêt puisqu'il varie de 1 à plus de 500.

Contrairement à ce qu'on pouvait penser a priori et bien que cette hirondelle soit inféodée aux parois abruptes à granulométrie assez fine et meuble, il n'y a pas de corrélation directe entre l'ampleur des crues et le nombre d'oiseaux reproducteurs, pour une même année. L'érosion reste toutefois une nécessité absolue pour maintenir un front de taille abrupte, quasi dépourvu de végétation.

A titre anecdotique, signalons encore que quelques dizaines de trous peuvent être creusés, puis abandonnés quelques jours plus tard. Notons encore, la destruction par éboulement du talus de tout (dans le cas de petites colonies) ou partie (dans le cas de plus grandes) en pleine période de nidification. La chose s'est produite à cinq reprises en 17 ans de suivi pour un total d'environ 160 nids.

L'Hirondelle de fenêtre *Delichon urbica*

Inféodée maintenant aux constructions humaines, l'Hirondelle de fenêtre adopte les ponts pour y fixer son nid. Trois des sept enjambant la rivière entre Paray-sous-Briailles et Villeneuve-d'Allier abritent des colonies (ceux de Chazeuil, Châtel-de-Neuvre et Villeneuve).



Toutes ces colonies se démarquent par leur importance. Il n'en existe pas de semblable ailleurs au niveau régional. Environ 120 nids s'accrochent actuellement à l'arche de celui de Châtel. Le pont de Chazeuil héberge depuis peu une belle colonie (175 nids en 2005), alors que celle du pont de Villeneuve-sur-Allier compte entre 160 et 200 nids chaque année depuis 1996, au moins (ce dernier site fait l'objet de recensements moins exhaustifs).

La belle santé des colonies situées sur l'Allier (en augmentation ces 10 dernières années) semble contraster avec une possible diminution de la population auvergnate (enquête LPO-Auvergne en cours).

Le Pipit rousseline *Anthus campestris*

GRAVELAT (1994) écrit : « Dans le département, l'espèce est notée régulière (sic) dans le Val d'Allier où la création par la rivière de nouveaux milieux assure son habitat. Elle affectionne les milieux découverts, secs et ensoleillés, à la végétation rase et lacunaire, et où les arbres et les buissons sont très disséminés. L'oiseau occupe un territoire vaste pour une espèce de cette taille (10 ha environ) composé d'une végétation lacunaire sur sol dénudé ». Ses possibilités de nidification sont donc réduites même sur les grands méandres de l'Allier.

GRAVELAT (1994) constate une présence rare et clairsemée dans le secteur qui sera en Réserve Naturelle : 2 couples en 1982, 2 sites occupés en 1993 ». GUELIN (1978) cite « 1975 : 2 c., 1976 : 1 c., 1977 : 2 c.,



un 3^e possible, 1 c. 5 couples au total dans le département, le long de la rivière ». Cependant, PIC (1983) recense 10 couples entre Mariol et Moulins, en 1977. LPO-AUVERGNE (2010) signale encore deux nidifications certaines en 1981 et 1989.

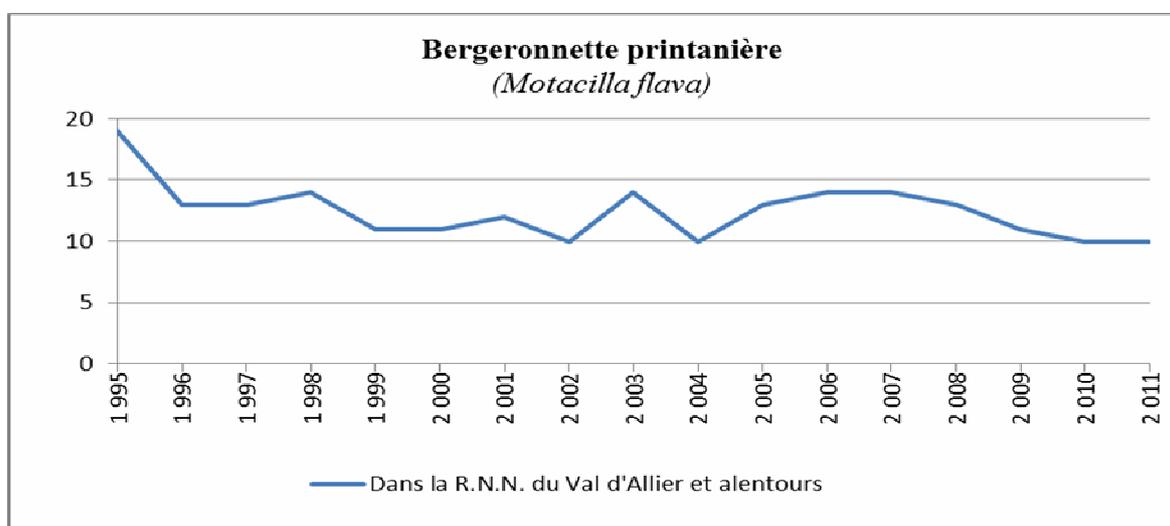
Depuis lors, à l'exception d'une observation décrite ci-après, le Pipit rousseline n'est plus vu que migrateur (prénuptial : en avril et mai ; postnuptial : en août et septembre). Cependant GUELIN *in* LPO-AUVERGNE (2010) observe un mâle cantonné dans la Réserve entre le 6 et 12 juin 2007.

En marge de la répartition française, les très petits effectifs bourbonnais signalés dans les années 1970-1980 auraient donc disparu depuis 20 ans, imitant le déclin des effectifs européens (TUCKER & HEATH, 1994).

La Bergeronnette printanière *Motacilla flava*

Dans l'Allier, elle affectionne les prairies humides des vallées alluviales (Loire, Allier), ainsi que les cultures de Limagne, la Sologne bourbonnaise et ponctuellement le bocage de l'Ouest et de l'Aumance (BOITIER, 2000).

Notre méthode de suivi ne permet pas de contacter tous les individus. En effet, si la RNVA est intégralement couverte, le DPF hors Réserve n'est prospecté qu'en canoë auquel s'ajoutent quelques recherches pédestres. Une sous-estimation est donc certaine. Cependant, le biais est identique chaque année et n'empêchera pas à terme de discerner d'éventuelles évolutions d'effectifs.

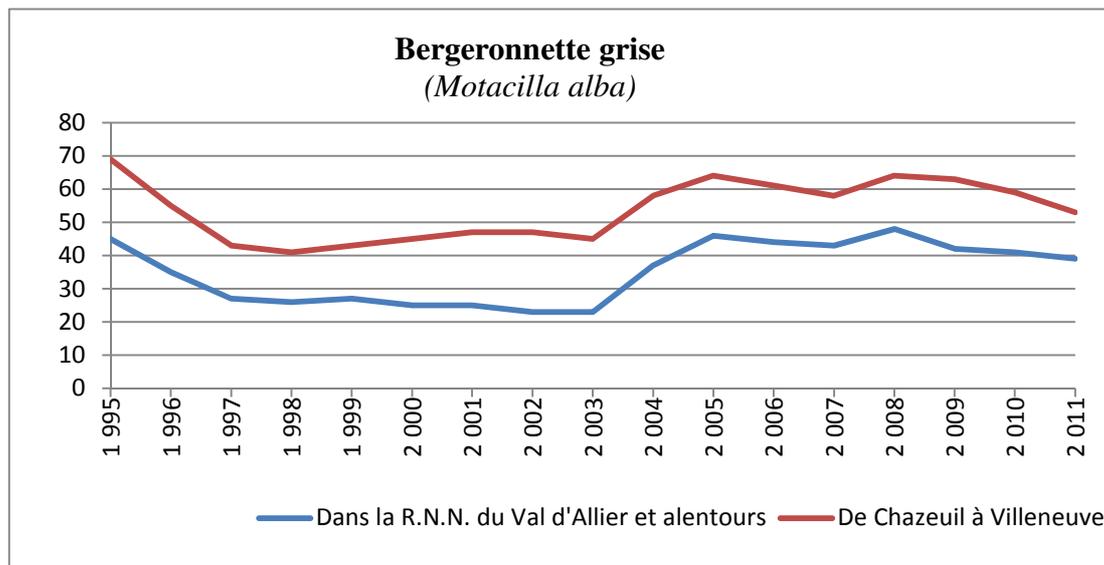


Pour la plupart de ses territoires, cette espèce s'appuie, outre les prairies du Domaine Public Fluvial, sur les cultures des terrasses. Les accotements herbeux le long des pistes d'accès aux champs sont des sites typiques de nidification en zone céréalière. Depuis peu, ils subissent une suppression régulière et rapide. Cette nouvelle pratique n'est clairement pas favorable au maintien de la population nicheuse. Malgré les longues années de suivi, il est sans doute encore trop tôt pour certifier la baisse suggérée par la courbe. Toujours est-il que GUELIN (*in* PIC, 1983) trouve 2-3 couples sur 15 ha, en zone humide près d'un marais. A notre connaissance, il ne se trouve plus de telle densité dans le DPF.

La Bergeronnette grise *Motacilla alba*

Dans le val, cette bergeronnette affectionne les plages plus ou moins dénudées et les grandes îles. Elle choisit souvent le chevelu racinaire des arbres échoués pour y construire son nid. Ici, ce type de site, abondant, bien protecteur par l'entrelacs des racines, pourvu d'un poste de guet, est préféré à tout autre. Les adultes n'ont alors plus qu'à parcourir d'incessants petits trajets entre le nid et la bordure eau/terre le long de la rivière où ils s'alimentent quasi exclusivement. Contre toute attente, l'espèce montre des variations d'effectifs nicheurs assez importantes. Le rapport entre la meilleure année et la plus faible est de 1,7.

Le nombre moyen de couples nicheurs dans la Réserve est de 29,3, soit 1,07 couple par km, parfaitement identique à celui calculé sur la totalité du secteur prospecté (53 km). La répartition des territoires n'est pas régulière. Certains tronçons de rivière sont plus ou moins délaissés (ripisylves sur les deux berges) alors que d'autres aux plages bien dégagées accueillent des densités voisines de 2 couples au kilomètre.



L'allure de la courbe laisse peut-être apercevoir une certaine coïncidence avec les crues de grandes ampleurs, créant de vastes bancs d'alluvions grossières. Les printemps 1995 et 2004 2008 seraient, à cet égard, révélateurs. Entre les crues réellement morphogènes, les effectifs diminueraient progressivement par réduction des milieux disponibles (surfaces importantes très dénudées). Pourtant, notre oiseau accepte ailleurs des milieux plus encombrés de végétation, pour autant qu'elle soit relativement rase (y compris le cœur des villages). L'exceptionnelle réussite des semis de peupliers au printemps 1995 et du début des années 2010 l'a privée de quelques dizaines d'hectares, devenus totalement incompatibles avec son écologie.

Le Traquet motteux *Oenanthe oenanthe*

La découverte de la nidification du motteux dans le Val d'Allier fut une surprise. Les ornithologues de l'époque ignoraient l'existence de cette petite population de plaine continentale, unique en France (PIC, *com. pers.*). G. PIC, en 1973, signale 10 couples entre le pont de Chazeuil et Le Veurdre. GUELIN (1978) cite 3 couples au Verdelet et 4 à Vermillière. Cette petite population périfluviale subit ensuite une dégradation quasi-totale puisque GRAVELAT (1994), prospectant de Varennes-sur-Allier à Moulins, n'observe plus qu'un mâle cantonné à Lys (Chemilly). La dernière observation en période de reproduction (un mâle cantonné plusieurs semaines mais sans femelle) date de 1995, à Bessay-sur-Allier. L'espèce ne fait plus partie de l'avifaune nicheuse du Val d'Allier, au sens large. L'absence de crues trentennales depuis 1943 en est probablement la cause. Elles seules sont capables de décaper la végétation sur des surfaces suffisamment importantes pour inciter quelques motteux à nicher.

La Pie-grièche grise *Lanius excubitor*

Le bocage et quelques prairies du val d'Allier constituaient son habitat local. Elle ne figurait pas sur la liste des oiseaux nicheurs de la Réserve jusqu'en 2003. Un couple a alors élevé 3 jeunes. L'année suivante, sur l'autre rive mais probablement sur le même territoire, une nouvelle nidification est observée. Cette fois sans réussite, semble-t-il.

Elle n'a plus été observée en période de nidification les années suivantes.

La Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator*

GUELIN (1978) et PIC (1983) ne l'observent pas nicher dans la zone de la future Réserve, mais GRAVELAT (1994) y trouve un couple cantonné à Lys, alors que 1 ou 2 autres sont notés à proximité (Pâturaux des îles à Toulon). Depuis 1995, deux couples ont tenté de nicher (à Lys encore, en 1999 ; à la Jolivette en 2008), tandis qu'un autre site, à 100 m de la Réserve (Contigny), est fréquenté d'année en année de 1995 à 2003. Il n'y a donc pas de nidification certaine au cours de ces dernières années.

Résultats des suivis à pas de temps irrégulier

La Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*

La structure complexe du territoire est bien décrite dans DEJAIFVE (2010, pages 21 et 22), nous n'y reviendrons pas. L'oiseau est sensible à la pression du pâturage, délaissant les zones trop exploitées. Il se confirme que l'écorcheur exprime, ici, ses meilleures densités en zone non pâturée (3,3 couples / 10 ha, calculé sur 33 ha contigus). DEJAIFVE

(2010) donne des taux de réussite de la reproduction obtenue de 1995 à 2010. En comparaison avec des données plus anciennes (12 couples pour 425 ha, GUELIN, 1978, et, surtout, 22 couples de la limite nord de la Réserve au pont de Châtel, GRAVELAT, 1994) l'écorcheur a augmenté d'un tiers ses effectifs depuis la création de la Réserve. Le dénombrement de 2008 donne 39 couples au minimum, celui de 2010 affiche 43 couples.

Le Bruant proyer *Emberiza calandra*

Dans la Réserve, assez souvent fidèle d'année en année au même site, le proyer implante son territoire sur des sols stabilisés herbeux où l'oiseau vit parfois en petite « colonie ». Selon les années, de 22 à 27 couples se reproduisent sur le site.

L'Alouette lulu *Lullula arborea*

L'espèce se maintient bien dans les zones à l'agriculture nettement moins intensive.

DEJAIFVE (2010) caractérise l'habitat dans la réserve et l'impact du pastoralisme. GRAVELAT (1994) n'avait trouvé que 14 couples entre la bordure nord de la Réserve au pont de Châtel-de-Neuvre. Plusieurs comptages (probablement non exhaustifs) réalisés en 1997, 2005 et 2010 montrent un effectif nicheur stable, de l'ordre de 60 couples au minimum.

Conclusion

Au final 23 espèces, suivies au cours de ces dernières années, ont été présentées dans ce rapport. La moitié présente des effectifs stables. Seulement 2 augmentent : le Guêpier et la Pie-grièche écorcheur. Mais 5 régressent : le petit Gravelot, la Chevêche, la Huppe, l'Hirondelle de fenêtre et la Bergeronnette printanière.

Bibliographie

- BOITIER E., 2000.** Liste commentée des oiseaux d'Auvergne. *Le Grand-duc*, n° hors série. 132 p.
- BRUGIERE D., 2004.** Effectifs reproducteurs de la Cigogne blanche *Ciconia ciconia* dans le val d'Allier et le moyen val de Loire (amont de Decize-Nièvre) de 1986 à 2002. *Alauda*, 72 : 67-69.
- BRUGIERE D., 1997.** Progression spectaculaire du Guêpier d'Europe *Merops apiaster* dans le val d'allier et le moyen val de Loire. *Nos oiseaux*, 44 : 205-210.
- CHAPALAIN C. & MERLE S., 2003.** L'expansion récente de la Cigogne blanche *Ciconia ciconia* dans le centre de la France. *Ornithos*, 10 : 258-266.
- DEJAIFVE P.-A., 1995.** Le Crabier chevelu, *Ardeola ralloides*, nicheur dans l'Allier. *Le Grand-duc*, 47 : 21.
- DEJAIFVE P.-A., 2004.** Résultats des suivis de 21 espèces d'oiseaux nicheurs dans la R.N.N. Val d'Allier et dans le DPF de Paray-sous-Briailles à Villeneuve d'Allier. LPO & ONF - DIREN Auvergne et Conseil Régional. 30 p.
- DEJAIFVE P.-A., 2010.** *Etude de la dynamique des systèmes avifaune / végétation dans la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier.* LPO-Auvergne. R.N.N. du Val d'Allier – DREAL-Auvergne. 37 p.
- DEJAIFVE P.-A. & PIROCHE J.N., 1998.** *Plan de gestion de la Réserve Naturelle du Val d'Allier 1998-2002.* R.N. du Val d'Allier – DIREN-Auvergne. 77 p. + annexes.
- DEJAIFVE P.-A. & BONNASSIEUX D., 2010.** *Second plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier 2010-2014.* R.N.N. du Val d'Allier – DREAL-Auvergne. 163 p.
- DUBOC P., 1983.** L'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) dans le val de Cher. *Le Grand-Duc*, 22 : 20-25.
- FRENOUX J.M., 2004.** Etat des populations de Limicoles en Auvergne. Nidification, phénologie migratoire et hivernage. *Le Grand Duc*, n°65, 142 p.
- GRAVELAT B., 1994.** *Relations Oiseaux-Pâturage en milieu fluvial.* Rapport IUP, Université Paris 7. Loire Nature. 43 p.
- GUELIN F., 1978.** *L'avifaune d'un méandre de l'Allier.* Prix Philips 1978, 185 p.
- LALLEMANT J.J., 2005.** Recensement régional 2004 des populations d'Hirondelle de rivage et de Guêper d'Europe. *Le Grand-Duc*, 66 : 51-59.
- LIBOIS R. & HALLET-LIBOIS C., 1989.** Expansion et régression : deux mots-clés de la dynamique des populations de Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*). *Aves*, 26 : n° spécial : 93-101.
- LPO-AUVERGNE, 2010.** *Atlas des Oiseaux Nicheurs d'Auvergne.* Delachaux et Niestlé. Paris. 575 p.

MALVAUD F. (réd.) 1996. *L'Oedicnème criard en France*. Groupe Ornithologique Normand, Colombelles.

NOËL F., 2005. *Répartition et effectifs de l'Hirondelle de rivage Riparia riparia sur le bassin de la Loire. Résultats de l'enquête 1994*. Rapport de l'Observatoire du patrimoine naturel ligérien. LPO -Anjou.

PIC G., 1983. *Présentation des projets de Réserves Naturelles sur le Val d'Allier, dans le département de l'Allier*. SSB & COA. 283 p.

ROCHE J., 2010. *Eléments de bibliographie sur l'écologie des communautés d'oiseaux nichant le long des cours d'eau*. Université de Bourgogne. 58 p.

ROCHE J. & D'ANDURAIN P., 1995. *Ecologie du Cincle plongeur (Cinclus cinclus) et du Chevalier guignette (Tringa hypoleucos) dans les gorges de la Loire et de l'Allier*. *Alauda*, 63 : 51-66.

TOURRET P., 1994. *Recensement des espèces nicheuses prioritaires dans le périmètre Loire-Nature hors DPF*. LPO Auvergne / Loire Nature. 20 p. + annexes.

TUCKER G.M. & HEATH M.F., 1994. *Birds in Europe: their Conservation Status*. BirdLife Conservation Series n° 3. BirdLife International. Cambridge. 600 p.





ISSN 0154 - 2109



Nouveaux cas d'hivernages complets pour le Milan noir (*Milvus migrans*) en Auvergne.

Sébastien Heinerich



© LPO Auvergne - R Riols

Manuscrit reçu le 14 novembre 2012

✉ Sébastien HEINERICH, s.heinerich@wanadoo.fr

LE GRAND-DUC N°80 (ANNEE 2012)



Introduction

En 2007, RIOLS publiait une synthèse des données hivernales de Milan noir dans la région Auvergne. Le premier cas d'hivernage complet dans le Cantal, en 2002-2003, à la décharge de Chastel-sur-Murat est notamment décrit. Plusieurs autres cas sont rapportés dans cette synthèse faisant l'état des lieux jusqu'en 2007-2008.

En Auvergne, comme en France, le milan noir est un hivernant rare et localisé. Quelques cas sont signalés par DUBOIS *et al.* en Crau, Camargue et Auvergne. Des observations d'individus en période hivernale sont par ailleurs signalées en de nombreuses localités mais elles restent bien souvent sans suite et n'attestent donc pas d'un hivernage complet.

Depuis l'hiver 2007-2008, plusieurs autres cas d'hivernages complets et quelques données ponctuelles ont été rapportés. La présente note propose une synthèse par hiver des données disponibles dans la base de données en ligne « Faune Auvergne » de la LPO Auvergne.



© LPO Auvergne - R Riols

Synthèse des données

Hiver 2008-2009.

L'individu hivernant du secteur Vebret / Champagnac (15), déjà noté lors des hivers 2006-2007 et 2007-2008 (RIOLS, 2007) est présent les 12, 15 et 16 novembre 2008 mais ne sera plus contacté par la suite malgré un suivi régulier du dortoir de Milans royaux (*Milvus milvus*) qu'il fréquentait. Il est à noter qu'il est certain qu'il s'agisse du même individu que les hivers précédents. En effet, RIOLS notait une forte carence en caroténoïdes chez cet individu, ce qui était toujours le cas lors des observations en novembre 2008. La fermeture de la décharge des Bécassines (Bort-les-Orgues – 19) est peut-être à l'origine de la disparition de cet individu qui ne sera plus contacté les hivers suivants.

L'individu hivernant habituellement à la décharge de Chastel-sur-Murat (15) s'est reporté sur la décharge de Saint-Flour (15) où il effectue un hivernage complet. La fermeture de la décharge de Chastel-sur-Murat (15) est à l'origine de ce changement de site d'hivernage. Certaines particularités de cet individu (tête très grise, œil clair, masque marqué, tenue d'aile anormale) permettent à l'observateur d'affirmer qu'il s'agit bien du même individu (R. RIOLS comm. pers.).

Hiver 2009-2010.

Aucune donnée!

Hiver 2010-2011.

Un nouvel individu (adulte, différent du précédent) effectue un hivernage, probablement complet à la décharge de Saint-Flour (15), et fournit trois données entre le 13 novembre 2010 et le 08 janvier 2011.

Un individu est contacté le 22 novembre 2010 à Saint-Simon (15), non loin d'Aurillac. Il ne sera plus contacté par la suite.

Un individu est contacté le 07 décembre 2010 à Puy-Guillaume (63), sans suite.

Hiver 2011-2012.

Un adulte est contacté à partir du 11 novembre 2011 sur la décharge de Saint-Flour (15). Il fournira 7 données jusqu'au 12 février 2012. Le 10 janvier 2012, deux adultes sont contactés sur ce site, se déplaçant ensemble durant quelques instants. Y a-t-il eu hivernage complet de deux individus ou bien est-ce qu'un individu supplémentaire est arrivé avec la première vague de froid de fin décembre ? Les conditions d'observation sur ce site ne permettent pas de voir tous les oiseaux présents sur la décharge en même temps et l'hypothèse de l'hivernage de 2 oiseaux différents est donc envisageable.

Un adulte est observé 3 fois entre le 19 novembre 2011 et le 09 février 2012 dans les Hautes-Combrailles, sur le secteur de la décharge de Saint-Sulpice / Saint-Sauves d'Auvergne (63), fournissant une nouvelle donnée d'hivernage complet.

Enfin, un individu juvénile est observé 3 fois entre le 10 décembre 2011 et le 24 janvier 2012 en Chaîne des Puys, où il fréquente les dortoirs de Milans royaux de Saint-Pierre-Roche / Rochefort-Montagne (63), particulièrement nombreux cet hiver dans ce secteur. A noter qu'un individu (probablement adulte mais mal observé) était noté sur ce même secteur le 21 novembre 2011. La vague de froid de février 2012 a entraîné le départ des hivernants de Milans royaux du secteur et ce Milan noir juvénile ne sera plus contacté par la suite.

Discussion

Il est intéressant de noter que la majorité des cas d'hivernage constatés concernent des individus fréquentant des décharges. La fermeture de ces dernières entraîne une disparition de l'hivernage (cas de l'oiseau de Vebret / Champagnac (15)) ou un changement de site d'hivernage (cas de l'oiseau de Chastel-sur-Murat qui se déplace à Saint-Flour).

La décharge de Miremont (63) ayant accueilli un hivernant en 2007-2008 (RIOLS 2007) ne fournit pas de nouvelle donnée. Elle est pourtant toujours en activité et quelques dizaines de Milans royaux hivernent sur ce site.

La décharge de Saint-Sulpice / Saint-Sauves-d'Auvergne (63) qui avait vu l'hivernage complet d'un individu en 2006-2007 et 2007-2008 ne fournit plus de données jusqu'à l'hiver 2011-2012 où un adulte est à nouveau présent. Les observations régulières sur ce site pour suivre le dortoir de Milans royaux laissent à penser que cet individu n'était pas présent les hivers précédents.

Les différentes décharges à ciel ouvert de l'Allier (03) et de Haute-Loire (43) n'ont jamais accueilli d'hivernage constaté de Milan noir pour l'instant.

Enfin notons que l'individu de première année ayant tenté d'hiverner en Chaîne des Puys (63) en 2011-2012 fournit la première mention « hors décharge ». Cet oiseau fréquentait une zone fortement touchée par une pullulation de Campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*). Un hivernage exceptionnel de rapaces (Milan royal et Buse variable) a eu lieu sur ces plateaux cet hiver. Contrairement aux oiseaux fréquentant les décharges, ce dernier a quitté son site d'hivernage durant la vague de froid de février 2012. Il est également intéressant de noter qu'il s'agit du premier cas d'hivernage d'un juvénile en Auvergne.



© LPO Auvergne - M Boch

Conclusion

Le suivi des dortoirs hivernaux de Milans royaux a donc permis de mettre en évidence un hivernage régulier d'un faible effectif de Milans noirs en Auvergne, sur des secteurs d'altitude pourtant régulièrement touchés par des épisodes météorologiques sévères, bien différents des conditions d'hivernage habituelles de l'espèce en Afrique de l'Ouest. Dans la majorité des cas, les décharges à ciel ouvert permettent aux oiseaux de trouver des ressources alimentaires suffisantes durant toute la période hivernale. Mais en 2011-2012, un premier cas d'hivernage sur une zone de plateaux d'altitude touché par une pullulation de rongeurs montre que l'espèce peut s'adapter à d'autres sources d'alimentation en hiver.

Remerciements

Je tiens à remercier tous les observateurs ayant fourni des données : Romain Riols, Jean-Yves Delagrange, Annie Deneffe, Yvan Martin, Morgan Boch, Clément Rollant, Robin Petit, Sabine Boursange et Sébastien Duboz.

Bibliographie

RIOLS R., 2007. L'hivernage du Milan noir en Auvergne, phénomène nouveau ou simple découverte ? *Le Grand-Duc*, 71 : 47-48

DUBOIS P.J., LE MARECHAL P., OLIOSO G. ET YESOU P., 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé éditeurs, 559p



ISSN 0154 - 2109



Suivi et protection du Busard cendré sur le secteur de Plauzat (63) en 2012.

Thibault Brugerolle



© LPO Auvergne - R Riols

LE GRAND-DUC N°80 (ANNEE 2012)

Manuscrit reçu le 27 novembre 2012

✉ Thibault BRUGEROLLE, 13, avenue de la Monne, 63960 VEYRE-MONTON.
tbrugerolle@hotmail.com



Introduction

Le Busard cendré est une espèce vulnérable dont 75% de la population française niche en milieu céréalier. L'effectif national est estimé à 3500-5100 couples suite à l'enquête sur les rapaces diurnes nicheurs en France en 2000-2002 (THIOLLAY et BRETAGNOLLE, 2004). Une fourchette de 492 à 647 couples est proposée pour l'Auvergne dans cette enquête. Cet effectif régional est réévalué à 330-530 couples nicheurs par la suite (RIOLS *in* LPO AUVERGNE, 2010). Le problème lié à son milieu d'installation est la destruction des nichées, soit lors de la moisson des céréales, soit lors de la fauche des cultures fourragères. Depuis 1975, les bénévoles du Fonds d'Intervention pour les Rapaces (FIR), puis de la LPO Mission Rapaces mènent des actions de protection pour permettre à un maximum de jeunes busards de prendre leur envol, tout d'abord en repérant les nids, puis en les protégeant en collaboration avec les exploitants agricoles, pour qu'ils ne soient pas détruits au cours de la moisson ou de la fauche. C'est un tiers des nids suivis à l'échelle nationale qui auraient été détruits sans intervention de la part des surveillants busards depuis 35 ans !



Sur le secteur de Plauzat, plateau céréalier au sud de Clermont-Ferrand, les Busards cendrés ont fait l'objet d'un suivi et de mesures de protection de la fin des années 80 jusqu'au milieu des années 90 (famille Fridlender, coordination J. Bonnieux). Puis le suivi a progressivement cessé, même si des observateurs se rendent encore régulièrement sur cette zone et notent toujours l'espèce. En 2004, J.P. Dulphy recense 9 couples sur un carré de 25 km² autour de Plauzat dans le cadre de l'Observatoire rapaces. Le suivi et la protection ne reprennent véritablement qu'en 2007 et 2008 avec le programme de marquage alaire des jeunes Busards cendrés coordonné par le CNRS de Chizé et la LPO Mission Rapaces : 40 km² sont alors prospectés et les nids avec les jeunes busards font l'objet d'interventions si nécessaire pour assurer leur envol (R. Riols et *al.*). En 2009, la zone échantillon de 40 km² est de nouveau suivie mais moins régulièrement faute de temps (R. Riols). En 2010 et 2011, la LPO Mission Rapaces et le CNRS de Chizé lancent une enquête nationale sur les busards dont l'objectif est d'assurer un maximum de lectures de marques alaires posées sur les oiseaux en 2007 et 2008, de réévaluer l'effectif national et de déterminer les cultures dans lesquelles nichent les busards. Le suivi fut alors important, d'autant plus que le carré « rapaces » de 25 km² autour de Plauzat est de nouveau tiré au sort ces 2 années et que des observateurs s'y sont impliqués (R. Riols, J.P. Dulphy, T. Brugerolle et *al.*). La zone d'étude sur les busards passe même de 40 à 60 km² en 2011. En 2012, ces 60 km² sont à nouveau suivis durant la période de nidification (T. Brugerolle).

Résultats

Bilan de la nidification 2012.

Sur les 60 km² prospectés, 30 couples cantonnés de Busards cendrés ont été répertoriés, soit une densité élevée de 50 couples/100 km². 14 couples se sont reproduits, soit 46 % des couples cantonnés. Tous les couples reproducteurs se sont installés dans des parcelles de céréales à paille. 3 ou 4 nids ont échoué, soit un taux d'échec de 21 à 29%. Les causes d'échec sont inconnues. L'un d'eux s'est produit lors de l'incubation. L'échec ou la réussite du quatrième nid ne peut être assuré, le contrôle du nid à la fin du mois de juillet ayant été très tardif alors que la femelle avait été observée nourrissant les jeunes au nid le 5 juin : soit la nidification a effectivement échoué (avant la moisson), soit les jeunes étaient déjà volants et émancipés à la date du contrôle. Les 10 autres nids donnent 31 jeunes à l'envol. La majorité des nichées était constituée de 3 jeunes. 2 nichées de 4 jeunes se sont également envolées, dont une grâce à intervention. Le succès de reproduction s'élève donc à 3,1 jeunes par couple ayant réussi sa nidification et à 2,2 jeunes par couples nicheur. L'abondance des ressources alimentaires, notamment en Campagnols des champs, explique ce nombre élevé de jeunes à l'envol et a influé sur le nombre de jeunes élevés par couple (et probablement sur la taille des pontes) et la croissance rapide des jeunes busards, malgré des pontes relativement tardives, évitant tout risque de destruction lors de la moisson pour 90% d'entre eux.

Jeunes produits	0 jeune à l'envol	1 jeune à l'envol	2 jeunes à l'envol	3 jeunes à l'envol	4 jeunes à l'envol	Total
Nb de nichées	3 ou 4	0	1	7	2	14
%	21 à 29%	0%	7%	50%	14%	100%

Tableau 1. Taille des nichées menées à l'envol

Sur les 30 couples cantonnés en début de saison, 22 étaient installés dans des parcelles de blé, 3 dans de la luzerne, 2 dans de l'orge d'hiver et 3 autres couples étaient cantonnés dans un secteur à cheval sur 2 cultures favorables différentes. Les 3 couples installés dans de la luzerne se sont rapidement décantonnés car la parcelle a été fauchée le 10 mai avant toute tentative de ponte. La parcelle devenant par conséquent défavorable à la nidification, 2 des 3 couples ont quitté la zone de suivi et le 3^{ème} a tenté une nidification dans une parcelle de blé voisine se soldant finalement par un échec. Sur les 14 nids découverts par la suite, 13 étaient situés dans du blé et un seul dans de l'orge d'hiver mêlé à de l'épeautre. Ce dernier n'a demandé aucune intervention puisque la moisson n'a été effectuée que vers le 18 juillet à cause du mûrissement très tardif des céréales cette année. Aucun couple ne s'est reproduit dans des parcelles de pois ni de colza comme cela avait été noté en 2011.

Milieu	Nombre de couples cantonnés		Nombre de nids		Réussite		Echec	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Blé	22	73%	13	93%	9 ou 10	69 à 77%	3 ou 4	23 à 31%
Orge d'hiver	2	7%	1	7%	1	100%	0	0%
Luzerne	3	10%	0	0%				
Indéterminé	3	10%	0	0%				
Total	30	100%	14	100%	10 ou 11	71 à 79%	3 ou 4	21 à 29%

Tableau 2. Milieu d'installation des couples

Déroulement de la nidification

La première quinzaine de février a été marquée par une vague de froid, puis le mois de mars par une période d'ensoleillement avec de faibles précipitations. Le mois d'avril a été froid et pluvieux. Tous ces facteurs météorologiques n'ont pas favorisé la croissance des cultures. A leur arrivée en avril et au début du mois de mai, les Busards cendrés n'ont donc trouvé que peu de parcelles réellement propices à l'installation : les blés étaient encore bas, les orges et les luzernes n'étaient pas spécialement avancés non plus. Pourtant, en compilant les résultats de quelques sorties effectuées fin avril et début mai entre divers épisodes pluvieux, l'année s'annonçait quand même prometteuse puisque le nombre de busards présents en 2012 sur les 60 km² étudiés paraissait d'ores et déjà supérieur au nombre de couples cantonnés en 2011. Quelques colonies sont alors repérées : une grande à Ludesse de 4 couples et 5 mâles lors d'une visite écourtée par un orage, une autre de 5 couples à Plauzat et 2 petites avec 3 couples chacune à Saint-Sandoux et Neschers.

Au bout des 15 premiers jours du mois de mai, aucun busard ne semblait avoir entamé sa nidification à cause d'une météo toujours très instable. Ce n'est que le 17 mai que la première femelle couveuse est notée. S'en suivent rapidement plusieurs autres observations de couveuses. Ces pontes sont relativement tardives car les Busards cendrés commencent à pondre dans la première dizaine de mai. En réalité, la situation est plus complexe que cela puisqu'il est certain que 4 ou 5 femelles ont pondu entre le 1^{er} et le 15 mai. Les 9 ou 10 autres femelles, soit 64 à 71% des femelles nicheuses, ont bien pondu au-delà du 15 (tableau 3). La chronologie des dates de ponte et d'envol des jeunes a été déterminée plus ou moins précisément à la fois grâce au suivi régulier des oiseaux nicheurs ainsi que grâce à la phénologie connue de la reproduction du Busard cendré (en moyenne, l'incubation dure 28 à 29 jours, le premier envol des jeunes s'effectuant à 30 jours).

Au cours du mois de juin, des couples non nicheurs sont toujours présents, parentent, quelques femelles construisent des nids mais toujours sans suite. Aucune tentative de nidification n'a donc eu lieu au-delà du 1^{er} juin. Il apparaît d'ores et déjà que l'année 2012 a vu les effectifs de campagnols fortement croître par rapport à l'année 2011, en témoignent les nombreux ravitaillements des mâles pour les femelles ou les jeunes, ou tout simplement le nombre de campagnols vus traversant les chemins lors du suivi. En revanche, les lézards, autre proie d'appoint très appréciée localement par les busards, sont très rares cette année (effet de la vague de froid de début février et/ou du printemps froid et pluvieux ?). C'est simple : aucun busard capturant un Lézard vert ou un Lézard des murailles n'a été observé durant le printemps et l'été !

Le mois de juillet arrive avec son lot d'incertitudes sur le sort des jeunes busards au nid si les moissons sont trop précoces. Les pontes tardives peuvent laisser craindre le pire... Néanmoins, le mûrissement tardif des céréales conjugué à un début du mois de juillet pluvieux retardent les moissons par rapport aux dates habituelles. Quelques champs bien exposés et n'accueillant pas de nid sont moissonnés vers le 10. Les travaux commencent sérieusement le 17 et ce n'est qu'entre le 23 et le 29 juillet que les trois quarts restant des champs de céréales seront moissonnés. A cette date, 90 % des jeunes busards sont déjà sortis du nid. Il ne reste qu'un seul nid avec 4 jeunes à protéger.

Lieu-dit	Culture	Date de ponte	Date d'envol	Date de la moisson
Farmine	blé	16-19 mai	14-16 juillet	vers 28 juillet
Farmine	blé	25-30 mai	échec avt moisson	le 24 juillet
Marcenat	blé	15-17 mai	14-18 juillet	le 27 juillet
Marcenat	blé	13-15 mai	12-15 juillet	le 27 juillet
la Porte (NO)	blé	9-12 mai	07-10 juillet	du 20 au 22 juillet
les Roches (S)	orge + épeautre	16-19 mai	14-16 juillet	le 17 juillet
le Clos	blé	16-18 mai	14-18 juillet	du 24 au 30 juillet
le Clos	blé	16-18 mai	14-18 juillet	du 24 au 30 juillet
la Laigues	blé	16-20 mai	14-20 juillet	le 23 juillet
le Pouzat	blé	28 mai-1er juin	le 31 juillet	le 24 juillet
Champ blanc	blé	16-26 mai	14-22 juillet	vers 22 juillet
la Pierre croisée	blé	4-7 mai	?	du 26 au 28 juillet
le Roncet	blé	10-17 mai	échec avt moisson	au delà du 19 juillet
le Roncet	blé	18-29 mai	échec avt moisson	au delà du 19 juillet

Tableau 3. Déroulement de la nidification des 14 couples nicheurs

Cette année, aucun oiseau porteur de marques alaires ni mélanique n'a été observé durant la période de suivi. Aucune femelle de deuxième année n'a non plus tenté de reproduction même si quelques unes ont été observées mais apparemment non appariées. Une femelle qui avait été bagueée poussin le 25 juillet 2009 à Bellegarde-en-Forez (Loire) et qui avait niché en 2011 à Ludesse n'est pas revenue sur ce site, bien que plusieurs couples de busard y soient cantonnés en 2012.

Protection

Sur la zone de Plauzat, les nids en majorité dans des parcelles de blé ne nécessitent en général pas de mesures de protection car l'envol des jeunes busards a lieu avant les moissons souvent réalisées vers le 14 juillet. Néanmoins, les installations constatées ces dernières années dans de l'orge d'hiver et dans de la luzerne sont plus problématiques. L'orge d'hiver est en effet une culture céréalière précoce dont la moisson est effectuée dès le début du mois de juillet et ne permet pas toujours l'envol à temps des jeunes busards qui sont alors tués par la moissonneuse-batteuse. Une visite des nids fin juin est nécessaire pour savoir si les jeunes vont pouvoir prendre leur envol à temps. L'installation de couples nicheurs dans la luzerne est encore plus préoccupante. Cette culture fourragère dense et précoce offre un milieu de substitution très apprécié par les Busards cendrés pour installer leur nid si les blés ne sont pas assez hauts et denses. Malheureusement, la première fauche précoce de la luzerne en mai entraîne la destruction totale des couvées. Quelques tentatives de protection des nids au stade œuf ont été menées dans le Puy-de-Dôme mais toujours soldées par des échecs, les femelles très susceptibles au stade de l'incubation abandonnant les nids protégés. Des cas de nidification rarissimes ont été notés en 2011 : 1 dans du pois, 2 dans du colza. Si la reproduction dans le colza ne semble pas être problématique puisque cette culture offre un couvert important aux jeunes encore au nid et se moissonne relativement tardivement, en même temps que le blé, la



nidification dans du pois pourrait s'avérer être une nouvelle source de problèmes pour l'espèce dans les prochaines années car sa moisson est relativement précoce, généralement effectuée entre l'orge et le blé, et c'est une culture qui verse facilement, n'offrant ainsi plus de protection contre les prédateurs et les rayons du soleil.

En 2012, le suivi régulier des couples nicheurs a permis d'estimer assez précisément la date d'envol des jeunes par rapport aux dates prévues des moissons. Aucune visite de nid pour estimer l'âge des jeunes n'a été nécessaire. Un seul nid tardif installé dans une parcelle de blé a dû être protégé le 24 juillet. En accord avec l'agriculteur, ce nid avec 4 jeunes qui auraient pu prendre leur envol à quelques jours près a été localisé pendant le passage de la moissonneuse-batteuse, puis un grillage de protection a été installé dans la foulée autour du carré non moissonné contenant le nid. Les 4 jeunes étaient volants le 31 juillet. En 2011, seuls 2 nids ont nécessité une visite sans qu'aucune mesure de protection soit nécessaire par la suite : l'une a permis de contrôler 2 jeunes presque volants au nid fin juin dans une parcelle d'orge une semaine avant la moisson, l'autre de contrôler un nid semblait-il tardif dans du blé la veille de la moisson (1 jeune voletant, 2 œufs non éclos).

Discussion et Conclusion

Avec 50 couples/100 km² en 2012, le plateau de Plauzat accueille une densité remarquable à l'échelle nationale. Sur ce secteur, la densité varie de 37 à 60 couples/100 km² depuis 2007, rapprochant cette population de celles très denses du centre-ouest de la France. Pour comparaison, l'enquête sur les rapaces diurnes nicheurs de France 2000-2002 donne une densité de 7,7 couples/100 km² dans les carrés où l'espèce est présente (MILLON *in* THIOLLAY et BRETAGNOLLE, 2004). Le nombre de jeunes menés à l'envol par couple nicheur est de 2,2 en 2012. Ce nombre est similaire à la moyenne pour la grande plaine de la Limagne de 1992 à 2003. Cependant, ce résultat a varié suivant les années : le nombre de jeunes à l'envol/couple nicheur s'établit à 1,71 en 2011 et 1,3 en 2010. Il fut même catastrophique en 2008 suite à de très violents orages et une forte prédation (RIOLS, 2009). Ce constat mené sur quelques années est inquiétant car la productivité variable de cette population, parfois largement inférieure à 2 selon les années, ne permettrait pas d'assurer le renouvellement des générations et, à plus long terme, le maintien de cette population sans un apport d'individus extérieurs. Le taux de réussite pour les couples ayant tenté une reproduction est de 71 à 79% en 2012. Il est bien supérieur à celui de 2011 (57%) et légèrement inférieur à celui de 2010 (85%). Le suivi réalisé en 2012 ne permet pas de calculer certaines caractéristiques de la nidification comme la taille des pontes et la taille des nichées puisque les nids n'ont pas fait l'objet de visites, même s'ils ont été localisés tôt dans la saison. C'est un choix, afin de ne pas déranger les oiseaux outre mesure et de ne pas laisser de traces évidentes dans les céréales permettant aux renards d'accéder facilement aux nids. Le suivi régulier des couples nicheurs permet assez facilement d'estimer la date d'envol des jeunes par rapport aux dates de moisson prévues.

Les nids sont majoritairement établis dans des parcelles de céréales à paille. Aucune installation n'a été constatée dans des milieux naturels, milieux qui restent très marginaux et défavorables sur la zone d'étude. Les années où les conditions météorologiques ne favorisent pas la croissance des jeunes plants de blés, les busards se reportent sur des cultures plus précoces comme l'orge d'hiver et la luzerne. GILLIS (2010) montre en effet que la localisation des nids est déterminée par la hauteur de végétation et que 70% des couples décident de s'installer dans des hauteurs comprises entre 60 et 90 cm. Les busards ne s'installent pas en dessous de cette hauteur, le nid n'étant plus protégé des prédateurs et des rayons du soleil. Malheureusement, les nichées dans l'orge sont très sensibles car une grande partie des jeunes busards ne sont pas envolés avant la moisson, plus précoce que celle du blé. Elles nécessitent donc au moins une visite, et une protection si nécessaire. Quant aux nids établis dans la luzerne, ils sont pratiquement voués à l'échec car cette culture se fauche pendant l'incubation, au mois de mai. Dans certaines régions françaises, des enclos de protection sont installés autour de ces nids mais le taux d'envol est très faible car ces protections installées à découvert et pendant plusieurs mois finissent par attirer les prédateurs. Les installations dans le colza et les pois sont rarissimes. Les nichées dans les pois pourraient s'avérer problématiques car c'est une culture versant facilement suite à de fortes précipitations et ainsi n'offrant plus le couvert nécessaire pour protéger les jeunes busards des prédateurs et du soleil. Mais, pour l'instant, cette culture reste marginale sur le secteur de Plauzat.

Du fait de sa nidification au sol, en milieu agricole, le Busard cendré est un rapace soumis à un nombre élevé de facteurs d'échecs :

- ♣ Mauvaises conditions météorologiques : ce ne fut pas le cas en 2012 même s'il est possible que les œufs de 2 couples nicheurs aient échoué au stade embryonnaire suite à de violents orages fin mai.
- ♣ Prédation : ce fut le cas en 2011 et en 2008. En 2011, le faible taux de réussite s'explique principalement par la prédation des jeunes encore au nid (4 nichées), probablement à mettre en relation avec la pénurie flagrante de micromammifères cette année, notamment en campagnols, pour les prédateurs qui ont alors élargi leur rayon de prospection en se reportant sur les jeunes busards incapables de voler. En 2008, les blés versés ont rendu les nids facilement visibles et accessibles aux prédateurs. En 2012, la population locale de campagnols entrant dans un cycle haut, aucune prédation de jeunes au nid n'a été constatée.

- ▲ Causes humaines : aucun nid n'a été détruit lors de la moisson en 2012. Mais les années où le suivi fut moins important, ce fut le cas pour quelques nichées, même si les envols des jeunes ont généralement lieu avant les dates de moisson.

A ces facteurs d'échec intervenant lors de la nidification, on pourrait ajouter ceux lors de l'installation. En effet, tous les ans, une proportion variable de couples paradenent, s'accouplent pour certains et ne sont pas revus par la suite. La disponibilité en proies et les conditions météorologiques sont sûrement des facteurs influençant l'installation, mais peut-être la plus ou moins grande maturité des oiseaux en constitue-t-elle un aussi. Il faut ajouter aussi les couples qui disparaissent de la zone de suivi suite à la fauche des parcelles de luzerne où ils s'étaient cantonnés. C'est ainsi que cette année 54 % des couples ne sont pas allés plus loin que les parades.

Le régime alimentaire n'a pas été étudié. En effet, il n'est pas simple de reconnaître les proies dans les serres des adultes lors des ravitaillements au nid et l'identification des proies dépend fortement aussi du matériel optique utilisé. De plus, les nids n'ont pas été visités et aucune pelote de réjection n'a été récoltée aux nids après l'envol des jeunes. L'abondance des campagnols cette année ne peut être réellement évaluée et reste une impression de terrain fondée d'une part sur quelques observations et d'autre part sur un bilan de la nidification positif et réalisé après la période de nidification. Pourtant, il serait crucial de connaître précisément l'état de la population des micromammifères, qui constituent la principale ressource alimentaire des busards, pendant la période d'élevage des jeunes. La prédation des jeunes au nid semblant être liée à la pénurie en campagnols, l'idéal serait alors de systématiquement protéger les nids lorsque la population de campagnols entre dans un cycle bas afin d'assurer un meilleur succès de reproduction. Il est probable que le maintien de cette population de Busards cendrés en passe d'abord par là.

Bibliographie

GILLIS A., 2010. Pourquoi les Busards cendrés établissent-ils leurs nids à partir d'une certaine hauteur de végétation ? *Circus'laire* 24-25 : 8-9. LPO Mission Rapaces.

RIOLS R., 2009. Suivi et protection des populations de Busard cendré dans le Puy-de-Dôme en 2008. *Le Grand-Duc*, 74 : 23-26.

RIOLS R., 2010. Busard cendré *Circus pygargus*. In LPO Auvergne (2010), *Atlas des Oiseaux nicheurs d'Auvergne*. LPO Auvergne, Delachaux & Niestlé, Paris : pages 124-127.

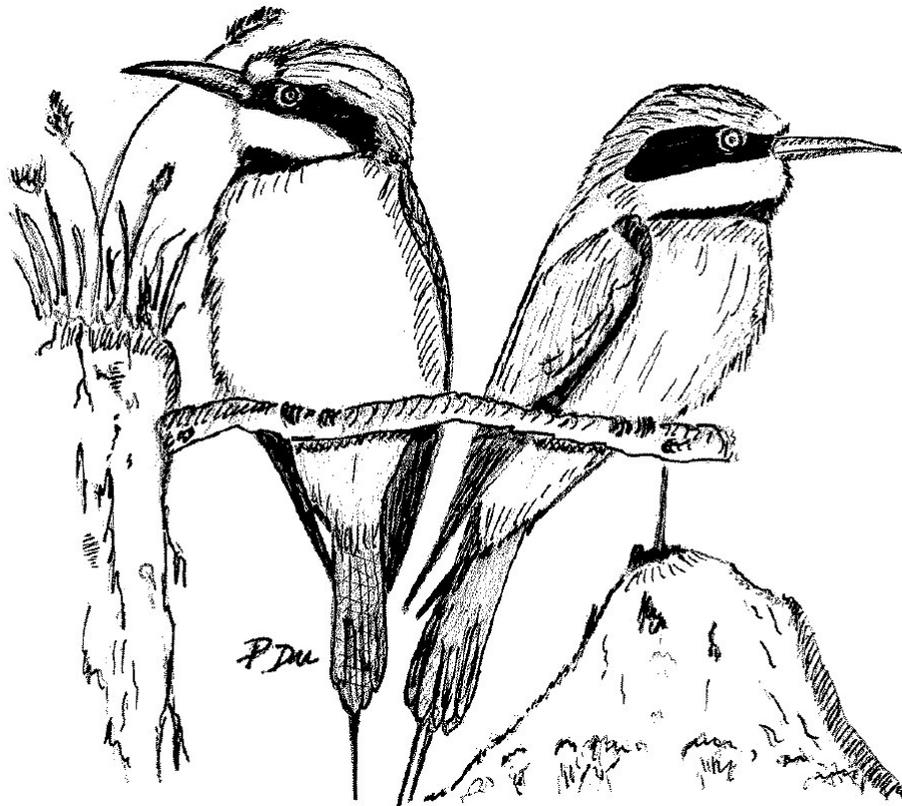
THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V., 2004. *Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation*. Delachaux et Niestlé, Paris, 2004.





Notes et Notules

LE GRAND-DUC N°80 (ANNEE 2012)



© LPO Auvergne - P. Duboc



Une nouvelle observation de Gélinotte des bois *Bonasa bonasia* (Tetraonidae) en Auvergne

Bruno Corbara, Martine Court

L'observation ayant motivé la présente note a eu lieu de façon totalement fortuite au cours d'une promenade mycologique (d'où absence de jumelles ou d'appareil photo), effectuée le 27 Août 2012 dans le Bois de Malleveille (orthographié Malleveille sur la carte IGN ; communes de La Chaulme et Saint-Clément de Valorgue, Puy-de-Dôme), par temps totalement découvert.

Le "contact" a eu lieu vers 17h15 de la façon suivante. L'un de nous (BC) est passé à 50cm de l'oiseau sans l'apercevoir. La deuxième d'entre nous (MC), qui marchait environ quatre mètres en arrière, voit l'oiseau immobile au sol et s'arrête à moins d'un mètre de ce dernier. Le premier d'entre nous, interpellé à haute voix, mettra près de 5 secondes à distinguer l'oiseau cryptique, immobile au niveau du sol puis, revenant sur ses pas, s'en approchera à environ 1,50m. À courte distance, nous avons donc pu l'observer attentivement pendant près de 15 secondes. L'oiseau, un gallinacé de la taille d'une perdrix, se redressera alors lentement et s'éloignera sur ses pattes pour se réfugier dans un taillis. Le contact aura duré au total près de 20 secondes, ce qui nous aura permis de bien mémoriser les caractéristiques de l'oiseau - en particulier une tache rouge au dessus de l'œil et d'abondantes taches ventrales brunes et rouille - et de l'identifier d'un commun accord, après consultation le jour même d'un guide de terrain (*Le Guide Ornitho* de Delachaux & Niestlé), comme une Gélinotte des bois *Bonasa bonasia* de sexe mâle (présence d'une caroncule rouge).

Le point précis du contact, situé à 1250 mètres d'altitude (coordonnées ~ N 45°29'18''/E 3°57'2''; carte IGN Saint-Anthème 2733E), correspond à un chemin qui, à un demi kilomètre de là, via un chemin plus large (inclus dans un circuit VTT) rejoint la D67 (qui correspond alors sur une brève distance au parcours du GR3). À cet endroit précis, le chemin a tendance à se refermer et des branches obligent le promeneur à se baisser. Le Bois de Malleveille (point culminant 1287 m), classé en totalité ZNIEFF de type 1 (Id SPN 83P 000548) est inclus dans le périmètre du PNR du Livradois-Forez. Il s'intègre à un massif forestier plus vaste avec en particulier au SSE le Bois du Roi (une forêt "historique" dont le bornage par pierres à fleur de lys est bien connu dans la région; p.c. 1278 m) et, plus au Sud encore, le bois de La Chaulme (p.c. 1153 m).

Le site de contact présente les caractéristiques requises par l'espèce telles que rappelées par GUELIN (2010). Il s'agit d'une forêt à sapins pectinés dominants avec hêtres et sorbiers et sous-bois de myrtilles. La diversité des classes d'âges de la strate arborée, le degré de fermeture de la végétation localement important, le grand nombre de troncs morts au sol ou encore debout, et la richesse de leur couverture en bryophytes témoignent d'un degré de naturalité relativement élevé. Pour ce qui est de la tranquillité du site, si le circuit VTT semble assez peu fréquenté, il l'est néanmoins régulièrement par quelques motos de cross.

L'observation n'a pu être confirmée par deux explorations ultérieures effectuées par l'un d'entre nous le 29 Août (1h30 de recherche en spirale au départ du site de contact) et le 29 Septembre (2h00). Un suivi en période de production de chant s'impose donc dans les mois à venir.

Au cours des dernières décennies, à l'exception de deux individus vus en vol dans les Combrailles en 1991 (AMBLARD, 1992), les observations de Gélinotte des bois dans le Massif Central concernent avant tout le Massif du Forez et les Bois Noirs (BRUGIERE, 1988, PIECHAUD, 1988, GUELIN, 2010). Notre observation confirme donc la présence de la Gélinotte des bois en Auvergne, cette région correspondant depuis la disparition de l'espèce dans les Pyrénées (elle y est néanmoins en cours de réintroduction), à sa limite occidentale de répartition en Eurasie.

NDLR : Toutes les données anciennes connues sont dans l'article de GUELIN (2010). Aucune n'avait été signalée depuis 2002.

Bibliographie

AMBLARD, 1992. L'observation de deux Gélinottes des bois dans les Combrailles: rencontre fortuite ou survie discrète ? *Le Grand Duc*, 40, p.26.

GUELIN F., 2010. La Gélinotte des bois. In *Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne*, LPO Auvergne, p. 51-52.

BRUGIERE D., 1988. Évolution de l'avifaune reproductrice des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, de la Haute Loire, du Cantal et de la Lozère au cours des quinze dernières années. Mise au point sur cette avifaune. *Le Grand Duc*, 33: 40-66.

PIECHAUD E., 1988. Une observation de Gélinotte des bois (*Bonasa bonasia*) dans le Massif des Bois Noirs (Saint-Priest-la-Prugne - Loire). *Le Grand Duc*, 32: 47-49.

Instructions aux auteurs

Le comité de lecture, soucieux de maintenir la valeur scientifique et la présentation du *Grand Duc*, prie les auteurs de prendre note des recommandations suivantes.

1) TEXTE

Le manuscrit sera fourni sur un support informatique (CD-ROM, clef USB, email). Le fichier doit être dans un des formats suivant : DOC (Word), RTF (texte enrichi) ou TXT (texte brut). Les textes transmis ne doivent comporter initialement aucun enrichissement de mise en forme (ni gras, ni italique, etc.). Pour les articles de fond, l'auteur s'efforcera de respecter la présentation traditionnelle des articles scientifiques, à savoir la trame suivante :

- Titre
- Prénom et NOM du ou des auteurs
- Résumé
- Mots clés
- Introduction
- Méthodes et matériels utilisés
- Résultats obtenus
- Discussion des résultats
- Conclusion
- Bibliographie
- Remerciements éventuels
- Adresse du ou des auteurs

2) RESUME

Tous les manuscrits doivent être accompagnés d'un résumé ne devant pas excéder 80 mots destiné à décrire brièvement le contenu de l'article et à être publié sur la page Internet du Grand-Duc.

En outre, pour les articles de fond, les auteurs sont encouragés à fournir un deuxième résumé plus conséquent (n'excédant pas 5% du total de l'article ; idéalement autour de 250 mots) qui sera publié comme faisant parti intégrante de l'article.

3) MOTS CLES

Pour les articles de fond, les auteurs sont encouragés à fournir environ 6 mots clefs incluant, le nom latin des espèces étudiées, les phénomènes, les méthodes et la zone géographique.

4) BIBLIOGRAPHIE

Seules les références citées dans le texte seront mentionnées. Elles seront classées par ordre alphabétique des noms d'auteur, et présentées selon les modèles suivants :

a) cas d'un article :

BLANCHON R., 1996. Le Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*) en Val d'Allier et en Auvergne. *Le Grand-Duc*, 49 : 7-9.

b) cas d'un livre :

YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1994. *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France*. Société Ornithologique de France, Paris, 775 p.

c) cas d'un chapitre d'un livre :

BERTHELOT D. & TROTIGNON J., 1994. Guifette noire. in YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., *Nouvel atlas des*

oiseaux nicheurs de France. Société Ornithologique de France, Paris : 356-359.

Dans le texte, les références seront indiquées en majuscules et entre parenthèses, sans le prénom de l'auteur : (BLANCHON, 1996) ; (YEATMAN-BERTHELOT & JARRY, 1994). Le nom du premier auteur sera suivi de "et al." Si les auteurs sont plus de deux. Dans ce dernier cas, tous les auteurs seront immanquablement mentionnés dans la bibliographie.

5) NOM(S) ET ADRESSE(S) DE L' (OU DES) AUTEUR(S)

Ils seront indiqués obligatoirement après la bibliographie.

6) ILLUSTRATIONS

Chaque auteur s'efforcera de fournir une ou plusieurs illustrations (dessins au trait et/ou photos aux formats JPG, PCX ou BMP) pour agrémenter la revue.

Les figures et les tableaux seront présentés à part du texte (c'est-à-dire dans des fichiers informatiques séparés). Leur emplacement approximatif dans le texte sera indiqué dans la marge. Ils seront numérotés, et appelés dans le texte par la mention (figure x) ou (tableau x). Il convient de légendier et titrer tous les tableaux et figures.

7) POINTS PARTICULIERS

- ☞ Les locutions latines ou françaises couramment employées sont abrégées et mises en italique :
cf. *infra* : voir ailleurs dans le même article
comm. pers. : communication personnelle ou orale à l'auteur
in litt. : information contenue dans une lettre personnelle adressée à l'auteur
- ☞ Les ponctuations simples "," et "." suivent directement le texte et sont suivies d'un espace ; les ponctuations doubles ";", et ":", "!" et "?" sont précédées et suivies d'un espace.
- ☞ Les points cardinaux et les mois de l'année ne prennent pas de majuscule
- ☞ Les chiffres décimaux s'écrivent avec une virgule (ex. 10,5)

8) CORRECTIONS, RESPONSABILITE DES AUTEURS, ENVOI DES MANUSCRITS

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions émises dans leurs articles. Sauf indication de son auteur, tout manuscrit soumis pour publication dans *le Grand-Duc* est présumé original donc ni publié, ni soumis pour publication dans une autre revue ou par un autre moyen. Les manuscrits doivent être envoyés à :

✉ **Rédaction du *Grand Duc***
Jean-Pierre DULPHY
jp.dulphy@orange.fr
Les Coteaux de Varennes
4, Impasse des sapins
F-63450 CHANONAT